



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 21 — 2006

Séance

du mercredi 20 décembre 2006

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Charles Juillard (PDC), président du Parlement.

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

1. Communications
2. Rapport du Gouvernement sur la législature 2003-2006
3. Interpellation no 709
Service informatique: les particularités d'un audit. Rémy Meury (CS-POP)
4. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2007
5. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)
6. Modification du Code de procédure civile de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)
7. Modification du Code de procédure pénale de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)
8. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)
9. Interpellation no 703
Décret sur la CPJU: où en est-on? Rémy Meury (CS-POP)
10. Loi sur les droits des patients (deuxième lecture)
11. Question écrite no 2045
Situation des communes: des précisions svp. Rémy Meury (CS-POP)
12. Motion no 802
Des distributeurs de préservatifs dans les établissements scolaires. Luc Schindelholz (CS-POP)
13. Question écrite no 2048
Tour de France dans le Jura: au-delà du prestige... Rémy Meury (CS-POP)
14. Question écrite no 2049
Education physique à l'école. Jean-Jacques Zuber (PCSI)
15. Question écrite no 2054
Des subventions équitables pour les sportifs. Raphaël Schneider (PLR)

16. Question écrite no 2047
Des commerçants arnaqués: pour combien de temps encore? Lucienne Merguin Rossé (PS)
17. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2
18. Question écrite no 2053
Intervenir pour améliorer le passage transfrontalier. Michel Juillard (PLR)
19. Question écrite no 2055
Espèces introduites et envahissantes. Michel Juillard (PLR)

A l'issue de la séance: Hommage du Parlement à Messieurs les ministres Claude Hêche, Jean-François Roth et Gérald Schaller.

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres... Bon, je sais bien que c'est la dernière séance et que vous vous en moquez un peu mais, enfin, si l'on pouvait commencer, on pourrait peut-être aussi terminer un peu plus vite! Je recommence...

Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Vice-chancelier, Messieurs les représentants de la presse, Madame la secrétaire et Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, cette fois, c'est vraiment la dernière! En effet, j'ai le plaisir d'ouvrir la dernière séance du Parlement jurassien pour l'année 2006 et pour la législature.

Deux points retiendront particulièrement notre attention: le rapport de législature du Gouvernement et le budget 2007. C'est le deuxième budget que nous traitons cette année. Gageons que les choses se passeront un peu mieux qu'en janvier dernier!

Au terme de nos débats, nous aurons l'occasion de rendre hommage aux trois ministres sortants. Après quoi, je lèverai la séance et je tournerai une page, avec vous.

A propos du budget, aux députés qui souhaitent faire une proposition ou une intervention sur un autre point que ceux proposés par la commission de gestion et des finances, je leur demande de bien vouloir s'inscrire sur la feuille préparée à cet effet. Cela simplifiera les débats, je vous en remercie.

Vous trouvez cette feuille sur la tribune de l'orateur. Dès que nous commencerons les débats, elle sera auprès des scrutateurs.

J'espère pouvoir terminer avant midi; au pire je prolongerai un peu au-delà de midi afin d'épuiser notre ordre du jour avant d'aller manger. Les communications étant ainsi terminées, je passe immédiatement au point 2.

2. Rapport du Gouvernement sur la législature 2003-2006

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: J'ai le plaisir de brièvement vous présenter le rapport relatif à la législature 2003-2006. Ce rapport, en fait le septième depuis l'entrée en souveraineté, situe (et c'est légitime) le contexte socio-économique et propose un regard précis sur les réalisations du Gouvernement durant la présente législature, de même qu'il renseigne sur l'état d'avancement des projets et des dossiers qui avaient été retenus pour constituer l'architecture du programme de législature.

Nous avons également estimé opportun de vous rendre compte de plusieurs autres projets qui n'avaient pas été publiés en 2003 mais qui sont pourtant significatifs pour les départements. De manière somme toute cohérente – vous l'aurez vu en prenant connaissance du document – le rapport reprend la structure du programme de législature que nous vous avons présenté au printemps 2003.

Les cent projets publiés de même que les soixante-sept autres projets sont arrimés ainsi aux six grands objectifs retenus, soit, je le rappelle, l'emploi, la qualité de vie, les ressources financières, un Jura ouvert, un Jura uni, un Jura attractif, tandis que les six objectifs se déclinent par la suite en quinze sous-objectifs complémentaires qui étoffent la compréhension des finalités retenues pour la législature 2003-2006.

Parmi les cent projets de la législature, à l'automne, au moment où le rapport est rédigé, cinquante-cinq ont été entièrement réalisés et une dizaine d'autres étaient sur le point d'aboutir. Aujourd'hui, la situation a encore évolué.

Face à ce bilan, le Gouvernement, contrairement à ce qui a été mentionné dans la presse, ne se tresse pas des lauriers mais il observe le fait que les deux-tiers des projets qu'il s'était fixés pour la législature ont pu être achevés ou le sont quasiment et que c'est ainsi, à ses yeux, un résultat prometteur mais c'est surtout que la législature écoulée a permis de donner des impulsions significatives à plusieurs projets décisifs pour l'avenir du Canton.

Vous aurez pu constater en lisant le rapport qu'en matière de contexte macro-économique, le Jura, d'une manière générale, profitait d'une conjoncture économique mondiale et nationale qui a évolué positivement et, ce, en particulier à partir de 2004. Cependant, force est de constater que l'embellie conjoncturelle n'a pas suffi à compenser le problème de la compétitivité de l'économie jurassienne ni même à régler la question – le problème devrais-je dire – de la démographie stagnante du Canton.

Sur le plan du marché du travail, l'amélioration de la conjoncture s'est traduite par une diminution régulière du chômage à partir de février 2004 mais, malgré cela, le taux de chômage du Jura est supérieur d'environ 0,5 % au taux moyen suisse et la composante structurelle du chômage jurassien demeure préoccupante.

L'Etat jurassien, vous le savez, a profité d'éléments extraordinaires, à savoir la vente d'actifs et l'encaissement de sa part d'or de la BNS pour assainir son bilan. Toutefois,

le Canton reste confronté à un déficit de nature structurelle et des efforts sont encore nécessaires pour diminuer la dette qui s'élevé aujourd'hui à 335 millions.

Ayant brièvement posé le cadre, je vous propose de reprendre un peu plus dans le détail quelques-uns des objectifs et des moyens d'action que s'était fixés le Gouvernement et de mettre ainsi l'accent sur les enjeux saillants. Il ne s'agit pas tant de vous soumettre une photographie de l'action gouvernementale mais bien plus de vous tenir informés d'une réalité qui se veut en mouvement.

Au niveau de l'emploi, suite au refus du projet «Jura Pays Ouvert», le Gouvernement a défini, puis donné la priorité au cinquième programme de développement économique 2005-2010. Ce programme vise clairement à moderniser l'économie jurassienne. La réalisation des six mesures du programme a ainsi été engagée avec un accent particulier porté sur les zones et les locaux d'activités économiques, la création et le financement d'entreprises ainsi que la coopération régionale.

Au niveau des améliorations du marché du travail, dans un monde marqué par la mobilité professionnelle, par la flexibilité, par la nécessité de la formation et le développement des compétences, il y a un axe prioritaire à retenir pour la stratégie de lutte contre le chômage et c'est dans cette perspective qu'«Espace Formation Emploi» à Bassecourt a été constitué, par le regroupement sur un même site des Ateliers de formation de Bassecourt, de Styltech (ciblé sur la formation dans le secteur commercial et administratif) et de Déclic (soutien en faveur des jeunes). Espace Formation Emploi Bassecourt est donc devenu un véritable centre de compétences, reconnu pour les personnes en recherche d'emploi et sa mission devrait progressivement s'élargir aux personnes en emploi dans une optique de prévention du chômage. La politique d'amélioration du marché du travail s'est également appuyée sur des actions et des projets ayant pour objectifs la prévention des accidents et la préservation de la santé au travail. Enfin, suite à l'accord sur la libre-circulation des personnes, une nouvelle section «Surveillance du marché du travail» a été mise en place au sein du Service des arts et métiers et du travail.

Pour ce qui a trait à la qualité de vie, le Gouvernement a souhaité agir dans un cadre plus global qui prend en considération à la fois les dimensions sociales, environnementales et culturelles de la vie des citoyennes et des citoyens. Durant la législature, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer les conditions-cadres de la santé des Jurassiennes et des Jurassiens. On peut citer le programme pluriannuel de prévention et de promotion de la santé, qui a été adopté en 2003 déjà. Vous avez tous à l'esprit probablement différents programmes de prévention, notamment à l'égard des dépendances, plus particulièrement la lutte contre les abus d'alcool avec des actions telles que «Soif de», «Sois mon Ange ce soir» ou autres. Il y a également eu le lancement d'études pilotes d'impact sur la santé et bien naturellement la modification du plan hospitalier en novembre 2005, qui a débouché sur la création d'un centre de compétences en rééducation sur le site de Porrentruy et sur le regroupement du secteur mère-enfant sur le site de Delémont. Il est également extrêmement important de mentionner l'ouverture de la planification intercantonale avec le canton de Berne.

Sur le plan de la politique familiale, la législature a surtout été marquée par la mise en place de structures d'accueil de la petite enfance.

Au niveau du cadre de vie, la révision du plan directeur cantonal en 2005 a été réalisée dans la perspective de préserver et de gérer judicieusement le cadre de vie préservé dont jouit notre Canton. Plus précisément, on peut citer quelques réalisations concrètes. Il y a par exemple le plan régional d'évacuation des eaux de la Birse. Il y a également la création de l'Association Energie bois Jura en 2004 ou encore la construction d'une station de remplissage de gaz naturel carburant à Delémont. On peut également mentionner un projet ambitieux d'encouragement à la réhabilitation du patrimoine bâti, qui s'est d'ores et déjà traduit par une collaboration avec la ville de Porrentruy. Une telle politique de réaménagement des centres, que ce soit en ville ou dans les villages, est une réponse appropriée en vue de promouvoir une gestion adaptée du territoire jurassien. Et bien sûr, je ne saurais conclure cette rubrique liée au cadre de vie préservé sans aborder la question de la décharge de Bonfol. La présente législature a permis de clarifier les démarches permettant l'adoption d'un plan spécial et a également fort judicieusement permis de préciser les enjeux financiers de ce vaste projet en préservant parfaitement les intérêts du Canton et des communautés locales.

Pour ce qui a trait aux ressources financières, après avoir été stabilisée depuis 1998, la dette sera abaissée à quelque 335 millions à fin 2006. Ainsi, par exemple, le degré d'autofinancement des investissements de 1998 à 2005 a atteint 181 %, corollaire de la stabilisation et ensuite de la réduction de la dette. De façon cumulée, depuis l'entrée en souveraineté, ce degré a été corrigé à plus de 85 %. Cependant, et vous le savez bien, cet assainissement de notre financement ne doit pas occulter la persistance d'excédents de charges en compte de fonctionnement. Si les mesures d'économies n'ont pas eu le succès escompté pour ce qui a trait à la masse salariale, elles ont par contre été suivies d'effets concrets pour ce qui a trait aux rubriques biens, services et marchandises. Ainsi, si le compte de fonctionnement demeure encore déficitaire, une nette correction des tendances budgétaires haussières a été portée et on peut parler de maîtrise des charges de l'Etat.

Pour un Jura ouvert, le projet de société «Jura Pays Ouvert» destiné non seulement à faire face mais surtout à dépasser la menace du déclin démographique était le pivot central de la présente législature avec la mise en œuvre de huit mesures spécifiques. Le projet ayant été refusé, le Département de l'Économie, puis le Gouvernement, ont rapidement réagi et, comme je l'ai dit, initié le cinquième programme de développement économique qui reprend certains points sans toutefois pouvoir bénéficier de la vision transversale que «Jura Pays Ouvert» proposait.

Au niveau de la mobilité, on se doit de mentionner plusieurs réalisations, à savoir l'intégration au réseau RER bâlois depuis fin 2004 qui permet de nous rapprocher sensiblement de la métropole rhénane, la réouverture toute récente du tronçon Boncourt–Delle, le vote positif de la Confédération pour la ligne Bienne–Belfort en 2005, l'inscription de la route H18 Delémont–Bâle dans le plan sectoriel de la Confédération et les interventions du Canton auprès de la Confédération afin que les crédits de l'A16 soient suffisants.

Pour ce qui a trait à la pression fiscale - vous l'avez à chaque fois décidé, afin de réduire les charges fiscales des personnes et des entreprises - plusieurs mesures ont été prises. Il y a eu l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui a été revue à la baisse (5 % en moyenne pour le revenu et 15 % à 25 % pour la fortune). La diminution de l'imposition des prestations en capital et

des avoirs de prévoyance a également été décidée et la loi d'impôt a été modifiée afin de d'ores et déjà ancrer le principe d'une baisse de 1 % par année, de 2009 à 2020, des impôts sur le revenu et sur le bénéfice. Finalement, vous venez d'adopter une révision générale de la loi sur les taxes de succession et donation.

Au niveau de la notion de Jura uni, la législature et plus particulièrement l'année 2004 ont été, et c'est fort heureux, marquées par la double commémoration du 30^e anniversaire du vote du 23 juin 1974 et du 25^e anniversaire de l'entrée en souveraineté.

Nous avons également, durant la législature, veillé à mettre en œuvre une évolution au niveau des structures communales. Malgré le décret du 20 octobre 2004 et la mise en place de plusieurs comités intercantonaux qui concernent 37 communes, force est de constater que le processus de fusion de communes est délicat et nécessite du temps mais qu'actuellement les acteurs concernés sont en mouvement et probablement que des décisions seront prises à court terme. Outre les comités intercommunaux, il y a également les projets de microrégions et le projet d'agglomération de Delémont.

Il y a encore la question du rapprochement interjurassien. La législature a bien naturellement été marquée par l'adoption de la loi «Un seul Jura» et, grâce à des négociations habilement menées, il a été possible de confier un mandat commun à l'Assemblée interjurassienne.

Le Gouvernement a également souhaité doter le Jura d'une politique dynamique et moderne et promouvoir une culture d'entreprise. C'est dans ce sens-là qu'il y a eu l'adoption d'une nouvelle identité visuelle. Il y a également eu différentes dispositions prises en faveur du personnel, à savoir un budget alloué aux unités administratives et aux départements pour organiser une rencontre réunissant l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs et encore une manifestation permettant de rendre hommage aux collaboratrices ayant œuvré 25, 30, 40 ans au sein du service public.

Je mentionnerai encore, par rapport à votre vif intérêt, un système de formation cohérent et pertinent. Une législature, c'est important... vous avez l'air de prendre cela très très au sérieux! C'est grâce à vous que cette législature a pris cette forme. Alors, un système de formation cohérent et pertinent, à savoir l'organisation nouvelle du secondaire II et du tertiaire qui a été engagée avec un véritable processus de réforme. A l'appui de cette réforme également, un vaste programme de construction a été mis en œuvre et il permettra de donner ces prochaines années, à la division lycéenne du CEJEF à Porrentruy et à sa division santé-social-arts à Delémont, des locaux et des équipements adéquats. Il s'agira également d'une nouvelle culture de formation, apte à privilégier entre le domaine professionnel et les formations dites académiques.

Au niveau de l'émulation culturelle et sportive, un concept de mise en valeur des vestiges paléontologiques d'importance majeure découverts en Ajoie a été défini par le biais d'un groupe de travail élargi, dont les conclusions ont été présentées en conférence de presse en juillet.

La nouvelle politique culturelle d'ouverture s'est traduite par de fructueux échanges avec des régions ou partenaires, notamment la France voisine, la Catalogne et la Communauté française de Belgique. Elle s'est également et surtout concrétisée par un renforcement de la collaboration de proximité entre le Canton et le Jura bernois par l'entremise de leurs deux nouveaux délégués aux affaires culturelles nommés conjointement et qui agissent en étroite concer-

tation à propos de plusieurs dossiers. Il y a également eu la constitution de la commission culturelle interjurassienne et un projet de réalisation est à l'étude d'un centre culturel interjurassien d'expression artistique.

Pour ce qui a trait aux projets non achevés ou abandonnés, vous aurez constaté que le Gouvernement a pour le moment renoncé à une révision totale de la loi sur les allocations familiales et l'introduction de prestations complémentaires aux allocations familiales, pour des raisons de financement et d'opportunité politique en lien avec un projet fédéral. Vous aurez également pu observer en prenant en considération chaque projet, que l'élaboration d'une loi sur l'eau n'a pas pu être soumise au Parlement mais vous aurez constaté que, tout récemment, le Gouvernement, par l'intermédiaire du Département de l'Environnement et de l'Équipement, a mis en consultation un projet ambitieux qui met en perspective une véritable politique de gestion globale des eaux.

Pour ce qui a trait à la gestion financière, vous aurez pu constater que le Gouvernement ne vous a pas transmis de dossier relatif à la mise en œuvre d'un frein à l'endettement.

Vous observerez encore qu'il n'a pas été possible de créer un office interjurassien des sports, le Conseil d'Etat du canton de Berne ayant refusé, en août 2005, les propositions contenues dans le rapport du groupe de travail de janvier 2005. Cependant, le dossier sera repris avec les nouvelles autorités et surtout avec l'élection des membres du Conseil du Jura bernois.

Dans les projets abandonnés, je peux encore mentionner que, suite aux décisions du Gouvernement d'augmenter sensiblement le nombre de places de crèches sur l'ensemble du territoire jurassien, la demande d'ouverture d'une crèche réservée aux employés de l'Etat a été abandonnée.

Pour terminer, je vous indique que si la législature a pris la tonalité qu'elle a prise, c'est grâce à vos décisions et à vos orientations. C'est également et surtout grâce au travail de qualité de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de l'Etat jurassien, de l'administration, qui s'engagent, à mes yeux, de manière exemplaire au service de l'ensemble de la population jurassienne et je tiens à les en remercier.

Le président: Merci Madame la Présidente. C'est effectivement grâce ou à cause du Parlement que cette législature a pris cette tonalité. C'est selon de quel côté on se place, Madame la Présidente!

M. Jérôme Oeuvery (PDC), président de groupe: Le groupe démocrate-chrétien remercie le Gouvernement de son rapport sur la réalisation du programme de la législature 2003-2006. Le groupe démocrate-chrétien a pris acte avec attention de ce rapport d'une législature d'un gouvernement placé majoritairement à gauche de l'hémicycle politique. Il salue aussi le fait que le Gouvernement a su, avec humilité mais aussi tout en reconnaissant le travail accompli, présenter la réalisation de ses objectifs ainsi que ceux qui étaient en cours, respectivement ceux qui ont été abandonnés ou nouvellement réalisés.

Le groupe démocrate-chrétien relève particulièrement les résultats positifs au niveau du nouveau Département de la Formation ainsi que du nouveau plan directeur cantonal tout comme les nouvelles relations entre les hôpitaux et l'Hôpital du Jura ainsi que les relations entre l'Etat et les communes. Nous saluons particulièrement la réalisation de la loi sur le programme de développement économique ainsi que la loi sur les successions et donations mais tout particulièrement,

durant cette législature, le fait que nous sommes un des cantons qui a pu réaliser une baisse de la pression fiscale. Bien entendu que notre regret porte tout particulièrement sur la non-réalisation du projet «Jura Pays Ouvert» mais nous pouvons saluer que l'ensemble du Parlement a su s'engager au niveau d'«Un seul Jura», ainsi relayé par la suite par le Gouvernement jurassien.

Nous savons aussi que l'humilité présentée par le Gouvernement jurassien peut être une humilité partagée par le Parlement jurassien. Un éditorialiste, ce matin, mentionnait que nous étions certainement le frein principal au sur-place réalisé durant cette législature. Trêve de dérapage, respectivement de bataille, pour savoir qui est la cause, qui est la conséquence. Nous espérons simplement que le prochain Gouvernement jurassien, qui aura une base plus large, pourra compter sur un Législatif qui saura trouver son appui lorsque celui-là aura été convaincu.

Nous saluons et remercions tout particulièrement le Gouvernement jurassien ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat pour leur engagement durant cette dernière législature. Et, comme nous aurons l'occasion encore de le faire tout à l'heure, nos remerciements et notre gratitude portent tout particulièrement sur Monsieur le ministre Claude et encore plus particulièrement sur Messieurs les ministres Gérald Schaller et Jean-François Roth.

M. Serge Vifian (PLR): Quand le trapéziste termine son numéro après avoir bravé le danger, le public extatique applaudit à tout rompre. Il n'est guère que l'équilibriste pour susciter pareil engouement. Tous ces artistes cherchent à séduire l'assistance mais ils sont aussi en quête d'une reconnaissance. Et quand vient le dur moment de la dernière représentation, celui où il faut se résigner à abandonner le Capitole pour se retirer sur l'Aventin, la tentation est grande de quitter la scène sur une ultime pirouette.

Ainsi en va-t-il de la présentation du rapport de législature. Ce rituel que la Constitution a eu le bon goût de rendre obligatoire est l'occasion pour le Gouvernement de dresser le tableau complaisant de son œuvre bienfaisante. Les esprits chagrins – il y en a dans ce conclave où les bulles ne sont pas que papales – y verront un exercice d'autosatisfaction! Les indulgents, que leur mansuétude incline à la magnanimité, y discerneront un éloge du volontarisme en politique. Il est vrai que nous perdons, avec les ministres sur le départ, un trio qui a excellé dans l'art de laisser entrevoir le souhaitable pour mieux faire accepter le possible.

C'est le trait caractéristique des gens de pouvoir que d'avoir une mémoire sélective. Ce n'est pas qu'elle leur fasse défaut mais elle a cette faculté particulière de magnifier la vérité opportune et de reléguer l'omission inopportune au rang d'épiphénomène.

Qu'on me permette incontinent de corriger le côté persifleur de ce discours irrévérencieux pour saluer l'œuvre accomplie, qui n'est pas mince. Mais l'agélaste que l'on a relégué dans l'opposition, dont il vient de sortir sans encore pouvoir encore en mesurer l'effet béatifiant, ne saurait se contenter de tresser benoîtement des lauriers à un Gouvernement qui n'a, au demeurant, nul besoin d'encenseur pour être conforté dans la haute opinion qu'il a de lui-même. (*Rires.*)

On ne titillera donc plus ce Gouvernement sur ses mérites. La liste des projets menés à terme est importante. Et certains de ceux qui n'ont pu l'être doivent, selon les commentateurs, leur recalage à un Parlement «animé de réflexes régionalistes et corporatistes» (que ceux qui se reconnaissent

se manifestent). On s'épargnera de récapituler la liste des réalisations car il faudrait trier pour «prioriser». Mais on a tout lieu de se réjouir de ce qui a été entrepris en faveur des chômeurs et de la famille. On peut se féliciter de tout ce qui concourt à faire du Jura un canton tolérant, uni et attractif.

L'énumération des satisfactions ne doit toutefois pas nous faire oublier ou minimiser le point noir de la législature 2003-2006, l'échec de «Jura Pays Ouvert». Ce désaveu populaire infligé à une partie de la classe politique, dont j'étais, nous a fait prendre conscience qu'un projet, fût-il porté par le meilleur d'entre nous, ne parvient pas à convaincre s'il se heurte au spleen démocratique des uns et à l'humeur atrabilaire des autres.

Si cette formule incomprise d'une majorité du peuple jurassien ne peut plus être expérimentée dans sa conception originelle, l'esprit novateur qu'elle voulait insuffler à nos institutions doit être réanimé d'une autre manière. Car, comme le relève Proust: «Il est peu de réussites faciles et d'échecs définitifs». Les problèmes soulevés à l'époque conservent leur acuité. Cultiver la politique de l'autruche ne nous mènera pas loin. Comme nous l'avons déjà dit le 22 novembre 2006 lors du débat sur les structures économiques, le monde bouge autour de nous. Dès lors, celui qui n'avance pas recule!

Tout en reconnaissant que beaucoup a été fait – et particulièrement en fin de législature ne pourront s'empêcher de souligner les esprits chagrins – le groupe libéral-radical est conscient de ce qui reste à faire. Il souhaite que la nouvelle équipe gouvernementale s'attelle dans l'urgence à un nouveau projet mobilisateur et conquérant. Le groupe libéral-radical apportera sa contribution à la réflexion qui doit s'engager en déposant prochainement une motion demandant la création d'une commission extraordinaire invitée à plancher sur la nécessaire réforme de l'Etat. Encore une fois, il ne s'agit pas de tailler dans le vif pour économiser à tout-va. De tels raisonnements ne devraient plus avoir cours de nos jours. Le but de cette démarche est de prendre conscience que l'évolution de la société nous oblige à repenser des mécanismes atteints progressivement d'obsolescence et à veiller à une allocation optimale de ressources, ce que la technique surannée de l'arrosoir ne permet pas ou plus.

A cet égard, et ce sera ma conclusion, il faut relire Tocqueville. Dans «L'Ancien Régime et la Révolution», il tient un discours qui n'a pas vieilli. L'omnipotence progressivement de plus en plus accusée de l'Etat fait que les citoyens en attendent tout. «Le gouvernement ayant pris la place de la Providence, il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières». Les déficits des services publics sont chroniques. L'Etat, loin de s'en tenir à ses fonctions régaliennes, celles qui lui reviennent en propre, s'est fait non seulement bienfaiteur et éducateur mais entrepreneur. Le nombre des fonctionnaires croît en proportion de l'extension des compétences de l'Etat. Le reflux ne peut s'amorcer que sous l'action du principe de réalité. A force de tergiverser, on va léguer aux générations futures des cadeaux empoisonnés, sous la forme de factures impayées.

Ces idées, que j'ai résumées à grands traits, datent de 1856! Nous n'avons donc rien inventé, si ce n'est l'art de gérer le court terme et de négliger le long terme. «On ne subit pas l'avenir, on le fait», proclamait Georges Bernanos.

Le président: Lorsque vous avez invité les députés à se reconnaître, j'avais le souci que vous les invitiez à quitter la salle car je revoyais le scénario du mois de janvier dernier!

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Je n'aurai pas grand-chose à dire tant les bonnes réalisations ont déjà été saluées, sinon ma déception tout de même d'avoir reçu un peu tardivement ce rapport gouvernemental. Eut-il tardé encore dix jours de plus que je n'aurais plus eu ou plus pris le temps de le lire ayant préféré rire un bon coup que réfléchir un petit brin!

Je saluerai quand même, au nom de mon groupe parlementaire, le travail réalisé par le Gouvernement, tous ministres et tous conseillers d'Etat (pour prendre des méthodes d'ancien régime) confondus. Le mérite revient à chacun et au Parlement aussi. J'en profite aussi pour me joindre à Jérôme Oeuvery pour dire mon insatisfaction à la lecture de l'éditorial de la très gouvernementale feuille quotidienne du Jura, qui fustige un peu le Parlement et peut-être oublie aussi de partager finalement les responsabilités.

Le Gouvernement, vous l'avez souligné, a obtenu de bonnes réalisations. Je saluerai en particulier la réforme dans le domaine de la formation, une avance dans le monde des transports mais il a eu besoin quand même du Parlement pour être rappelé à ses responsabilités au domaine social. Je veux dire par là l'affaire des allocations familiales. Donc, je crois qu'on pourrait se partager les responsabilités.

Nous regrettons bien sûr et le plus grand regret, à notre sens, est bien sûr celui de l'absence du projet «Jura Pays Ouvert» auquel nous aurions bien voulu participer.

L'essentiel a été dit dans ce rapport. Donc, je tiens à remercier le Gouvernement pour son engagement, à souhaiter bonne route à ceux qui continuent, bonne retraite à ceux qui s'en vont. Et je tiens aussi à remercier l'ensemble des mes collègues car j'estime que le Parlement n'a pas que démérité et n'est pas de mémoire exceptionnelle ni impérissable. A vous, Mesdames et Messieurs les Députés, à ceux qui s'en vont notamment, merci beaucoup!

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Vous avez devant vous un député honteux et confus, sentiments que partagent d'ailleurs tous les membres de mon groupe. Nous sommes honteux et confus car, pendant quatre années, nous avons soupçonné, voire même parfois accusé, le Gouvernement d'immobilisme, de lenteur excessive dans le traitement des dossiers, de manque de volonté politique. Nous avons tort. Le document que nous avons entre les mains démontre exactement le contraire. Le Gouvernement nous prouve dans ce remarquable recueil qu'il a travaillé d'arrache-pied. Il réussit même à nous faire la preuve qu'il a travaillé bien plus que prévu tout en ne réalisant à peine que la moitié des objectifs qu'il s'était fixés! Vraiment, pour réussir une telle démonstration, il faut y avoir travaillé assidûment!

Il serait long, fastidieux et inutile de passer en revue l'ensemble des points contenus dans cet état de réalisation du programme de législature. Vous le savez, j'ai de la peine à féliciter l'Exécutif cantonal pour ses actions. Ici, j'y serais trop souvent contraint. Et je ne voudrais pas, en le couvrant de compliments, gêner la formidable modestie dont il a fait preuve en présentant son bilan à la presse!

Je me limiterai à féliciter le Gouvernement sortant pour tout ce qu'il a fait mais aussi et surtout pour tout ce qu'il n'a pas fait. Il laisse ainsi encore un peu de travail au Gouvernement qui lui succédera. Cette attitude est remarquable, empreinte d'une correction exemplaire à l'égard de ses successeurs, qui méritait incontestablement une mention particulière à cette tribune!

3. Interpellation no 709

Service informatique: les particularités d'un audit Rémy Meury (CS-POP)

Depuis quelque temps, le Service cantonal de l'informatique (SDI) fait particulièrement parler de lui. Cette année seulement, deux audits ont été menés dans ce service. Le premier portait essentiellement sur les problèmes de fonctionnement et les problèmes relationnels qui se développaient au SDI. Il a abouti à un rapport connu sous le nom de «Rapport Jouffroy». Le contenu écrit de ce rapport n'a pas été porté à la connaissance des collaborateurs du SDI, et encore moins des associations de personnel regroupées dans la coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne (CDS). Ceci pose d'ailleurs une nouvelle fois le problème de l'application par le Gouvernement de la loi sur l'information.

Le second audit, dont les conclusions ont été remises le 15 novembre à la Chancellerie (selon les déclarations du chancelier devant la CGF), avait pour but de déterminer le niveau des compétences des employés du SDI. Inutile de dire que cette décision surprend puisqu'elle survient après que le SDI a obtenu le Prix des services publics (2002) et que, mise à part l'arrivée d'un nouveau chef de service, le SDI n'a pas connu de changements importants dans l'effectif de son personnel. Ainsi donc, en moins de quatre ans, de particulièrement compétents, ce qui justifiait le prix de 2002, les (mêmes) employés du Service de l'informatique seraient devenus des incompetents notoires!

De plus, si l'on se réfère à la réponse du Gouvernement à la question écrite no 2044 du député Serge Vifian, l'objectif de ce second audit était de « vérifier l'adéquation entre les connaissances des collaborateurs et leur cahier des charges ». Dans la même réponse, le Gouvernement indiquait encore qu'il y a trois ans, au travers de l'opération «ORDI XXI», des groupes de compétences avaient été définis et le cahier des charges de l'ensemble des collaborateurs précisé. Or, selon nos informations, les conditions dans lesquelles s'est déroulé cet audit ne correspondent absolument pas à l'objectif annoncé. Les questionnaires utilisés ne tenaient absolument pas compte du cahier des charges et de la fonction occupée par chaque collaborateur.

La CGF, avec raison, a demandé à ce que ce rapport d'audit lui soit présenté. Il nous semble que le rapport «Jouffroy» devrait également être porté à sa connaissance.

Dans l'immédiat, pour y voir un peu plus clair, nous posons les questions suivantes au Gouvernement:

1. La tenue du second audit est-elle une conséquence des conclusions du rapport « Jouffroy »?
2. Dans la négative, quelle est alors l'origine de cette décision?
3. Sur quelles bases le Gouvernement a-t-il opéré le choix de l'entreprise pour mener cet audit, sachant que celle qui a été retenue a eu (et aura encore sans aucun doute) des mandats donnés par le SDI, notamment en ce qui concerne des cours de formation à l'intention des collaborateurs de ce service et que, partant, elle ne donne pas les garanties de neutralité indispensables en pareille situation?
4. En plus de ce qui apparaît à la question 3, quelle valeur peut être apportée aux conclusions de l'audit sachant encore qu'aucun collaborateur du SDI n'a pu valider le contenu final de l'entretien qu'il a eu avec les auditeurs?

5. Le Gouvernement est-il conscient que ces démarches successives ont une influence négative sur l'ambiance de travail au SDI?

6. Quelles sont, de l'avis du Gouvernement, les causes principales de la détérioration du climat de travail survenue au SDI dès 2003?

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Le dossier que j'aborde ne permet véritablement plus l'ironie. Ce serait manquer de respect à l'égard de la grande majorité des employés du Service de l'informatique qui vivent douloureusement cette affaire. J'y reviendrai un peu plus tard.

Durant cette année 2006, le Gouvernement a voulu régler toute une série de dossiers afin de ne pas les transmettre à leurs successeurs. Bien souvent, malheureusement, cela s'est fait au détriment du débat, de la réflexion, de la recherche, si ce n'est du consensus, du moins de l'atténuation des fronts.

La restructuration du Service de l'informatique est, de ce point de vue, dramatiquement exemplaire. Il s'agit bien d'une restructuration et non d'une réorganisation comme présenté à la presse. Certains pessimistes y voient même le début d'un démantèlement.

Si j'insiste sur cette absence de débat et de concertation, c'est qu'elle est bien réelle. Si je m'intéresse uniquement à l'objet principal de mon interpellation, les particularités de l'audit mené au SDI, j'ai un sentiment de malaise très profond. Cet audit a suscité bien des réactions. Parmi le personnel d'abord: seize collaborateurs du Service de l'informatique écrivaient au Gouvernement en date du 3 novembre, trois jours après la fin des auditions, pour lui faire part de leur désarroi sur la manière dont l'audit a été mené, sur le contenu des questionnaires, sur l'opacité qui régnait à propos du traitement et de l'analyse qui seraient faits de ces questionnaires. Ils insistaient sur les conséquences qu'une telle démarche avait sur l'ambiance générale de travail. Ils terminaient en suggérant une rencontre durant laquelle ils pourraient exposer leur vision des choses.

Ce sentiment de malaise est également ressenti par les syndicats de la fonction publique. En date du 16 novembre, dans le cadre d'une rencontre avec la ministre responsable du personnel et avec le chef du Service du personnel, six membres de la Coordination des syndicats, représentant les quatre principales organisations syndicales de la fonction publique jurassienne (SSP, SYNA, Association du personnel et SEJ), attiraient l'attention des responsables cantonaux quant aux conditions particulières dans lesquelles l'audit avait été réalisé au Service de l'informatique. Je participais à cette séance durant laquelle j'ai annoncé le dépôt d'une intervention à ce sujet. Il s'agit de l'interpellation que je développe aujourd'hui.

Voici un peu moins d'une semaine, des décisions ont été prises et appliquées concernant la réorganisation du Service de l'informatique. Aucune rencontre préalable n'a été organisée avec le personnel, les appréhensions manifestées par les syndicats n'ont pas été prises en compte, les questions que je considère comme étant fondamentales qu'un député pose dans une interpellation sont court-circuitées.

J'affirme ici que le temps à disposition entre la fin de l'audit et les décisions prises par le Gouvernement la semaine passée était techniquement trop court pour que des options n'aient pas été prises avant même la tenue de l'audit. Celui-ci s'est déroulé du 24 au 31 octobre. Vingt-quatre collaborateurs du Service de l'informatique ont passé entre trois et

cinq heures pour répondre à des questionnaires comportant entre cent et deux cents questions. Imaginez, Mesdames et Messieurs, la quantité d'informations qu'une telle démarche a engendrées. Et bien le 15 novembre déjà, l'entreprise SQLI transmettait les résultats de l'audit au chancelier, au chef du Service du personnel et au chef de service par intérim du SDI. Je sais que cette opération s'est faite le 15 novembre simplement parce que le chancelier l'a indiqué à la CGF ce jour-là. En l'apprenant, la CGF (et cela apparaît clairement dans le PV) a formellement demandé au chancelier qu'il transmette au Gouvernement le souhait de la CGF de prendre connaissance du rapport d'audit et d'avoir une discussion à ce sujet. Une demande supplémentaire qui n'a pas été retenue par le Gouvernement!

Il aura fallu à l'entreprise SQLI dix jours ouvrables pour analyser plus de 3'000 réponses et pour établir le profil de compétences de vingt-quatre collaborateurs du Service de l'informatique! Soyons sérieux, ce n'est pas jouable! Sur cette base, en moins de quine jours ouvrables toujours, la réorganisation du service avec les incidences en termes de personnel étaient décidées, ficelées, pesées. Je n'y crois pas! Même en excluant toute concertation avec quelque partenaire que ce soit, j'affirme une fois encore que le rapport d'audit et les conclusions qui en ont été tirées ne pouvaient se faire dans un temps aussi court.

Les décisions prises, elles aussi, laissent songeur. On va passer de vingt-quatre à vingt collaborateurs. Pas exactement. On va d'abord passer, et l'organigramme présenté à ce sujet est clair, de vingt-quatre à dix-sept collaborateurs. Trois postes (de direction) devront être repourvus dès 2007. Sans doute le seront-ils sur appel puisqu'il s'agit d'une pratique qui devient courante dans notre Canton puisque, maintenant, même des chefs de service sont nommés selon cette procédure.

Les déclassements et les licenciements des employés se font aussi dans des conditions particulières. L'argument principal de ces mesures tient dans le fait que l'audit a mis en évidence leur manque de compétences. Pour deux collaborateurs, on leur demande d'accepter leur déclassement si possible avant Noël. Pour l'un d'eux, il passera de la classe 18 à la classe 12, laissant au passage 2'500 francs par mois! On leur demande donc d'accepter une décision prise sur la base d'un document qu'ils n'ont pas vu et qu'ils n'ont pas pu, le cas échéant, contester. J'avais, en tant que président de la Coordination des syndicats, condamné les pressions qui avaient été exercées à l'encontre d'un syndicaliste du Service informatique suite au communiqué que la Coordination des syndicats avait fait paraître en réponse aux déclarations du chef de service démissionnaire. Je ne pensais pas alors que l'Etat serait un jour capable d'aller plus loin et d'utiliser des méthodes de gestion du personnel qui n'ont plus cours depuis un siècle au moins dans le secteur privé!

Plus fondamentalement, c'est une véritable désolation que de voir un service récompensé en 2002 par le Prix du service public, attribué par la société Arthur Andersen SA – on peut donc pratiquement parler d'une reconnaissance internationale en l'occurrence – être malmené à ce point quatre ans plus tard. L'évolution foudroyante de l'informatique n'est pas suffisante pour expliquer que ce service et ses collaborateurs sont devenus obsolètes en une législature.

Les raisons de ce démantèlement programmé sont à chercher ailleurs. A l'incapacité manifeste du dernier chef de service à communiquer. Comment peut-on envisager des relations humaines avec ses subordonnés quand on déclare en séance de CGF, le 19 avril 2006 (je cite M. Beynon): «Si

on ne trouve pas de solutions pour ces cas, je ne reste pas. J'ai 33 ans et ne vois pas mon avenir en directeur d'atelier protégé». «En directeur d'atelier protégé». Une déclaration qui transpire le respect, vous l'avouerez!

La méfiance que j'affiche quant au fait que l'audit est en fait un alibi pour justifier l'application de décisions prises avant même sa tenue se trouve confortée par la réaction dans la presse de l'ancien chef du Service de l'informatique, qui n'est plus collaborateur de l'Etat depuis plus d'un mois. Plutôt que de faire preuve de retenue, il ne cache pas sa satisfaction quant aux mesures prises. Il donne même une appréciation personnelle sur la qualité de l'audit mené. Etrange! L'audit s'est terminé le 31 octobre, date du dernier jour de travail de M. Beynon au service de l'Etat. Doit-on comprendre qu'il a eu, contrairement aux collaborateurs du SDI qui sont restés, connaissance du rapport d'audit, et on se demande alors à quel titre, ou connaissait-il les conclusions avant son départ, c'est-à-dire avant que l'audit soit terminé, voire même commencé?

L'ensemble du personnel s'estime lésé, pas seulement un pourcentage de collaborateurs qui ne seront jamais à niveau, comme l'affirmait encore M. Beynon en CGF. Ils se sentent lésés parce que, d'une part, on n'a jamais pris la peine de les entendre et que, d'autre part, la publicité négative qui est faite autour du SDI leur pose un véritable problème d'image dans le cas où, comme l'a dit un employé quand nous, les syndicats, les avons rencontrés «on voudrait aller travailler dans le privé parce qu'on y est mieux payé et que les relations humaines y sont mieux développées». Pas étonnant qu'avec de tels sentiments, un collaborateur, non touché par les mesures, ait été pris d'un malaise durant la séance.

J'attends bien sûr avec intérêt les réponses aux questions que j'ai posées et notamment à celles concernant le choix, pour mener l'audit, d'une entreprise pouvant bénéficier de la disparition du secteur développement du Service de l'informatique, et de la valeur que l'audit peut effectivement avoir sachant que la restitution des questionnaires se fera aux collaborateurs dans le courant du premier semestre 2007, au moment où plus rien ne pourra être changé.

Je me permets encore en conclusion une dernière question. Qui a estimé qu'en externalisant l'ensemble du secteur développement et en se séparant de quatre collaborateurs, on arriverait à réaliser une opération neutre financièrement? J'espère que ce n'est pas un collaborateur du SDI, auquel cas je devrais reconnaître que certaines compétences ne sont pas acquises dans ce service, notamment l'utilisation de la machine à calculer, à défaut d'un tableur!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: Monsieur le député Meury a raison, il n'y a pas du tout lieu de parler d'ironie lorsqu'on parle de la gestion du personnel du Service de l'informatique.

Je vais donner quelques indications et je préciserai aussi qu'il y aura suite à donner par rapport aux réorganisations dans ce service et je pense que la CGF aura à suivre, durant l'année 2007 et par la suite, l'organisation du service étant donné qu'il a été mentionné que 2007 était une année de transition pour passer à la nouvelle organisation dès 2008.

Par rapport aux propos qui sont non pas prêtés, qui sont repris d'une séance CGF de la part de M. Beynon, je ne me prononcerai pas sur ses propos en tant que tels. Je pense qu'effectivement c'est inadéquat de parler d'atelier protégé; je pense que c'est dans le cadre des discussions générales. Mais je sais aussi, Monsieur le député Meury, que, dans un

tout autre débat, lorsqu'on parlait des réductions d'effectifs, vous avez également eu des propos concernant le fait que lorsqu'une personne n'a pas les compétences par rapport au profil du poste – on ne parle pas de la personne mais des compétences par rapport au profil du poste – l'employeur doit pouvoir, mais de manière respectueuse, aborder cette question avec lui et voire même s'en séparer.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe (*de sa place*): C'est juste en dessous!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: C'est peut-être juste en dessous, je ne sais pas. Mais je crois qu'il y a toute la question délicate de la compétence de personnes par rapport au profil du poste en question et puis ensuite la manière d'exprimer les choses et la manière de formuler des critiques et une option.

Le Gouvernement a décidé – et cela ne s'est pas fait dans la précipitation – de réfléchir à comment mettre en œuvre «Ordi XXI». On ne peut pas dire non plus que le Service informatique a toujours fonctionné de manière idyllique et, du jour au lendemain, que tout a été constaté en termes de dysfonctionnements. Le Gouvernement a ainsi pris des décisions de deux ordres.

Il y a eu ce qui n'était pas audit, ce qui était une réflexion avec M. Jouffroy qui concernait plus la question du management et des questions relationnelles où il a été observé des difficultés, des tensions dans le service. En parallèle, il y a eu toute la question des compétences du personnel par rapport aux missions que doit pouvoir assumer le Service de l'informatique.

Fort de l'audit de compétences, le Gouvernement a décidé de tendre vers l'externalisation des développements informatiques et de conserver par contre un centre de compétences fort autour des rôles d'architecte, de chef de projet et d'analyste métier.

Pour parvenir à cette nouvelle structure, il a été prévu, comme je le disais, une phase de transition en 2007, qui permettra de parvenir à l'organisation cible dès 2008, conjointement à un nouveau schéma directeur informatique. Et effectivement, comme cela a été dit, à terme l'effectif du personnel passera progressivement de vingt-quatre à vingt collaborateurs.

Selon l'interpellation, «Les conditions dans lesquelles s'est déroulé cet audit ne correspondent absolument pas à l'objectif annoncé et les questionnaires utilisés ne tenaient absolument pas compte du cahier des charges et de la fonction occupée par chaque collaborateur». En fait, l'objectif du Gouvernement consiste à se doter d'un Service de l'informatique capable de gérer, de façon efficace et dans le temps et au niveau technique, les projets qui lui sont soumis et d'assurer surtout la planification des besoins informatiques à moyen et long termes de même que d'améliorer le temps lié au développement des différents projets.

On a également pu observer qu'il est très délicat, par rapport à la complexité technique des dossiers, de se situer dans la mesure où vous semblez remettre en question la maison (SQLI) qui a audité le personnel mais, en fait, ce groupe SQLI bénéficie non seulement de compétences mais surtout d'une reconnaissance en matière d'audit et de conseil. Ainsi, différents mandats lui ont déjà été confiés, des mandats importants, notamment par d'autres cantons romands, que ce soit le canton de Genève et le canton de Vaud, ou d'autres grands groupes tels que Serono ou GE

Money Bank. Le Gouvernement n'a de ce fait pas à douter des résultats présentés et à remettre en question l'objectivité des recommandations apportées par ce groupe.

Il est toutefois à noter que chaque collaborateur – et, là, vous l'avez relevé – n'a pas encore eu le résultat de l'audit à titre personnel et, vous le savez peut-être déjà, le chef actuel a écrit à chaque collaborateur pour lui indiquer qu'il aura, à partir de l'année prochaine, à partir de janvier-février, la restitution complète, avec la personne qui l'a audité dans le cadre de SQLI, avec le chef de service, pour se situer par rapport à cette validation d'acquis.

Je sais aussi que la confiance ne se décrète pas entre les employés et l'employeur mais je pense qu'il est extrêmement important de dire – parce que certains employés ont peur pour leur poste, ont peur pour leur avenir – qu'il n'est pas question – et j'ai là un texte que M. Lachat a envoyé – de dire que les nouveaux audits, qui seront prévus à partir de 2007 pour voir si les cours de formation auront permis d'augmenter les compétences, permettront de relicencier ou de reconsidérer les personnes comme incompetentes. C'est clairement mentionné et je cite M. Lachat qui indique: «Début février, un plan de formation vous sera communiqué et nous le validerons ensemble, tout comme les nouveaux cahiers des charges qui seront créés pour les nouvelles missions. Cet effort de formation a pour objectif d'asseoir vos compétences dans le rôle cible et que vous soyez à l'aise dans la future organisation. La majeure partie de celle-ci se fera sous forme de «coaching» et d'acquisition d'expérience par la prise en main de moyens, grands projets, GC analyste métier, GC projets, et, pour l'heure, il y aura une mise à niveau des connaissances nécessaires pour assumer de nouveaux rôles stratégiques». Il est également indiqué effectivement que de nouvelles mises au concours seront faites début janvier 2007 pour deux postes spécifiques (responsable sécurité et chef-adjoint du SDI) et il est encore précisé (je pense que c'est important pour le personnel) et je le cite à nouveau: «Il apparaît important de répéter le fait que l'organisation-cible décidée pour 2008 est définitive. Par là, j'entends que les personnes faisant partie de cette nouvelle organisation n'ont pas à douter de leur futur. Il n'y a aucune crainte à avoir non plus au sujet des réévaluations prévues dans le deuxième semestre 2007. Elles serviront uniquement à valider si vous avez du temps pour acquérir des connaissances nécessaires dans le but d'assumer pleinement votre nouveau rôle-cible». Donc, je crois qu'il est important de préciser cela. Ce n'est pas un démantèlement où la première étape a été passée et ensuite, à partir de 2007, on poursuit des tests pour humilier les personnes. Il ne s'agit pas du tout de cela. Il s'agit de tests en lien avec la formation qui leur est proposée.

Maintenant, au sujet des questions posées dans l'interpellation. Il est demandé si le Gouvernement est conscient que des démarches successives ont une influence négative sur l'ambiance de travail au SDI. Bien sûr, je dirais, naturellement le Gouvernement a conscience des problèmes qui se posent au niveau de l'ambiance de travail et c'est dans ce contexte-là qu'il y a eu le travail avec M. Jouffroy et qu'il y a également eu la question de l'audit de compétences.

Vous demandez également les causes principales de la détérioration du climat de travail survenue dès 2003. La mise en place du processus et d'outils permettant une gestion efficace du service et d'en assurer la bonne marche a permis de mettre en lumière, justement, l'adéquation, ou plutôt l'inadéquation pour certaines personnes, entre le cahier des charges et les compétences requises pour assumer ce cahier des charges. Ainsi, le décalage entre ce qu'on est en

droit d'attendre de collaboratrices et de collaborateurs et le travail qui peut réellement être assumé par rapport à leurs compétences a mis une certaine et je dirais même une pression certaine sur leur travail quotidien. Il y a eu des entretiens annuels d'évaluation qui en attestent et c'est pourquoi le Gouvernement s'est questionné et a demandé l'évaluation par SQLI.

Le Gouvernement est convaincu que, désormais, les options prises seront utiles pour donner suite à «Ordi XXI» et permettront de maintenir à l'interne de l'Etat un Service de l'informatique compétent. Il ne s'agit pas du tout d'imaginer externaliser progressivement de plus en plus de prestations.

Par rapport à SQLI également, il n'y a pas eu volonté de prendre une société qui pourrait être directement concernée par rapport à des mandats extérieurs. Elle a eu, c'est juste, deux mandats mais qui ne sont pas significatifs, ni au niveau financier, ni au niveau stratégique.

Ce que je vous propose véritablement, c'est, au niveau de la CGF par rapport à l'année prochaine, de vérifier si les décisions prises sont mises en œuvre telles qu'elles sont actuellement mentionnées – le personnel a été informé à ce niveau-là – et surtout de vérifier également l'adéquation financière avec les stratégies retenues.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: La volonté de mon interpellation, au départ, était d'attirer l'attention et de demander au Gouvernement de prendre le temps de bien étudier les résultats de l'audit qui était mené. Et il faut bien constater qu'entretiens des décisions ont été prises et des décisions parfois un petit peu particulières.

J'entends avec intérêt que la CGF sera informée de ce qui va se passer dans le courant de l'année 2007 au SDI mais, dans le cadre de mesures qui touchent le personnel, les choses se sont faites d'une manière qui est incorrecte d'un point de vue du droit administratif. Je vous rappelle qu'il y a deux collaborateurs qui ont été déclassés et qui doivent se prononcer sur la proposition qui est faite jusqu'à Noël.

Je vous rappelle que le déclassement est une sanction disciplinaire selon la loi sur le statut des magistrats et des fonctionnaires (article 31, lettre d): «Le déplacement disciplinaire ou le transfert dans une classe inférieure de traitement est une sanction disciplinaire). L'article 32 définit clairement ce qu'est une procédure disciplinaire: «Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées qu'après enquête ordonnée par l'autorité disciplinaire. Le fonctionnaire doit être entendu et informé des charges retenues contre lui. Il peut se faire assister d'un avocat, d'un représentant d'association professionnelle ou d'un collègue de travail. Une fois l'enquête terminée, le fonctionnaire est informé par écrit de l'accusation. Il peut dès lors consulter le dossier, demander un complément d'enquête et discuter dans un mémoire le résultat de celle-ci. Le prononcé disciplinaire lui est notifié par écrit avec indication des motifs». Rien de tout cela dans la procédure de licenciement et de déclassement des trois collaborateurs touchés (deux collaborateurs déclassés, un collaborateur licencié).

Les raisons qui sont données aux collaborateurs déclassés, c'est qu'ils n'ont pas donné satisfaction dans l'audit de compétences qui a été mené par SQLI. Et on nous apprend

maintenant – vous le dites et cela a été dit à la presse – que la restitution de cet audit sera faite auprès des collaborateurs dans le courant de l'année 2007. D'ailleurs, c'était un mandat que SQLI n'avait pas. Il serait intéressant aussi de savoir ce que cela va coûter en supplément. Dans le mandat de base de SQLI, la restitution n'était pas prévue. C'est un mandat complémentaire.

Donc, il n'y a pas dans cette affaire le respect des droits des employés. Que l'on évalue les compétences des collaborateurs dans différents services administratifs me paraît être une chose évidente. Dans le cadre de l'informatique, peut-être plus encore puisqu'il y a une évolution plus forte des techniques que dans d'autres secteurs. Ce n'est pas cela qui est contesté, ce n'est pas cela qui est remis en cause. C'est la manière dont les choses se passent, où l'on apprend que des questionnaires sont faits sur la base de questions qui ne correspondent pas au profil des employés, qui ont développé, selon les décisions qui ont été prises par la direction du Service de l'informatique à travers les années, des compétences dans certains domaines. Et on oublie les domaines dans lesquels ils ont développé ces compétences pour leur poser des questions dans d'autres domaines et indiquer qu'ils n'ont plus les compétences nécessaires pour être au Service de l'informatique. C'est toute cette opération, je crois, qu'il faut absolument revoir. Je ne vous cache pas – c'est évident quand je viens de vous lire les articles 31 et 32 – que vous aurez des recours contre les décisions qui touchent directement le personnel, à savoir les trois collaborateurs licenciés ou déclassés. La procédure n'a pas été respectée, c'est une évidence.

Je crois que le Service de l'informatique – c'est le cœur de l'administration cantonale – mérite quand même qu'on s'intéresse à lui. Qu'on améliore ses prestations, qu'on fasse une évaluation des compétences est une chose évidente. Vous avez raison (je l'ai dit en séance de CGF juste après que M. Beynon ait parlé d'atelier protégé), quand j'apprends que quelqu'un triche à la timbreuse et qu'il est encore là, cela m'étonne! Je l'ai dit et c'est juste en dessous de ce qu'a dit M. Beynon. Je suis même allé plus loin que cela et j'ai dit qu'il ne devrait plus être là et que c'est un juste motif pour le licencier immédiatement et c'est le président de la CGF qui a modéré mes propos ensuite en disant: «Cela se discute; c'est vrai que cela mérite peut-être des mesures mais, le licenciement immédiat, ça se discute». J'ai été modéré par un avocat radical et je crois qu'il valait la peine de le signaler! (*Rires.*)

C'est toute la procédure là autour qui est gênante et il est vrai que j'ai ressenti un profond malaise quand j'ai appris les décisions qui ont été prises alors qu'il y avait toute une procédure, une procédure parlementaire où l'on pose un certain nombre de questions, la CGF qui veut en savoir plus et que toute la procédure administrative qui concerne les sanctions disciplinaires et les licenciements, n'a pas été respectée en l'occurrence.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Les turbulences au Service de l'informatique ne sont plus un secret. Ce n'est d'ailleurs pas le seul service!

Le groupe socialiste regrette que de telles situations se passent. Le climat de confiance est long à restaurer. Si nous comprenons que l'informatique est un domaine qui évolue à grande vitesse et qu'il est nécessaire que les fonctionnaires soient formés en continu ou que leurs compétences soient réévaluées, pour nous, tout dépend de la manière.

Cette expérience nous amène à plusieurs conclusions. Le groupe parlementaire socialiste demande que le Service de l'informatique soit placé sous la responsabilité d'un département et non plus sous celle de la Chancellerie. Le 22 décembre est l'occasion rêvée pour le nouveau Gouvernement de prendre une telle décision. Les représentants socialistes de la CGF seront, dès 2007, très attentifs au développement de ce service et à l'aspect humain et ils interviendront si besoin.

Il est impératif que l'employeur anticipe mieux ses problèmes et soit précocement à l'écoute des conflits pouvant dégénérer et déstabiliser un service administratif.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: Peut-être, si vous le permettez, juste pour préciser que nous ne sommes pas du tout dans le cadre d'une procédure disciplinaire; pas du tout. Il ne s'agit donc pas d'incriminer des personnes sur des questions de comportement.

Nous sommes dans le contexte qui a trait à l'ordonnance sur les mutations d'agents de l'administration jurassienne et, là, c'est vrai, il est dit, par rapport à l'organisation, la rationalisation des tâches ou l'aptitude de l'agent qui ne correspond plus aux exigences de sa fonction, qu'une personne peut être mutée. C'est précisément la section 3 de cette ordonnance: mutation pour aptitude ne correspondant plus aux exigences de la fonction. Lorsqu'en dépit des mesures qui ont été prises en vue de l'amélioration des performances, les aptitudes d'un agent ne correspondent plus aux exigences de la fonction, celui-ci peut être affecté à un poste moins exigeant. La décision de mutation ressortit au Gouvernement. Donc, c'est quand même important à préciser parce que je trouve aussi... Si, il y a un déclassé salarial après six mois. Mais on ne va pas entrer dans la précision mais je pense, aussi pour les personnes concernées, en terme de dignité, il ne s'agit pas de laisser entendre qu'elles font l'objet d'une procédure disciplinaire. Il y a des procédures de mutation, des propositions qui leur ont été faites. Pour une personne, soyons clair, c'est un licenciement, ce n'est pas une mutation. Pour l'autre, c'est une mutation par rapport à ses compétences et en lien au nouveau profil du poste et aucunement une procédure disciplinaire. Je pense quand même que, pour eux, cela peut avoir une certaine importance.

4. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2007

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête:

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2007.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: J'interviens en ma qualité de président modérateur de la commission parlementaire de gestion et des finances relativement au budget 2007 que nous allons adopter et transmettre sans autre au nouveau Parlement pour la gestion de ce budget et, partant, également au nouveau Gouvernement.

Ce budget vous est connu. Le Gouvernement a tenu, comme à l'accoutumée, conférence de presse. Les médias se sont fait les relais. Beaucoup d'informations ont été données sur ce budget et le document qui est à votre disposition contient beaucoup d'informations. Quelques éléments doivent être dits à la tribune du Parlement pour faire partie intégrante du Journal des débats.

Un budget, c'est une prévision. Prévoir, c'est donc faire état des perspectives financières qui devraient être influencées notamment par:

1. l'évolution conjoncturelle;
2. la maîtrise des dépenses, notamment de transfert, et, ce fameux refrain continu, la suppression du déficit structurel;
3. les besoins importants en investissements;
4. l'entrée en vigueur du nouveau système de péréquation financière (RPT).

Si le budget 2007 a meilleure allure que le budget 2006, cela est notamment dû à la bonne conjoncture 2005-2006 qui entraîne une augmentation des revenus supérieure à celle des charges. Toutefois, en raison d'investissements nets conséquents (46 millions de francs), l'insuffisance de financement reste trop élevée, à hauteur de 18 millions de francs. Bonne conjoncture 2005-2006 disais-je mais prudence car les analystes prévoient déjà un tassement de la croissance en 2007.

Les directives aux diverses unités administratives, avec indication de l'objectif à atteindre, ont été transmises en mars avec délai, pour le retour des divers budgets, au 10 mai. Avant examen et entrevue de la Trésorerie générale avec les services, le budget accusait un déficit de 21,1 millions. Finalement, le budget 2007 de l'Etat, qui nous est soumis, présente un déficit ramené à 5,5 millions. Cette différence importante entre les premiers chiffres et les chiffres finaux n'est pas surprenante. Elle fait partie d'un système bien établi dans la procédure budgétaire, qui veut que des propositions soient faites, qu'elles soient analysées et discutées pour, finalement, faire l'objet d'une décision.

Pour situer l'évolution de ce mécanisme, dans les années 80 les déficits initiaux se situaient souvent aux alentours de 40 millions, ce qui n'empêchait pas d'aboutir à des budgets définitifs équilibrés. Maintenant, avec des demandes plus réalistes – il faut donc saluer et reconnaître l'effort fait par les services, un peu plus de réalisme – il devient tout de même difficile de réduire un déficit initial de l'ordre de 20 millions à un déficit final de 5,5 millions.

Pour le plan financier 2008-2011 des investissements, les besoins resteront élevés. La Trésorerie générale a, de son côté, actualisé les plans financiers jusqu'en 2008. Elle

n'est pas allée plus loin car les incidences considérables de la RPT ne sont que partiellement connues. Cette actualisation conduit à une prévision d'un déficit – je l'annonce aux nouveaux – de l'ordre de 9 millions en 2007 et en 2008. Nous verrons bien.

Pour ce qui est de la RPT, ce qui la caractérise, c'est sa volatilité. Faire de la planification financière dans de telles conditions est extrêmement difficile, n'est-ce pas Monsieur le Ministre? La Confédération a décidé une opération neutre pour elle. Les moyens financiers pour la péréquation n'évolueront pas, contrairement aux charges réparties. Les mesures d'assainissement de la Confédération portent également sur les transferts. Pourquoi je parle de volatilité? Je crois que le mot est juste. Et bien, parce que, dans le tout premier bilan global, le Jura était gagnant pour 35 millions de francs, ensuite perdant de 12 à 14 millions de francs! L'avant-dernier montrait un gain de 12 millions et le dernier une perte de 15 millions et cela indépendamment des compensations pour cas de rigueur. Le fait de devoir procéder à la compensation des cas de rigueur pour onze cantons, dont le nôtre, montre les limites du système. Finalement, pour 2008, d'après les prévisions fédérales actuelles et comme le canton du Jura fait partie de ceux qui auront droit à une compensation pour cas de rigueur, le Jura devrait être avantagé de 9,2 millions mais des incertitudes pèsent sur le bilan global. La compensation des cas de rigueur dont nous devrions bénéficier est garantie pour huit ans avant qu'elle ne diminue.

Quelques considérations sur l'évolution de la dette. Elle diminue tant que nous n'avons pas épuisé les 260 millions reçus de la BNS. L'utilisation de 2005 à 2007 est la suivante (ça fond): remboursement d'emprunts en 2005: 50 millions; insuffisance de financement 2005: 13 millions; versement aux communes 2006 (vous l'avez décidé): 40 millions; remboursement d'emprunts en 2006: 45 millions; insuffisance de financement 2006: 20 millions; remboursement d'emprunts en 2007: 40 millions; insuffisance de financement 2007 (y compris les investissements): 18 millions. J'additionne et il reste un solde restant, à fin 2007, d'environ 34 millions qui ne permettra pas de ne pas renouveler tous les emprunts arrivant à échéance en 2008 (60 millions).

Le degré d'autofinancement atteint le minimum légal de 60 % puisqu'il s'élève, vous l'avez constaté, à 60,9 %. Comme planifié suite à l'opération BNS, les emprunts échus en 2007 seront remboursés. La dette baissera ainsi à environ 300 millions à fin 2007. Ce processus devrait se poursuivre en 2008 mais à un rythme réduit en raison des insuffisances de financement des années 2006 et 2007. Vous voyez qu'on annonce la couleur pour ceux qui vont reprendre le flambeau.

Je me permets de vous rendre attentifs à un point, à savoir celui de bien prendre acte que, dans le budget 2007, figure – ce qui explique aussi l'assez bon résultat – pour la quatrième et dernière fois la dissolution de la provision pour charges futures constituée en 2002, pour un montant de 3,75 millions. C'était donc la vente des actions des Forces motrices.

Encore deux remarques concernant les dépenses. Pour ce qui est des dépenses générales, vous avez constaté qu'elles sont en augmentation de 2,3 % par rapport au budget 2006. Les charges de personnel, sans l'écriture négative portée au budget 2006 par le Parlement pour réduction d'effectif suite à une bonne intervention du groupe radical, progressent de 1,3 %, soit un peu moins que l'indexation des salaires estimée. Pour ce qui est encore maintenant de l'évolution des dépenses de transferts, elles s'accroissent de 2,9 % par rapport au budget 2006, l'augmentation étant principalement

constatée à l'Office des assurances sociales et dans les établissements scolaires et sociaux extérieurs.

Au moment où l'on débat du budget 2007 – en commission, on a eu cette discussion – évidemment peut-on déjà émettre des considérations intéressantes pour les comptes 2006? Les comptes 2006, c'est notre gestion mais ils seront adoptés par le Parlement en 2007, c'est le système qui veut cela. Mais est-ce qu'on peut déjà maintenant émettre des considérations? On est quand même au mois de décembre. Cela est difficile car cela dépend beaucoup des parts fédérales qui ne seront connues qu'à fin janvier 2007, notamment la part très volatile à l'impôt anticipé. Les deux plus grandes variations prévisibles concernent les impôts – voilà une bonne nouvelle – où les rentrées seront supérieures au budget et le règlement rétroactif des allocations familiales – c'est là une moins bonne nouvelle – aux personnes sans activité lucrative puisque le Parlement en a décidé ainsi.

Avant de conclure ce rapport d'entrée en matière, j'aimerais insister sur deux aspects – ils ne sont pas exhaustifs – parmi d'autres qui me semblent essentiels et devant constituer des points forts de la législature 2007-2010, à savoir – c'est toujours le même disque qui tourne mais c'est comme cela – trouver des remèdes tendant à la suppression de ce fameux déficit structurel et trouver également des solutions à la problématique de la situation financière extrêmement difficile des communes jurassiennes. De 2000 à 2004, les parts des communes aux charges de l'enseignement ont augmenté de 6,5 millions, celles de l'action sociale de 3,7 millions, celles des assurances sociales de 2,3 millions, celles de la santé de 12,8 millions. Au total, 25,3 millions. Dans le même temps, les recettes fiscales n'ont augmenté que de 11 millions. Trouver des solutions à ce problème lancinant oblige à ouvrir un débat et une réflexion sur les structures, également au niveau des communes, et les clés de répartition, obligeant ainsi le Gouvernement nouveau à soumettre au Parlement nouveau des propositions de modifications législatives et, à mon avis, comme déjà dit, c'est l'un des enjeux de la prochaine législature.

Voilà les quelques considérations que je souhaitais émettre dans le cadre de l'entrée en matière. Je vous demande, au nom d'une commission parlementaire unanime, d'accepter l'entrée en matière relativement au budget 2007.

Pour conclure, je vous ai demandé formellement d'accepter l'entrée en matière, j'aimerais encore, dans le cadre non seulement de l'adoption de la procédure budgétaire 2007, adresser, au nom de la commission, mes remerciements à Monsieur le ministre Schaller, à M. Rüegg de la TG et à Michel Kohler, notre secrétaire de commission. Mais j'aimerais peut-être, comme c'est la dernière séance de la législature, élargir ces remerciements à l'ensemble de leur activité, pendant ces quatre ans, dans le cadre de leur fonction. Ils figurent parmi les personnes les plus proches qui travaillent de manière permanente avec notre commission.

Pour ce qui est du ministre Gérald Schaller, beaucoup de sérieux, beaucoup d'application à la tâche, beaucoup de rigueur. Bref, finalement, les qualités qu'on attend d'un ministre des Finances. Je peux vous dire, et mes collègues avec moi, à l'intention du Gouvernement, que votre collègue était extrêmement tenace dans les débats au sein de la commission mais qu'ainsi il a toujours, avec beaucoup de conviction, défendu les positions gouvernementales tout en acceptant le débat contradictoire. Et cela, c'est bien, c'est une qualité parce qu'il est tout à fait normal qu'il y ait parfois des contradictions entre les parlementaires et les ministres. (*Rires.*) Le jour où il n'y aura plus de contradictions entre un parlemen-

taire et un ministre, je pense que les institutions seront bien malades. Voilà donc, Monsieur le ministre Schaller, je tiens, au nom de la commission, encore à vous adresser tous nos remerciements.

M. Rüegg, chef de la TG, nous relevons son tact, son sens de l'écoute, son respect des parlementaires, son attention et son niveau de réflexion. Le ministre – et je sais qu'il est d'accord mais je le dis parce que, moi, je le pense – et le futur ministre qui prendra le Département des Finances, peut compter, avec M. Rüegg, sur un responsable de la TG de très haute qualité.

Michel Kohler, c'est mon secrétaire, donc c'est tout de même un peu la cerise sur le gâteau. Je dirai qu'en huit ans de CGF, dont quatre à la présidence, j'ai pu apprécier les énormes qualités – et je pèse mes termes – de Michel Kohler: discrétion, dévouement, très consciencieux, bref très compétent. Un autre signe de sa remarquable intelligence, qui est une denrée rare: toujours disponible. On sait aujourd'hui que la disponibilité devient de plus en plus rare parce que disponible, cela veut dire être ici et maintenant. Et c'est là une qualité, extrêmement rare, chez un fonctionnaire tel que Michel Kohler. La CGF a toujours pu compter sur lui et cela sans aucune faille. Avec Michel Kohler comme secrétaire de cette importante commission parlementaire – je le dis aussi à l'adresse de mon successeur qui sera désigné dans moins de vingt-quatre heures – c'est un privilège et cela contribue à rendre cette tâche (président de la CGF), qui est tout de même assez lourde pour un parlementaire de milice, quand même assez agréable. Merci beaucoup.

M. Gérard Meyer (PDC), président de la commission de la santé: Vu que la procédure budgétaire nécessite l'avis de la commission de la santé, je vais vous faire part de quelques considérations sur les enveloppes financières de fonctionnement et d'investissement destinées à l'Hôpital du Jura.

Comme chaque année, ces deux enveloppes budgétaires de fonctionnement et d'investissement sont discutées entre les dirigeants de l'Hôpital du Jura et le Gouvernement par l'intermédiaire du Département de la Santé. Pour cette année, comme il n'y a pas eu d'entente entre les parties, le Gouvernement a décidé d'allouer, par voie d'arrêté, l'enveloppe de fonctionnement. Selon Monsieur le ministre Claude Hêche, il y a une volonté claire de la part du Gouvernement d'inciter le conseil d'administration de l'Hôpital du Jura à prendre toutes les mesures et dispositions afin d'équilibrer son budget, respectivement son compte d'exploitation.

Il faut également être conscient que l'attribution de 52 millions au lieu de 53, comme les représentants de l'Hôpital du Jura le souhaitaient, va certainement provoquer une nouvelle pression sur les postes de travail au sein de nos établissements hospitaliers. Par contre, du côté du Gouvernement, il a été tenu compte de la réduction du taux de primes des allocations familiales, qui passeront de 3% à 2,8%, ainsi que du règlement du découvert de l'Hôpital du Jura à fin 2004, ce qui lui allouera un montant de plus de 4 millions de francs à l'Hôpital du Jura.

Néanmoins, sur la base du budget établi par l'Hôpital du Jura, un découvert de l'ordre du demi-million subsiste.

Cependant, au regard du rapport Cogit, dont Monsieur le ministre Claude Hêche nous a donné quelques indications lors de notre dernière séance de Parlement, certaines propositions devraient permettre d'obtenir une réduction supplémentaire des coûts d'exploitation. Par exemple, la réduction des départements hospitaliers, de sept actuel-

lement qui pourraient passer à quatre; par exemple aussi une augmentation continue de la productivité; par exemple également l'introduction de centres d'excellence avec leur propre responsabilité financière. En conséquence, comme le Gouvernement, la commission approuve le montant de 52 millions en tant qu'enveloppe financière de fonctionnement pour l'Hôpital du Jura. Elle représente tout de même plus du tiers des rentrées financières de l'hôpital sur un budget total d'un peu plus de 150 millions de francs.

Un autre point va influencer négativement sur le budget hospitalier. Récemment, le Service de la santé a transmis les indications quant à l'adaptation du tarif de pension pour les EMS. Il porte sur une augmentation de 5% alors que le budget de l'Hôpital du Jura table sur une augmentation de 10% (chiffres qui avaient été fournis par ledit service quelques mois plutôt). Ceci va diminuer les recettes présumées pour l'Hôpital du Jura d'environ 400'000 francs.

A l'avenir, de telles données budgétaires devraient être fournies plus rapidement ou être plus critiques quant à leur appréciation. On ne peut pas être exigeant sur la gestion de l'Hôpital du Jura et, en contrepartie, ne pas lui fournir les indications adéquates.

Dernièrement, en date du 30 novembre, la commission a reçu une information complémentaire sur le budget 2007 de la part de l'Hôpital du Jura. Des corrections ont déjà été apportées au regard d'une part de la décision gouvernementale sur l'enveloppe budgétaire et d'autre part au regard de nouvelles données financières, telles que le renchérissement sur la masse salariale à 0,8% au lieu de 1,5% initialement pris, telles que la hausse du tarif 2007 émis par Santésuisse pour les hospitalisations de troisième classe. Ce sont là les corrections les plus importantes. Néanmoins, un déficit prévisionnel supérieur au demi-million subsistera encore.

Une inconnue aussi concernant la valeur du point Tarmed est toujours en suspens. Elle est liée à un recours auprès du Conseil fédéral. Actuellement, la valeur du point se monte à 94 cts et la valeur revendiquée par Santésuisse se situe à 86 cts. Sachant que 1 ct équivaut à environ 127'000 francs de recettes en plus ou en moins, c'est un montant de plus de 1 million de franc qui est en jeu annuellement. Et nous n'avons aucune prise sur ce paramètre!

Concernant l'enveloppe d'investissement, là également une différence importante entre les besoins de l'Hôpital du Jura et le montant alloué. L'Hôpital du Jura souhaitait 11,9 millions selon un tableau détaillé remis à la commission (à savoir tout de même qu'un premier projet estimait ces besoins à plus de 15 millions). Le Gouvernement a tranché pour un montant de 6,5 millions attendu que, toujours suite au règlement du découvert de l'Hôpital du Jura à fin 2004, un solde positif de 4,77 millions est déjà acquis à l'Hôpital du Jura en tant qu'enveloppe d'investissement.

Je tiens ici à remercier Monsieur le ministre ainsi que ses collaborateurs, MM. Nussbaumer et Pétremand, pour la présentation et les informations données en commission. Mes remerciements également à MM. Chappuis et Christe, respectivement président du conseil d'administration et directeur, ainsi qu'à M. Brossard, responsable des finances, et à tous les collaborateurs de l'Hôpital du Jura.

Aujourd'hui, terminant également la législature mais, en plus, terminant mon mandat, je tiens aussi à remercier tout particulièrement celle et celui qui nous assistent tout au long de l'année dans notre travail de parlementaire et surtout de commissaire. Je nommerai ici Nicole Roth et Jean-Claude Montavon, toujours disponibles et engagés avec compétence

et pertinence aussi. Merci à vous de nous avoir épaulés, soutenus et surtout supportés tout au long de ces années. Merci aussi à mes collègues de la commission.

En conclusion, je vous recommande d'accepter les rubriques budgétaires de l'enveloppe de fonctionnement 280.364.01 et d'investissement 280.564.00 destinées à l'Hôpital du Jura pour l'année 2007. Le groupe PDC y souscrita.

M. Ami Lièvre (PS): Je vais évoquer, en gros, les mêmes thèmes que mon président de commission mais peut-être avec une analyse un peu différente, vous l'imaginez bien.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui est le dernier de la planification financière 2004-2007. Dans ce contexte et comme l'année dernière, le déficit prévisible de 5,5 millions est inférieur de 2 millions à cette planification bien qu'une partie seulement des mesures de corrections, objet d'après discussions lors de l'adoption de ce plan, ait été réalisée. Il est vrai que ce type de comparaison n'a plus qu'une pertinence très relative car la situation, depuis trois ans, n'a pas vraiment évolué en fonction des prévisions, que ce soit dans les domaines politique, économique ou financier. Entre les comptes 2005 et le budget 2007 par exemple, l'amélioration est essentiellement due à la bonne conjoncture, qui se traduit par des recettes fiscales en progression de 5,5% (ou 13,7 millions) et par une augmentation des parts jurassiennes aux recettes fédérales (IFD et impôt anticipé) estimée à 11,4% (ou 6,7 millions).

Si la conjoncture est globalement favorable aux finances de l'Etat, elle l'est de manière inégale pour nos concitoyens. En effet, toujours par rapport aux comptes 2005, alors que la progression des impôts des personnes morales est estimée à 8,8%, celle des personnes physiques n'est que de 5,8%, ce qui traduit une progression des salaires différente de celle des bénéficiaires des entreprises. De plus, une nouvelle hausse des dépenses d'assurances sociales, abstraction faite bien sûr des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative, est le signe que cette embellie ne profite pas à tous et qu'une partie des travailleurs habitant ce Canton est toujours confrontée au dumping salarial et au chômage en raison de la proximité et de la disponibilité d'une très forte main-d'œuvre frontalière docile et non revendicatrice du fait qu'elle bénéficie de conditions sociales et surtout d'un pouvoir d'achat plus favorables dans leur pays.

Si nous sommes conscients que la réalisation du nouveau programme de développement économique permettra la création de postes de travail qualifiés et mieux rémunérés, il est indispensable, parallèlement, de lutter plus efficacement contre les bas salaires par la mise en place de salaires minimum généralisés, en contrôlant le respect de l'égalité entre hommes et femmes de même que les conditions d'emploi des travailleurs provenant notamment des pays extracommunautaires.

Quant à l'évolution des charges par rapport au budget 2006, elle est fortement influencée par une diminution des intérêts passifs de 2 millions de francs en raison de l'importante réduction de la dette, rendue possible par les rentrées extraordinaires que nous connaissons et, pour ce qui concerne les augmentations, par les subventions dans le domaine des assurances sociales mais aussi, direz-vous, par l'écriture négative de 2 millions de francs imposée par le Parlement pour diminution des effectifs. Peut-être en effet. Notre groupe pense pourtant toujours que cette démarche était irréaliste et que la stratégie préconisée par le Gouvernement est, en la matière, plus cohérente et surtout plus accep-

table par le personnel de l'Etat et de l'enseignement. Les résultats de cette politique sont d'ailleurs déjà perceptibles à travers les rubriques relatives aux charges de personnel, qui ne progressent que de 1,7 % sur deux ans, soit une hausse inférieure à l'inflation qui est de 2,4 %. De plus, des rationalisations de services ont déjà été décidées par le Parlement, d'autres sont en cours.

Pour ce qui concerne les investissements à la charge de l'Etat, ils sont, avec 46 millions, supérieurs à la planification financière qui prévoyait 41,4 millions pour 2007. Même si cet effort se traduit par une insuffisance de financement de 18 millions, il permet tout de même de respecter le minimum légal en matière de degré d'autofinancement, Monsieur le Président, fixé à 60 %, puisqu'il atteint 60,9 %. Notre groupe est favorable à cette politique, dont l'objectif est de doter notre Canton des infrastructures qui lui font encore défaut afin de le rendre plus attractif.

Malgré ces résultats encourageants, il reste un déficit probable de 5,5 millions. Cela signifie qu'il faut persévérer dans l'effort d'économies mais dans un esprit de conciliation et de réalisme. La démarche entreprise doit se poursuivre, sans coups de boutoir inutiles. En effet, il est raisonnable de penser que la conjoncture actuelle, qui se répercute sur les finances de la Confédération notamment, aura des incidences positives sur les comptes de l'Etat 2006 déjà, en particulier à travers des rentrées plus importantes que prévu aux parts de l'impôt anticipé et de l'IFD. De plus, il apparaît que la mise en place de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons sera finalement bénéfique pour les finances cantonales à hauteur de 9,2 millions.

Dans cette perspective, le groupe socialiste pense en conséquence que la prochaine législature devrait être consacrée au renforcement de notre attractivité par des investissements dans la culture, la formation, l'environnement, la diversification économique et que soit maintenu un Etat fort, capable de répondre à l'attente croissante de nos concitoyens et de promouvoir une qualité de vie acceptable pour tous.

Le groupe socialiste votera l'entrée en matière et soutiendra les deux amendements proposés l'un par le Gouvernement, relatif à la boucle urbaine de Porrentruy, l'autre par le groupe chrétien-social indépendant, relatif aux pistes cyclables.

Mme Suzanne Maître (PCSI): Le budget 2007, avec un déficit ramené à 5,5 millions de francs, est plus favorable comparé au déficit de 11,5 millions de l'année passée. Les chiffres noirs ne sont certes pas encore au rendez-vous mais le rouge pâlit quelque peu.

L'apport de l'or de la BNS a certes influencé ce résultat mais il est à souligner que la bonne conjoncture de 2006 contribue à cette amélioration. Les revenus des recettes fiscales sont estimés globalement à une progression de 5,5%, ce qui représente 13,3 millions de francs. Cela ne peut que nous réjouir.

L'analyse des postes du budget montre un réel souci de maîtriser les charges au niveau de l'administration. Les postes qui accusent des augmentations sont liés à des facteurs extérieurs tels que le prix du mazout ou les participations du Canton aux dépenses des Hautes écoles. Dans ces cas-là, nous sommes liés par des accords qui ne nous permettent aucune marge de manœuvre.

Le budget 2007 a certes meilleure allure que celui des deux années précédentes. Il devrait nous permettre de nous occuper, sans précipitation ni urgence, du déficit structu-

rel que nous connaissons en prenant le temps d'analyser sereinement les problèmes. Nous pourrions ainsi trouver les solutions dans la concertation, comme tous les partis l'ont clairement proposé durant la campagne électorale. Cette concertation devra se faire au sein de notre Parlement.

Un autre défi consiste dans la maîtrise des coûts des charges liées entre le Canton et les communes. Le président de la CGF en a rappelé les chiffres. Le partage de l'or de la BNS a certes apporté aux communes un peu d'air frais mais l'augmentation, année après année, des charges de l'action sociale, des assurances sociales et de l'enseignement (environ 3% pour 2007) restent un problème lancinant pour nombre de communes et la maîtrise de ces coûts sera une gageure parlementaire pour le budget 2008.

En conclusion, le groupe PCSI acceptera le budget 2007 avec cependant une proposition de modification au niveau des investissements concernant les pistes cyclables, qui sera développée tout à l'heure. Néanmoins, nous resterons vigilants par rapport à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous faisons confiance au nouveau Gouvernement pour la poursuite des réflexions et propositions sur les réformes des structures étatiques actuelles.

M. Gabriel Willemin (PDC): C'est au travers d'un sentiment partagé que le groupe PDC apprécie le budget qui nous est soumis à votation aujourd'hui.

La perte de 5,5 millions de francs budgétisée résulte d'effets économiques positifs mais ceux-ci ne sont pas suffisants pour compenser l'excédent de charges structurelles que connaît l'organisation de l'Etat jurassien. Le manque de réformes structurelles souhaitées par le Parlement depuis plusieurs années est sans aucun doute l'explication principale de l'excédent de charges budgété. Dans ce sens, le déficit de 5,5 millions de francs n'est pas un résultat satisfaisant. Cependant, les perspectives conjoncturelles pour les années à venir semblent favorables et la réorganisation de l'administration avance gentiment. Sous cet angle, le résultat proposé pour l'année 2007 est encourageant au regard des années précédentes.

L'évolution de la situation économique est sans nul doute un des facteurs qui influence considérablement le résultat de l'Etat. Une situation économique favorable permet une progression appréciable des recettes de l'Etat. De plus, une gestion rigoureuse des charges de l'Etat a permis de diminuer, depuis 2003, les déficits de fonctionnement de l'Etat. On passe progressivement (en faisant abstraction des résultats extraordinaires de la vente des actions FMB et de la vente d'or de la BNS) d'un déficit de 16,8 millions de francs en 2003 à 5,5 millions en 2007.

Les investissements nets prévus pour l'année 2007 se montent à 46 millions de francs. Ce montant est le plus élevé depuis 1999. S'il est vrai que notre Canton doit encore faire un effort de rattrapage au niveau des investissements à réaliser sur le territoire cantonal, il s'agit de rester bienveillant aux conséquences sur la dette cantonale. En cumulant les besoins de financements en fonctionnement et en investissement, il ressort pour l'année 2007 une insuffisance de financement de 18 millions de francs. En sachant que cette insuffisance de financement est quasiment totalement financée par l'augmentation de la dette cantonale, cela ne va pas améliorer les finances cantonales.

Durant cette législature, le Parlement a montré sa volonté de diminuer la dette cantonale. Il semble dès lors important qu'en période de haute conjoncture, l'Etat diminue

son endettement ou, pour le moins, le stabilise. Dans ce contexte, le groupe PDC souhaite que l'Etat oriente sa politique budgétaire de manière à au moins stabiliser son endettement, en particulier durant cette période de bonne conjoncture économique.

Pour rétablir l'équilibre du compte de fonctionnement, il est impératif que le Gouvernement poursuive ses réformes structurelles. Durant l'année 2007, le Parlement devrait être saisi entre autres de la fusion du Service des forêts et de l'OEPN et éventuellement d'une nouvelle organisation au sein du Service informatique. Nous devons également poursuivre la mise en place organisationnelle du CEJEF et du nouveau Service de la formation. Sur ce point, le groupe PDC est surpris de la nomination d'un nouvel adjoint au chef du Service de la formation. En effet, actuellement le chef du Service de la formation professionnelle est secondé par un adjoint, chef de projet. Cette nomination paraît pour le moins surprenante d'autant plus que le poste n'a pas été mis au concours officiellement. Le projet, voté par le Parlement, définit les nouvelles structures organisationnelles de la formation des niveaux secondaires II et tertiaire. Sans entrer dans le détail des postes, le projet prévoit une économie de 700'000 francs. Nous resterons attentifs à cette économie. La création du poste de directeur général et celle dernièrement d'un nouvel adjoint au chef du Service de la formation interpellent notre groupe parlementaire au niveau de la maîtrise des coûts. Sans faire d'amendement au budget qui nous est soumis, nous resterons attentifs à l'évolution des charges des états-majors des services concernés.

A ce stade de la discussion et après avoir obtenu les réponses aux nombreuses questions qui ont été posées, le groupe parlementaire PDC acceptera l'entrée en matière relative au budget 2007.

En conclusion, permettez-moi de remercier chaleureusement le ministre Gérald Schaller pour le travail qu'il a accompli durant ces douze dernières années comme chef des finances cantonales. Durant toute la durée de son mandat, il aura défendu avec assiduité, persévérance et rigueur une politique raisonnable évitant à l'Etat jurassien un naufrage financier. Jusqu'au bout et même durant la dernière séance de commission de gestion et des finances, il aura défendu une allocation judicieuse des deniers de l'Etat. A sa manière, il aura défendu les budgets et les comptes de l'Etat jurassien en sachant convaincre les auteurs de propositions que l'Etat ne pouvait pas se permettre des dépenses exagérées. Qu'il soit vivement remercié pour son dévouement et sa contribution au bon développement de notre Canton!

Mes remerciements s'adressent également au président de la commission de gestion et des finances Jean-Michel Conti. Ses compétences et son engagement durant quatre ans comme président de la CGF ont permis de faire aboutir des dossiers délicats mais néanmoins importants pour l'avenir de notre Etat. Sa convivialité aura permis de créer une ambiance de travail chaleureuse et motivante au sein de cette commission.

Enfin, je remercie également MM. Daniel Rüegg et Michel Kohler, fidèles collaborateurs de la CGF, et, comme l'a dit le président, extrêmement précieux et disponibles pour chaque commissaire de la CGF.

M. Fritz Winkler (PLR): De prime abord, le budget 2007 semble de bonne facture. Mais, en y regardant de plus près, il faut admettre, avec le ministre des Finances, qu'il est insatisfaisant.

En effet, malgré la diminution du déficit structurel, l'augmentation des charges continue de nous inquiéter. Certaines charges ne sont pas maîtrisables, c'est vrai. Par exemple celles liées au chômage et aux prestations complémentaires ou encore celles résultant des erreurs de l'Etat (allocations familiales aux personnes sans activité lucrative) ainsi que d'autres imputables aux décisions du Parlement.

Comme le Gouvernement, nous sommes préoccupés par la croissance continue des dépenses en relation avec les Hautes écoles et avec les hospitalisations à l'extérieur. En ce qui concerne les charges maîtrisables, les mesures prises – l'absence de mesures prises, serait-on tentés de dire – nous laissent sur notre faim.

C'est vrai, les intérêts ont diminué grâce aux remboursements de dettes, dont nous n'avons toutefois pas le mérite puisque c'est la vente de l'or de la BNS qui les a rendus possibles. Une conjoncture favorable nous laisse espérer des rentrées fiscales plus importantes. Il faut pourtant persévérer dans l'effort de réduction des charges. Sur ce point, nous partageons l'avis de notre futur représentant au Gouvernement, Michel Probst. Nous souhaitons en effet, comme lui, l'introduction d'enveloppes budgétaires, ce qui permettrait de freiner la croissance des dépenses en responsabilisant les chefs de service. Ces derniers seraient appelés à gérer le budget de leur service comme s'il s'agissait de leur budget privé.

Par conséquent, comme nous démarrons une nouvelle législature, le groupe libéral-radical souhaite que le Gouvernement se penche sur les prestations et les tâches de l'Etat. Cet examen devient, quoi qu'il en soit, urgent en raison de l'introduction prochaine de la nouvelle RPT. Nous formons le vœu que les communes et tous les organes concernés soient associés à cette réflexion.

Bien que le minimum de 60% d'autofinancement soit atteint, on ne peut s'en contenter en lisant la situation en francs. Une insuffisance de financement de 17 millions reste inquiétante pour un petit canton comme le nôtre; cela correspond à 2,26 dixièmes de quotité d'impôt!

Chaque année, lorsque nous formulons nos doléances, le Gouvernement nous répond qu'elles ne sont pas réalistes ou réalisables dans l'immédiat. Lorsqu'il est de bonne humeur, il veut bien nous concéder qu'elles seront prises en considération lors d'un prochain budget! Dans le cas notamment de la réduction de la masse salariale de 1 %, acceptée par la majorité de ce Parlement lors de l'examen du budget 2006, on aurait pu espérer qu'un effort particulier serait fourni, surtout vu les discussions que cela a suscitées.

Or, en consultant la «main courante» sur l'effectif de l'administration au 15 novembre 2006, on constate que les ressources humaines, loin d'être stabilisées, ont encore tendance à augmenter. L'écart avec l'objectif fixé atteint désormais 72 postes. Cette situation n'est pas admissible et on ne peut dès lors que souscrire aux commentaires des observateurs qui reprochent au Gouvernement de bafouer le Parlement!

Le groupe libéral-radical verrait d'un bon œil la mise en place de «pools» de réserve, appelés à effectuer les remplacements dans les différents services, notamment à l'occasion d'absences de courte durée. L'administration d'un petit canton comme le nôtre implique des services de dimension modeste, ce qui peut effectivement poser des problèmes en cas d'absences d'un ou de plusieurs employés. Notre solution permettrait d'éviter ces perturbations.

Pour conclure, n'étant pas intervenu au point 3, le groupe libéral fait les remarques suivantes concernant le Service

de l'informatique. Le groupe libéral-radical a appris par la presse, comme vous, que la sérénité était de retour; on ne peut que s'en réjouir. Le 19 avril dernier, la CGF avait reçu l'ancien chef du service, Yann Beynon. Il nous avait fait part des quelques difficultés rencontrées dans son service. Force est de constater que ses remarques étaient justifiées. Ces dernières semaines, le Gouvernement a pris des mesures pour rendre le Service de l'informatique plus efficace. Donc, les constatations qui, lors de la séance d'avril, avaient dérangé quelques membres de la CGF, se sont révélées parfaitement fondées. J'ose par ailleurs espérer que le rapport d'audit réalisé au sein du SDI sera présenté en intégralité lors d'une séance de la CGF, nouvellement constituée, au début de l'année 2007.

Au final, le groupe libéral-radical acceptera l'entrée en matière ainsi que le budget présenté. Un refus n'aurait pas de sens. Néanmoins, nous exigeons une nouvelle fois qu'à l'avenir on tienne compte de nos souhaits par rapport au contrôle de la masse salariale. Nous resterons particulièrement attentifs à ce que nos remarques et nos suggestions soient concrétisées.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Ce projet de budget 2007 qui vous a été transmis par le Gouvernement affiche un déficit de 5,5 millions. Même s'il est de moitié inférieur à celui de cette année, on ne peut pas trop se réjouir de ce résultat qui a été obtenu dans une période de conjoncture favorable qui devrait normalement se traduire, dans les comptes de l'Etat, par un excédent de revenus plutôt que par un excédent de charges. Cela confirme que le déficit structurel que nous évoquons depuis plusieurs années, et qui avait notamment été mis en évidence dans les plans financiers pour la période 2003-2007, n'est toujours pas résorbé.

Le taux de progression des charges affiché par ce budget 2007 constitue un autre motif d'insatisfaction. Cette progression est toujours conséquente puisqu'elle atteint 2,6% abstraction faite des écritures purement comptables.

Ont notamment participé à ce phénomène la forte progression des contributions versées à d'autres cantons dans les domaines de la formation et de la santé ainsi que l'augmentation très importante des subventions en matière d'assurances sociales. Je parle ici en particulier de la problématique des allocations familiales, des prestations complémentaires, des subsides caisse maladie ainsi que des parts du Canton à l'AVS et à l'AI.

La masse salariale, cela a été évoqué, progresse elle aussi de manière importante, en tout cas si on la compare à l'exercice 2006. On constate une progression de 2,25%, ce phénomène s'expliquant bien plus par la non-réalisation des économies qui avaient été demandées par le Parlement lors de l'adoption du budget 2006 que par les facteurs habituels que sont les augmentations d'effectifs – j'attire votre attention que, pour 2007, ils seront stabilisés grosso modo – ou le phénomène des annuités ou de la compensation du renchérissement. Ces différents éléments provoquent une augmentation, sur deux années, de 1,7%, soit une progression qui est inférieure à l'inflation constatée durant la même période.

Le même constat peut être posé en ce qui concerne les dépenses en biens, services et marchandises si on fait abstraction du changement de pratique intervenu au Service cantonal de l'informatique, dont une partie des charges des dépenses est refacturée à des tiers. J'attire au passage votre attention sur le fait que les objectifs des mesures de correc-

tion pour ce type de dépenses seront nettement dépassés. Il en va de même pour les subventions, où les objectifs sont atteints sur le plan quantitatif mais avec, en plus, des améliorations sur le plan qualitatif. Le système de subventionnement par prise en charge du déficit, qui prévalait encore de manière très générale jusqu'ici, a été remplacé dans bon nombre de cas par l'attribution d'enveloppes négociées préalablement, qui renforcent le rôle et la responsabilisation de chacun des partenaires tout en diminuant les risques.

Dans le domaine des dépenses de transfert, je relèverai encore que l'enveloppe attribuée en 2007 à l'Hôpital du Jura sera identique à celle de 2006, comme vous l'a indiqué le président de la commission de la santé, soit 52 millions. Les discussions en vue d'un accord avec les responsables de l'Hôpital du Jura n'ayant pas abouti, l'enveloppe a été fixée par arrêté du Gouvernement, qui a notamment pris en compte l'important potentiel d'économies mis en évidence dans différents rapports externes, potentiel qui doit se concrétiser dans les comptes de l'Hôpital du Jura durant les prochaines années. Cela nécessitera bien sûr un effort soutenu qui devra se poursuivre dans la durée.

Je passe maintenant aux recettes dont l'augmentation est bien sûr beaucoup plus réjouissante. La progression est de 3,85% sans les écritures purement comptables et, pour l'essentiel, elle doit être mise en relation avec l'évolution favorable de la conjoncture économique.

L'actualisation des prévisions de recettes fiscales établies pour l'année 2006 nous permet d'escompter un léger dépassement (de l'ordre de 1%) des montants portés au budget 2006 et cela laisse augurer d'une nouvelle progression en 2007. Ainsi, nous avons tenu compte d'une augmentation, par rapport à 2005, de 5,8% des recettes fiscales prélevées auprès des personnes physiques et de 8,8% pour les personnes morales. La bonne conjoncture constatée également sur le plan suisse influence nos parts aux recettes fédérales qui, elles, progressent de 6,4% par rapport au budget 2006 selon les indications qui nous ont été fournies par la Confédération.

Il a été passablement question ces derniers temps, et le président de la commission et Mme Maître s'en sont fait l'écho aujourd'hui à cette tribune, de l'augmentation des charges que doivent assumer les communes au titre des clefs de répartition valables en matière d'assurances sociales, d'éducation et d'aide sociale. Nous avons voulu mettre en évidence les dépenses effectives supplémentaires auxquelles les communes sont confrontées de ce fait-là et nous avons constaté que l'augmentation à laquelle les communes devront faire face, selon ce budget 2007, s'élève en net à 1,5% par rapport à 2006 et à 2,84% par rapport aux comptes 2005. Si l'on faisait abstraction du dossier des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative auquel les communes ont adhéré, la progression ne serait plus que de 0,7% par rapport au budget 2006, respectivement de 2% par rapport aux comptes 2005, ce qui représente une augmentation inférieure à l'inflation constatée sur la même période.

J'en viens maintenant aux investissements. Cela a été dit, ils sont conséquents en 2007. Ils se situent au-dessus des niveaux atteints ces dernières années. Les investissements totaux qui seront réalisés sur territoire cantonal en 2007 s'élèvent à 222 millions, ce qui représente un investissement net de 46 millions. Cette somme dépasse de manière significative (4,7 millions de plus) le montant prévu pour l'année 2007 dans les plans financiers. Cependant, sur l'ensemble de la période 2004-2007, on enregistrera une sous-utilisation

de l'ordre de 14 millions par rapport à l'enveloppe qui avait été allouée initialement.

A signaler dans ce budget d'investissements l'augmentation des subventions d'investissements due à la forte progression de l'enveloppe allouée à l'Hôpital du Jura, qui est supérieure de 3,3 millions à celle du budget 2006, tant les besoins d'investissements annoncés pour les années à venir par l'hôpital semblent importants.

Compte tenu de tout ce qui précède, on doit constater que si le déficit est réduit de moitié, il n'y a pas d'amélioration en ce qui concerne l'insuffisance de financement qui reste élevée à 18 millions, ce qui représente un montant identique à celui qui a été porté au budget 2006. Les insuffisances de financement de ces deux années 2006-2007 diminueront d'autant le potentiel de réduction de notre dette tel qu'il avait été planifié à la suite des opérations FMB et BNS. La dette devrait certes continuer à baisser pour atteindre 300 millions à fin 2007. Malheureusement, la poursuite de ce processus sera stoppée plus vite que prévu au cours de l'année 2008.

Quid des perspectives d'avenir? Les travaux d'élaboration des plans financiers pour la période 2008-2011 ont déjà commencé. Pour ce qui est des investissements, on peut d'ores et déjà constater que les besoins seront extrêmement importants et qu'il sera tout à fait impossible de donner suite à toutes les propositions d'investissement; des priorités devront être fixées, des choix nécessitant de délicats arbitrages devront être opérés. Au niveau du compte de fonctionnement, divers éléments vont influencer de manière considérable nos perspectives financières. Parmi ces éléments, on peut notamment citer bien sûr l'évolution de la conjoncture économique, dont l'impact sur les recettes apparaît de manière tout à fait claire dans ce budget 2007, mais qui influence aussi grandement certaines rubriques de charges, en particulier dans le domaine social lorsque la situation vient à se détériorer. L'évolution des dépenses de transfert constitue aussi un élément important et il s'agira ici de mettre en place des solutions encore plus efficaces pour mieux maîtriser l'évolution de ce type de charges qui ont connu une forte progression depuis plusieurs années, qu'il s'agisse des subventions versées à des institutions cantonales ou des contributions versées dans le cadre de conventions intercantionales.

Enfin, je ne voudrais pas manquer de relever une fois encore les incertitudes liées à la mise en œuvre de la RPT. Le président de la commission a déjà évoqué cette problématique. Les dernières évaluations que nous avons effectuées m'amènent, d'une part, à considérer que le bilan qui a été publié par la Confédération est optimiste, peut-être trop optimiste, en tout cas en ce qui concerne le volet «nouvelle répartition des tâches». D'autre part, pour ce qui est de la péréquation des ressources, nous sommes inquiets face à la volatilité du nouveau système, volatilité qui a notamment été mise en évidence par les différents bilans qui nous ont été remis par la Confédération et qui ont montré qu'une amélioration de notre indice des ressources de 3 points se traduisait, pour l'Etat jurassien, par un «manque à gagner» de 27 millions de francs au niveau des montants péréquatifs revenant à l'Etat. Nous avons critiqué à de multiples reprises cette volatilité car il faut bien se rendre compte qu'elle expose l'Etat jurassien à un risque financier important, qui rend particulièrement délicat tout l'exercice de planification financière.

De ce point de vue, les travaux qui devront être réalisés en 2007 constitueront une véritable gageure puisqu'il s'agira d'élaborer, de manière coordonnée, le programme de légis-

lature et le plan financier 2008-2011 en tenant par ailleurs compte des effets du dossier RPT dont les conséquences ne sont pas encore totalement connues aujourd'hui puisque les décisions fédérales ne sont pas encore toutes prises.

Dans ce contexte, on peut considérer que le budget 2007 constitue un budget de transition avec un déficit de fonctionnement certes atténué mais qui subsiste malgré une nette amélioration conjoncturelle. Un budget de transition avec des besoins accrus en dépenses d'investissements et l'annonce de besoins de financement qui iront en s'accroissant dans les années à venir; transition avec l'annonce également de changements considérables liés à la mise en œuvre de la nouvelle répartition des tâches et de la nouvelle péréquation financière fédérale.

J'ai eu, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'occasion aujourd'hui de vous présenter le dernier budget de l'Etat dont j'aurai eu la responsabilité. S'il est dans la ligne des perspectives dont nous avons fait état dans la planification financière, j'aurais pour ma part préféré pouvoir vous commenter un budget équilibré, qui aurait été mieux en phase avec la conjoncture économique favorable que nous connaissons actuellement. Le Gouvernement, avec l'appui de la Trésorerie générale, n'a pas ménagé ses efforts pour réduire autant que faire se peut l'excédent de charges prévu pour l'année 2007. Toutes les possibilités de réduction de dépenses, relevant de sa compétence, ont été mises en œuvre. Aller au-delà aurait nécessité des adaptations législatives remettant en question des prestations publiques, si ce n'est dans leur principe, du moins dans leur étendue.

J'aimerais conclure en remerciant le président et les membres de la commission de gestion et des finances qui, comme à l'accoutumée, ont étudié ce projet de budget avec sérieux et compétence. Je les remercie de leur engagement dans cette importante commission, avec laquelle j'aurai eu plaisir à travailler durant ces trois législatures. Bien sûr, des divergences sont parfois apparues, c'est dans l'ordre des choses et tout à fait conforme au bon fonctionnement de notre système démocratique. Merci également au chef et aux collaborateurs de la Trésorerie générale, ici présents, pour leur précieuse collaboration et pour l'appui qu'ils m'ont apporté de manière constante durant ces douze années. Merci enfin à vous également, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, de la confiance que vous m'avez témoignée. Certes, je n'ai pas toujours réussi à me faire entendre de votre part et j'aurais préféré que vous réserviez un meilleur accueil à certaines propositions du Gouvernement qui, j'en reste persuadé, auraient mérité un meilleur sort. J'espère néanmoins que je vous aurai convaincu, au-delà des clivages partisans et des intérêts sectoriels, que l'intérêt général a toujours constitué la référence à laquelle je rattachais mon action. Merci et je vous recommande, au nom du Gouvernement jurassien, d'accepter l'entrée en matière ainsi que le budget dans la teneur qui vous a été présentée.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président: Avant d'aborder la question de détail, je vous accorde une pause et nous reprenons à 11 heures.

(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)

Le président: Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, nous allons prendre

l'examen de détail du budget 2007 dans l'ordre des pages sur lesquelles il y a des propositions qui sont formulées et la première est la page 112 par Monsieur le député Pierluigi Fedele, auquel je passe la parole.

Rubrique 652.506.00 – Police cantonale. Mobilier, équipement, véhicules

M. Pierluigi Fedele (CS-POP): Notre proposition concerne la rubrique 652 de la Police cantonale, en particulier le chiffre 652.506.00 (mobilier, équipement et véhicules).

Notre proposition est en fait de retrancher à la somme totale, qui est de 2,750 millions, 50'000 francs et donc arriver à une somme finale de 2,7 millions uniquement. Ces 50'000 francs sont destinés à l'acquisition d'équipements dits «Robocop» pour la police cantonale.

L'achat de ces quarante tenues anti-émeute ne provoque pas chez nous, évidemment, de grandes manifestations de joie! Notre crainte peut s'exprimer assez simplement: nous redoutons l'utilisation de ces équipements dans toutes les manifestations pour lesquelles la police jurassienne sera mobilisée. On peut évoquer comme exemple assez concret le WEF de Davos. Nous étions d'ailleurs à cette tribune à plusieurs reprises opposés à l'envoi de policiers jurassiens dans la station grisonne.

Il est donc à craindre que ces tenues soient amorties bien au-delà de la seule manifestation sportive de l'Euro 2008 et si, réellement, ces tenues ne devaient servir qu'une seule fois, on se demande si c'est réellement l'Etat jurassien qui doit payer 50'000 francs pour des tenues qui vont servir uniquement à une seule manifestation.

Donc, très simplement, on vous propose d'enlever 50'000 francs dans la rubrique et pas de tenue «Robocop» pour la police jurassienne, à laquelle on peut confier des missions autrement importantes et politiquement moins problématiques. Merci de votre soutien.

Le président: Est-ce que le président de la commission souhaite intervenir? C'est le cas.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Mais oui, Monsieur le Président, on va prendre ses responsabilités jusqu'au bout.

La commission n'a pas de proposition à faire puisqu'elle n'avait pas connaissance de l'intervention du député Fedele mais, en mon nom personnel, si l'on peut comprendre une intervention sur la motivation et les considérations que vous émettez, sur lesquelles je pense que le ministre va répondre, ce qui pose problème, c'est que vous faites une proposition ferme de suppression d'un montant dont l'usage est déterminé. On verra ce que dira Monsieur le ministre mais on n'a pas de raison objective de mettre en doute ses propos. Les éléments à notre connaissance, à ce stade du débat, c'est que ce montant de 50'000 francs est prévu en vue de l'Euro 2008. Le ministre pourra confirmer, je pense, cet allégué, de nature à vous rassurer.

Le débat doit quand même porter là-dessus. Vous déviez un peu sur un autre sujet mais la réalité est que ce montant est prévu pour l'Euro 2008. A ce sujet-là, je rappelle tout de même qu'il y a des conditions impératives et très strictes qui ont été fixées par l'UEFA pour que la Suisse soit à même d'organiser cet événement très important. Je crois qu'ici il ne faut pas être clerc de notaire pour dire qu'il y aura des matchs – malheureusement mais c'est une réalité d'aujourd'hui – immanquablement, compte tenu des pays qui

y participeront (et on sait à peu près lesquels même si tout n'est pas encore joué), à très haut risque. Je crois que c'est une évidence que de le prévoir. A partir de là, la Suisse doit aussi offrir une certaine sécurité liée aux conditions fixées par l'UEFA.

A partir du moment où les cantons doivent y participer, je crois que la proposition du Gouvernement me paraît aller dans ce sens. Donc, je n'ai pas de raison de mettre en doute les propos du ministre. J'attends qu'il confirme ce que je viens de vous dire. Les remarques que vous avez faites en dehors de l'Euro 2008 sont les vôtres et je crois qu'on peut en prendre acte mais vous proposez de supprimer ce montant qui paraît nécessaire pour assurer cet Euro 2008. Donc, sur cet argument-là, je vous demande de ne pas accepter cette proposition.

M. Pascal Prince (PCSI): L'achat de tenues «Robocop», comme précisé dans le détail, ne rassure pas une partie du groupe PCSI! Surtout qu'il n'y aura pas un seul match de l'Euro 2008 dans le Jura.

Sachant que l'UEFA croule sous l'argent, il est choquant de voir un tel investissement prévu par la République et, ce, pour quelques jours d'utilisation prévisible. Si, à l'origine, la promotion du football par l'UEFA pouvait s'assimiler à une entreprise philanthropique, ceci n'est plus du tout le cas aujourd'hui et relève désormais du pur mercantilisme. Sa gestion financière redoutablement efficace nous amène à considérer que sa participation financière à la sécurité n'est pas suffisante.

Il nous paraît aussi évident qu'on profite ici d'un prétexte pour suréquiper nos policiers en vue d'autres événements, notamment les futurs WEF ou autres rencontres des G8, qui ont démontré à l'envi leur caractère anti-démocratique. L'histoire jurassienne, qui a souffert de la présence de grenadiers, devrait nous interpeller et surtout nous rappeler que la provocation est la meilleure garantie de débordements. De tels équipements sont malheureusement une invitation à l'excès. N'entrons donc pas dans cette spirale. Ceci d'autant plus que l'exemple footballistique de l'Angleterre devrait être suivi. Si la présence policière est visible, elle est sans excès. Les clubs ont quant à eux pris le taureau par les cornes et ont développé leur propre service de sécurité. Avec un réel succès. Il faut donc exiger que les équipes nationales se mettent aussi au travail pour que la fête soit belle.

D'autre part, le concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande, qui est la justification pour la collaboration demandée, stipule clairement à son article 11, alinéa 3: «Le canton où se déroulent les opérations doit rembourser au canton qui a fourni l'aide les frais occasionnés par le personnel engagé, les véhicules et le matériel». Ainsi, les villes et les cantons qui accueilleront les spectateurs et qui bénéficieront donc des nombreux avantages, tant financiers qu'en retombées publicitaires, doivent aussi assumer les aspects négatifs s'il y en a.

Les nombreuses interventions liées aux envois successifs de policiers à Davos sont encore dans toutes les mémoires et cet achat heurte notre sensibilité. Nous vous demandons donc de refuser cette dépense démagogique et contre-productive.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP): De deux choses l'une. Je ne suis pas un acharné du contrôle des dépenses, vous le savez, on a souvent des petites anicroches idéologiques à ce niveau-là. Donc, ce n'est pas une question de 50'000

francs ou de 45'000 francs ou de 25'000 francs. Ce n'est pas cela du tout. C'est vraiment une question de politique pure et simple.

Soit on achète du matériel de ce type-là pour une seule manifestation et on peut se demander s'il faut vraiment l'acheter pour une seule manifestation et si, dans le cadre de ces fameuses collaborations intercantionales, au niveau de la police notamment, on ne peut pas trouver d'autres formules. J'imagine que le contingent de policiers jurassiens qui seront amenés à se mobiliser pour cette manifestation n'est pas un contingent de 150 policiers; je pense que ce sera un contingent relativement restreint. Donc, dans le cadre de ces collaborations, pourquoi ne pourrait-on pas simplement emprunter quelques tenues à d'autres polices cantonales plutôt que de dépenser 50'000 francs pour une manifestation?

Ou l'autre chose, c'est que finalement, objectivement, on a l'ambition d'utiliser ces tenues pour d'autres opérations par la suite.

M. Claude Hêche, ministre de la Police: J'aimerais tout d'abord dire à cette tribune que cette acquisition ne changera rien à la philosophie qui a été appliquée aujourd'hui. Je crois qu'il est important de le dire au niveau du message politique.

Sur le fond de cette manifestation de l'Euro 2008, mais je peux alors totalement vous suivre s'agissant du mode de financement. Il est vrai qu'au niveau des instances européennes, de l'UEFA en particulier, la participation de cette association est nettement insuffisante mais les conditions ont été posées, elles ont été acceptées par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales et je puis vous dire en particulier que la Conférence des chefs de Département de Justice et Police est intervenue pour modifier cette clé de répartition afin que les charges reportées sur les cantons soient les plus minimales possibles, en particulier pour les cantons qui n'en tireront pratiquement aucun avantage. Et voilà la solidarité confédérale: les concordats qui ont été acceptés, aussi par vous Mesdames et Messieurs les Députés, font que nous devons assumer un certain nombre de responsabilités. Premier volet de mon intervention.

Le deuxième, je me dois quand même, quelles que soient nos sensibilités, de vous inviter à ne pas tomber dans l'angélisme. Et alors il ne faut pas venir faire la démonstration, à cette tribune, qu'en Angleterre tout se passe bien. Même en Suisse, cela se passe mal sur les terrains de football, voire dans d'autres sports qui sont pratiqués. J'ai en mémoire, il y a environ une année, que dans un match (je l'ai noté d'ailleurs au passage) Bâle-Lucerne, il y a eu 25 blessés et 150'000 francs de dégâts! Je rappelle que Bâle est à trente minutes de Delémont. Il y a un comportement, malheureusement, une évolution de la société où certains (bien sûr beaucoup trop) utilisent certaines manifestations pour exprimer leur agressivité. Nous nous devons donc, nous autorités politiques, de nous doter d'un certain nombre de moyens. Et, au niveau de ces moyens, il est exclu, pour les quelques heures qu'il me reste à vivre comme ministre chef de la Police, d'exposer mes collaboratrices et mes collaborateurs face à des risques, face à des dangers, face à des hooligans. Je ne parle pas des manifestations que j'appellerais «bon enfant» qui sont organisées sur territoire jurassien. On ne va pas équiper nos policiers et policières en formule «Robocop» mais j'aimerais quand même aussi rappeler, ou nous rappeler, un des derniers matchs des SR Delémont contre Bâle: 110 policiers étaient présents, dont un certain nombre était équipé parce

que nous avons le souci justement d'un apport extérieur de supporters bâlois en particulier.

Il n'y aura pas de match qui se déroulera sur territoire jurassien mais il y a une analyse qui a été menée au niveau national et particulièrement au niveau de la Suisse romande. La gare de Delémont voit quotidiennement plus de soixante mouvements de trains entre Bâle et le Plateau. Donc, il s'agit aussi de mouvements qui permettent de rejoindre Bâle ou d'autres villes qui vont accueillir des matchs, soit Berne et Genève. Il y aura une mobilité des supporters et je donne l'exemple d'une demi-finale à Bâle Allemagne-Angleterre parce que c'est véritablement un exemple concret d'un match à risque: que va-t-on utiliser au niveau des moyens de transport, dans quelles villes va-t-on transiter pour rejoindre le stade Saint-Jacques de Bâle?

A cela s'ajoute que l'ensemble des policiers suisses seront mobilisés par rapport aux matchs où ils se dérouleront mais par rapport aussi à une occupation de l'ensemble des villes jurassiennes. Donc, nous n'avons pas de possibilité de louer ce matériel; ce n'est pas possible. La question a été posée, des démarches ont été entreprises. Dans un des scénarios les plus plausibles, c'est environ 35 à 40 policiers jurassiens qui seront engagés par le concordat. Ce que je ne sais pas aujourd'hui, c'est s'ils seront engagés à Bâle ou à Genève. Ce sont les deux possibilités qui sont donc présentes.

Alors, pour moi, il est fondamental aussi de vous dire que les policiers n'aiment pas particulièrement porter ces tenues. Aucun policier, vous savez, n'apprécie d'aller au front dans de telles circonstances mais lorsqu'il faut intervenir, on a aussi quelque part très vite fait de formuler des griefs.

Et puis, est-ce que celles et ceux qui vont refuser ces acquisitions sont prêts à assumer les risques pour les policiers et également pour l'ensemble de la population qui pourrait être concernée un jour ou l'autre de l'année 2008?

Je rappelle à toutes fins utiles que nous avons déjà un équipement (environ 20 pièces) et ici en l'occurrence, mais peut-être que j'ai fait une erreur d'information à la commission de gestion et des finances, l'acquisition prévue pour 50'000 francs représente entre quinze et dix-huit équipements.

Au vu de ces considérations, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette dépense de 50'000 francs.

Au vote, la proposition de Pierluigi Fedele (CS-POP) est rejetée par 37 voix contre 13.

Rubrique 300.365.01. Service de l'économie. Subventions pour la promotion de l'économie

M. Patrice Kamber (PS): Au cours de l'examen du budget par la CGF, nous avons souhaité, suite au dépôt d'une motion sur cet objet, qu'une somme soit déjà prévue au titre de subvention à la section jurassienne de la FRC, rubrique 300.365.01 ou une autre jugée plus adéquate.

Entretemps, nous avons appris que la motion était acceptée par le Gouvernement. Dans ces conditions et en attendant qu'elle soit traitée au niveau parlementaire, nous renonçons à proposer une somme au budget 2007. Nous souhaitons toutefois qu'en cas d'acceptation de la motion par le Parlement, le Gouvernement entreprenne rapidement des contacts avec la FRC-Jura qui a un urgent besoin de soutien financier pour lui permettre de poursuivre ses actions dans notre Canton.

Le président: Nous passons à la page 218 où il y a là deux propositions, toutes deux à la même rubrique. Nous allons

d'abord passer à la proposition qui a été faite en commission et, pour la développer, je passe la parole au représentant de la minorité, à savoir M. Vincent Theurillat.

M. Vincent Theurillat (PCSI) (de sa place): Ce n'est pas la majorité avant?

Le président: En l'occurrence, c'est la minorité qui fait une proposition. Donc, on va d'abord donner la parole à celui qui fait la proposition.

Rubrique 450.501.00 – Ponts et chaussées. Aménagement du réseau routier (pistes cyclables)

M. Vincent Theurillat (PCSI), rapporteur de la minorité de la commission: Le dossier des itinéraires cyclables avance. Il y a des projets dans la Vallée, en Ajoie et aux Franches-Montagnes. On voit çà et là quelques chantiers en construction, ce qui est de bon augure. On pourrait se contenter de l'adage «qui va lentement va sûrement». Et bien non! Même si ce dossier n'est pas facile à traiter et que plusieurs projets sont bloqués par des oppositions, il faut se donner les moyens pour passer enfin la vitesse supérieure.

Le budget 2007, qui prévoit 400'000 francs, soit 100'000 francs de moins qu'au budget 2006, donne un signal contraire, un signal de ralentissement.

Au nom de la minorité de la commission, je vous propose aujourd'hui d'ajouter à la rubrique 450.501.00 un montant de 100'000 francs. Il ne s'agit pas de demander plus d'argent qu'en 2006 mais simplement d'obtenir le même budget pour les pistes cyclables qui doivent être construites en 2007, soit 500'000 francs.

Soutenir le budget proposé (amputé de 100'000 francs), c'est donner un mauvais signal au Gouvernement, aux Ponts et chaussées ainsi qu'au responsable de la construction des pistes cyclables. Ce dossier avance, soit, mais il avance trop lentement à nos yeux. A quatre reprises notre Parlement à confirmer sa volonté de le faire avancer:

- le 21 décembre 1994 lorsque vous avez adopté la loi sur les itinéraires cyclables, qui dit à son article premier: «1 La présente loi a pour but de promouvoir le trafic cycliste et d'en assurer la sécurité sur le territoire de la République et Canton du Jura; 2 à cet effet, l'Etat et les communes établissent un réseau cyclable attractif et sûr»; or, aujourd'hui, c'est loin d'être le cas: notre réseau n'est ni attractif, ni sûr;
- le Parlement a adopté le même jour, le 21 décembre 1994, un crédit de 6,5 millions sur dix ans;
- le 19 novembre 2003, soit presque dix ans plus tard, le Parlement rallonge le budget 2004 de 100'000 francs pour les pistes cyclables;
- un mois plus tard, le 19 décembre 2003, la planification financière 2004-2007 est discutée par les parlementaires et l'on ajoute 800'000 francs répartis sur quatre ans, ce qui donne 400'000 francs en 2004, 500'000 francs en 2005, 550'000 francs en 2006 et 550'000 francs en 2007;
- le 20 septembre dernier, vous acceptez, sur proposition de la commission de l'environnement et de l'équipement unanime, de prolonger le crédit-cadre de 6,5 millions jusqu'en 2015; le Parlement accepte cette proposition sans opposition.

Aujourd'hui, il s'agit d'être cohérent. Raboter le budget 2007 de 100'000 francs par rapport au budget 2006 nous

mènerait vers un ralentissement programmé du traitement de ce dossier.

Du côté routier, si vous me permettez cette petite parenthèse, le budget 2007 prévoit 885'000 francs supplémentaires pour l'aménagement et 1 million de plus pour la maintenance des routes. Au niveau des autoroutes, il est prévu 163 millions pour l'A16. Nous ne contestons pas ces montants sachant l'importance que revêt notre réseau routier pour notre région. Sans parler des projets ou des souhaits: raccordement sur Bâle, évitement de Courroux, agrandissement du tunnel de La Roche. Du côté transport ferroviaire, les choses bougent également: raccordement au RER Bâlois, réouverture de la ligne Boncourt–Delle. Tout cela est bien, très bien; dommage que le réseau des pistes cyclables n'aille pas aussi vite et peine tellement à avancer.

Nous sommes devant un sérieux dilemme: on augmente les budgets pour les routes – très utiles certes mais génératrices d'accidents, de bruits, d'effet de serre, d'inauguration aussi – et, à contrario, on baisse les budgets pour les pistes cyclables, vecteurs de loisirs, de promenade, de délassément, de tranquillité, de simplicité, de nature et de santé.

Souvent, je vois le matin des enfants emprunter la piste cyclable Courroux–Vicques pour se rendre à l'Ecole secondaire du Val Terbi. Sachant que les températures extérieures avoisinent zéro degré, sachant aussi que ces jeunes peuvent prendre le bus gratuitement, on est étonné de voir que plusieurs d'en eux ont pris l'habitude de faire le parcours en vélo. N'est-ce pas la une belle image d'avenir des pistes cyclables? Chacun d'entre nous, même s'il n'est pas un adepte du vélo, a dans sa famille des enfants ou des petits-enfants pour qui ces pistes ne peuvent être que bénéfiques. Il en est de même pour tous les Jurassiens.

Les itinéraires cyclables sont également fortement appréciés par les promeneurs de tous âges et en particulier des personnes âgées qui apprécient de marcher sur de telles surfaces.

Mon intervention traite des moyens financiers uniquement. Le Gouvernement traitera des moyens logistiques et juridiques à apporter s'ils sont nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Je terminerai en disant au Gouvernement qu'une politique cohérente en matière de pistes cyclables voudrait que l'on mette au budget 500'000 francs par année, sans ergoter, jusqu'à ce que le réseau soit terminé. Il serait tellement agréable qu'on ne doive plus à l'avenir quémander l'argent nécessaire à la construction d'un réseau de pistes cyclables, réclamé par la population depuis trop longtemps. Je vous remercie pour le soutien que vous apporterez à ce dossier.

M. Gabriel Willemin (PDC), au nom de la majorité de la commission: La majorité de la commission vous invite à maintenir le montant de 5'840'000 francs à la rubrique 450.501.00.

L'augmentation de 100'000 francs proposée par la minorité de la commission concerne spécifiquement l'aménagement de pistes cyclables. La minorité de la commission souhaite maintenir un montant de 500'000 francs au budget, ce qui augmente de 100'000 francs la proposition de Gouvernement.

En préambule, il faut préciser que les projets de réalisation de pistes cyclables sont des dossiers qui, parfois, prennent plusieurs années, voire plusieurs années, avant d'être réalisés.

La volonté de la minorité de maintenir un montant de 500'000 francs est de pouvoir être sûr que si des projets trouvent une issue favorable en 2007, ils puissent être réalisés durant l'année en cours et surtout ne pas être ralentis faute d'un manque de ressources financières prévues au budget.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les montants qui figurent dans les indications de détail (en page 219) sont des montants indicatifs. Ce ne sont pas des montants impératifs. Par contre, c'est le total de la rubrique qui doit être respecté. Par exemple, si la rubrique prévoit un montant total de 5 millions et qu'un montant pour un projet est sous-utilisé, il peut être récupéré par un autre projet figurant dans la même rubrique sans que cela ne remette en cause le montant total de la rubrique.

Une analyse depuis 2003 a fourni les indications suivantes:

- Au budget 2003, il y avait 1,6 millions pour les pistes cyclables. Le montant dépensé en 2003 était de 392'803.85 francs. Le montant de la rubrique 450.501.00 était de 5,910 millions. Le montant qui a été dépensé en 2003: 3,767 millions.
- 2004: 400'000 francs pour les pistes cyclables, 135'289.30 francs utilisés. La rubrique: 4,644 millions. Montant dépensé: 2'698'215.45 francs.
- 2005: 500'000 francs pour les pistes cyclables, 346'642.80 francs utilisés. La rubrique: 5,410 millions. Montant dépensé: 4'144'750.20 francs.

Donc, on constate bel et bien que chaque fois qu'on a mis un montant au budget, il n'a jamais été utilisé, que ce soit pour les pistes cyclables ou que ce soit pour la rubrique 450.501.00. Donc, même si l'on retient un montant de 400'000 francs (on maintient le montant de 400'000 francs), cela ne remet pas en cause l'avancement des projets de pistes cyclables.

La volonté de la majorité de la commission n'est pas de retarder la réalisation de projets des pistes cyclables mais bien d'adapter le montant à la réalité de la réalisation des dossiers en cours. Aucune volonté de ralentir, comme le dit la minorité de la commission, les projets qui sont soumis au Gouvernement.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la majorité de la commission en votant le montant de 5'840'000 francs à la rubrique 450.501.00. Je vous informe que le groupe PDC soutiendra à l'unanimité la proposition de la majorité de la commission.

M. Francis Girardin (PS): Le groupe socialiste soutiendra la proposition de M. Theurillat.

La construction et l'achèvement de ce réseau de pistes cyclables ne peuvent être que profitables à la population jurassienne et notamment au développement de son tourisme. Sur ce point-là, Monsieur Willemin, je m'étonne un petit peu que vous soyez opposé à cette augmentation étant donné que les Franches-Montagnes ne peuvent que bénéficier de cette extension du réseau de pistes cyclables.

Je profite de l'occasion pour demander à Monsieur le ministre si le projet d'amélioration du tronçon Delémont–Courtételle, notamment la création du sous-voie, est prévu au budget 2007.

M. Gabriel Willemin (PDC): rapporteur de la majorité de la commission: Je ne suis pas opposé à la réalisation, à l'état d'avancement des projets. Pour 2007, manifestement on

n'arrivera pas à utiliser le montant prévu. Donc, le but n'est pas de mettre 100'000 francs là et de dire: «On a la volonté d'aller plus vite». Cela ne va pas aller plus vite. On nous l'a dit en CGF, on ne peut pas maintenant venir dire que ce n'est pas vrai. On nous a aussi dit en CGF que les dossiers avançaient lentement. Donc, effectivement, même si l'on décide 600'000, 700'000 ou 800'000 francs, cela ne va rien changer à l'état d'avancement des dossiers. Donc, vouloir dire que je suis contre la réalisation des pistes cyclables est quelque chose que je réfute alors totalement.

M. Vincent Theurillat (PCSI), au nom de la minorité de la commission: Je me permets de réintervenir. J'ai proposé de garder la même somme que l'année passée, un montant de 500'000 francs, parce que ce montant doit être un signal de continuité, auprès du Gouvernement et des Ponts et chaussées comme quoi ce dossier doit avancer.

Vous avez voté, il n'y a pas si longtemps, la prolongation du crédit-cadre – à l'unanimité ou en tout cas sans opposition – ce qui démontrait bien votre soutien à ce dossier.

Or, aujourd'hui, à la question qui a été posée en CGF (Quels sont les projets qui seront construits en 2007?), on nous répond, sur le papier rose de la CGF: «En réponse aux questions de la CGF retransmises par votre note précitée» (elle s'adresse au ministre avec copie aux membres de la CGF) «et notées sous point C, rubrique budgétaire 450.501.00 (pistes cyclables), le Service des ponts et chaussées chasse parallèlement plusieurs lièvres parmi lesquels, si nécessaire, il choisira en fonction des critères d'urgence, de continuité d'itinéraires ou de trafic». Et il mentionne en-dessous quatre projets: la sortie Ouest du Noirmont (le plus avancé), Vicques–Courchapoix, Courtételle–Courfaivre, passage inférieur de La Communance, pour un montant de 1'025'000 francs.

Donc, les projets existent et je trouve qu'il serait dommage qu'on doive faire comme la Transjurane, qui n'a pas toujours dépensé les montants prévus, ce qui n'a pas empêché le Parlement de conserver les budgets pour les années précédentes. On n'a pas chaque fois baissé le budget l'année d'après parce que la Transjurane n'avaient pas dépensé tous les montants.

On nous argumentait aussi que les projets étaient bloqués souvent par rapport au prix du terrain. On essayait de donner le prix licite aux agriculteurs. Or, aujourd'hui, on nous indique que ce problème était juridiquement réglé et qu'on allait pouvoir avancer avec ces projets.

Je ne peux donc que vous confirmer et vous remercier de soutenir ce projet.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Le montant de 400'000 francs tel qu'il vous est proposé est intégré dans la rubrique budgétaire «Aménagement du réseau routier» qui s'élève, dans le budget 2007, à 5'840'000 francs (cela a été relevé) alors que, l'année passée, ce montant était de l'ordre de 4'955'000 francs, donc une augmentation extrêmement importante.

En ce qui concerne les pistes cyclables, il y a des problèmes d'opposition, en particulier des milieux agricoles (il y a toujours des oppositions lorsque nous travaillons, en particulier au Service des ponts et chaussées et M. Barthoulot, dont je salue à cette tribune l'excellent travail de terrain, s'emploie à découdre ces questions et à trouver des solutions). En réalité, les quatre dernières années, on a dépensé 280'000

francs par année alors qu'on avait inscrit entre 400'000 et 550'000 au budget.

Donc, le signe politique, il existe. Le Gouvernement, comme vous, est très conscient qu'il faut faire avancer ces dossiers. Ma foi, il y a des problèmes juridiques à résoudre. On s'y attache. Effectivement, sur la question des rachats des terrains agricoles, on imagine que les prix qui étaient offerts jusqu'à présent n'étaient pas attractifs pour les agriculteurs. On a trouvé une possibilité d'augmenter ces prix proposés, ce qui devrait permettre de trouver des solutions.

Dans cette rubrique de 5'840'000 francs, comme l'a très justement relevé Monsieur le député Willemin à cette tribune, on peut très bien imaginer que, si des projets peuvent se décanter et que le montant de 400'000 francs soit insuffisant, on puisse puiser dans la rubrique budgétaire totale. Donc, le Gouvernement vous propose de maintenir le montant de 400'000 francs et la rubrique budgétaire de 5'840'000 francs comme elle vous est proposée.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 25.

Rubrique 450.501.01. Service des ponts et chaussées. Maintenance du réseau routier

M. Jean-Luc Charmillot (PDC): En page 218, au budget des investissements, à la rubrique 450.501.01, le groupe PDC demande, dans le cadre de ce budget, l'inscription de la poursuite des travaux d'élargissement et de réfection des tronçons de routes Courchapoix–Montsevelier et Saint-Ursanne–Les Enfers.

L'augmentation du gabarit des camions, des cars postaux et des véhicules agricoles rend les croisements et les dépassements périlleux. La sécurité des piétons et celle des cyclistes n'y est pas optimale.

Le président: Il n'y a donc pas de proposition ferme par rapport au budget. Nous en avons pris bonne note. Nous passons à la page 236.

Rubrique 470.362.00 – Transports et énergie. Subventions aux communes pour transports publics (boucle urbaine Porrentruy)

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Très rapidement. Vous l'avez constaté, il ne s'agit en réalité pas d'une demande d'augmentation mais il s'agit de combler une lacune. Le Gouvernement avait omis la ville de Porrentruy et il s'agit de réparer rapidement cette lacune, de mettre les deux sœurs bien ensemble – pas d'esprit de jalousie – et de prévoir le montant de 43'400 francs.

D'ailleurs, si vous prenez les comptes 2005, vous aviez bien 43'400 francs et le budget 2006 43'400 francs. On retrouve le même montant au budget 2007 et on comble cette lacune: c'est donc participation à la boucle urbaine de Delémont et Porrentruy, d'où le montant de 43'400 francs. Je vous invite donc à combler cette lacune et à suivre cette proposition unanime de la commission et du Gouvernement.

Au vote, cette proposition est acceptée par la majorité des députés.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement; une voix contraire est dénombrée.

5. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête:

I.

La loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) du 30 novembre 1978 (RSJU 175.1) est modifiée comme il suit:

Article 86, alinéa 3 (nouvelle teneur)

3 L'autorité peut renoncer à ces exigences si elle fait entièrement droit aux conclusions des parties et si aucune d'elles ne réclame de motivation dans les 30 jours suivant la notification.

Article 119 (nouvelle teneur)

¹Les décisions finales sont susceptibles de recours.

²Les décisions préjudicielles et incidentes qui sont notifiées séparément et qui portent sur la compétence (articles 30 et suivants) ou sur la récusation (articles 39 et suivants) peuvent faire l'objet d'un recours. Elles ne peuvent plus être attaquées ultérieurement.

³Les autres décisions préjudicielles et incidentes notifiées séparément peuvent faire l'objet d'un recours:

- a) si elles peuvent causer un préjudice irréparable, ou
- b) si l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse.

⁴Sont notamment susceptibles d'un recours séparé au sens de l'alinéa 3 les décisions incidentes concernant:

- a) les mesures provisionnelles (article 51), en particulier le refus ou le retrait de l'effet suspensif (articles 99 et 132);
- b) la suspension de la procédure (article 52);
- c) le refus de l'appel en cause (article 11), la jonction et la disjonction des causes (articles 12 et 13);
- d) les décisions relatives à l'assistance judiciaire (article 18);
- e) l'établissement des faits (articles 58 et suivants);
- f) le droit des parties d'être entendues (articles 73 et suivants).

⁵Si le recours séparé prévu à l'alinéa 3 n'a pas été utilisé, les décisions préjudicielles et incidentes peuvent être attaquées par un recours contre la décision finale dans la mesure où elles influent sur le contenu de celle-ci.

Article 120, lettre a (nouvelle teneur)

A qualité pour recourir:

- a) quiconque est particulièrement atteint par la décision attaquée et a un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée;

Article 128, alinéas 2 (nouvelle teneur) et 3 (nouveau)

²Elle avise en même temps le recourant que, si le délai n'est pas utilisé, elle statuera sur la base du dossier ou, si les conclusions ou la signature manquent, elle déclarera le recours irrecevable.

³Si le recours est dénué de toute motivation, l'autorité de recours le déclare d'emblée irrecevable.

Article 178, lettres e (nouvelle teneur) et f (nouvelle)

Ont qualité pour former une requête:

- e) une commune ou une autre collectivité de droit public, à la condition qu'elle invoque la violation de garanties qui lui sont reconnues par la Constitution cantonale ou la Constitution fédérale;
- f) toute personne qui est particulièrement atteinte par la loi attaquée et qui a un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification.

Article 185, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹La Cour examine si la loi attaquée est conforme:

- a) au droit fédéral;
- b) au droit international;
- c) à la Constitution cantonale;
- d) au droit intercantonal.

Article 196, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹La Cour examine si l'acte qui lui est soumis est conforme au droit supérieur mentionné à l'article 185, alinéa 1, et aux actes législatifs cantonaux de rang supérieur.

II.

¹La présente modification est soumise au référendum facultatif.

²Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

Le président: A ma connaissance, il n'y a pas d'intervention ou de proposition. Nous allons donc directement voter.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité des députés.

6. Modification du Code de procédure civile de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête:

I.

Le Code de procédure civile de la République et Canton du Jura du 9 novembre 1978 (RSJU 271.1) est modifié comme il suit:

Article 343, alinéa 2 (nouvelle teneur)

²Si le fond est susceptible d'appel, les jugements sur questions préjudicielles ou incidentes qui sont notifiés séparément ne peuvent être attaqués par le même moyen de recours que:

- a) lorsqu'ils portent sur la compétence ou sur une demande de récusation; ces jugements ne peuvent plus être attaqués ultérieurement;
- b) lorsqu'ils peuvent causer un préjudice irréparable;
- c) lorsque l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse;

- d) lorsqu'ils terminent l'instance à l'égard d'une partie;
e) dans les cas de l'article 194, alinéa 2.

II.

¹La présente modification est soumise au référendum facultatif.

²Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

Le président: Il n'y a pas, à ma connaissance, d'intervention non plus. Nous allons voter.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du Code de procédure civile est adoptée par la majorité du Parlement.

7. Modification du Code de procédure pénale de la République et Canton du Jura (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête:

I.

Le Code de procédure pénale de la République et Canton du Jura du 13 décembre 1990 (RSJU 321.1) est modifié comme il suit:

Article 27, alinéa 3
(Abrogé.)

Article 279, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur)

¹Si le fond est susceptible d'appel, les jugements sur questions préjudicielles ou incidentes qui sont notifiés séparément ne peuvent être attaqués par le même moyen de recours que:

- a) lorsqu'ils portent sur la compétence ou sur une demande de récusation; ces jugements ne peuvent plus être attaqués ultérieurement;
b) lorsqu'ils peuvent causer un préjudice irréparable;
c) lorsque l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse;
d) lorsqu'ils terminent l'instance à l'égard d'une partie.

²Si le fond n'est pas susceptible d'appel, ces mêmes jugements peuvent être attaqués en nullité aux conditions de l'alinéa 1; le mémoire de pourvoi est présenté dans un délai de 10 jours.

Article 326, chiffre 4bis (nouveau)
L'appel appartient:

4bis. au plaignant, pour autant que la contestation concerne le droit de porter plainte.

II.

¹La présente modification est soumise au référendum facultatif.

²Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

Le président: Pas de proposition non plus. Nous allons voter.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du Code de procédure pénale est adoptée par la majorité des députés.

8. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 23 juin 2000 sur la libre circulation des avocats (LLCA) (RS 945.61),

vu la modification du 23 juin 2006 de la loi sur la libre circulation des avocats,

arrête:

I.

La loi du 3 septembre 2003 concernant la profession d'avocat (RSJU 188.11) est modifiée comme il suit:

Article 5, alinéa 2 (abrogé)

²(...)

Article 13, alinéa 4 (nouveau)

⁴Les autorités administratives et judiciaires signalent sans retard à la Chambre des avocats le défaut d'une condition personnelle posée par le droit fédéral.

Article 32, alinéa 2, lettre a (nouvelle teneur)

²(...)

- a) une pièce attestant que le candidat a accompli des études de droit complètes sanctionnées soit par une licence, une maîtrise ou un baccalauréat académique délivré par une université suisse, soit par un diplôme équivalent délivré par une université de l'un des Etats qui ont conclu avec la Suisse un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes;

Article 35, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹Tout candidat à l'examen d'avocat doit s'inscrire auprès de la commission des examens d'avocat. Seul le candidat titulaire d'une licence ou d'une maîtrise en droit délivrées par une université suisse ou d'un diplôme jugé équivalent peut s'inscrire à l'examen. La demande d'inscription indique la durée et les stages accomplis.

II.

¹La présente modification est soumise au référendum facultatif.

²Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

Le président: A ma connaissance, pas non plus de remarque. Nous allons donc voter.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité du Parlement.

9. Interpellation no 703

Décret sur la CPJU: où en est-on?

Rémy Meury (CS-POP)

Le 19 décembre 2003, le Parlement acceptait des modifications du décret sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU). Il s'agissait alors de prendre des mesures d'urgence visant à améliorer le taux de recouvrement de cette institution, avec pour objectif à long terme d'atteindre un degré de couverture de 90%.

Lors des débats de première et deuxième lectures, en novembre et décembre 2003, mais également lors de sa prise de position sur le postulat no 232 de Madame la députée Germaine Monnerat (PDC), en avril 2004, Monsieur le ministre Gérald Schaller avait insisté sur le fait que le conseil d'administration de la CPJU avait été mandaté pour préparer un certain nombre de propositions de modifications du décret devant être introduites au 1^{er} janvier 2006. Les problèmes qui devaient être examinés plus particulièrement étaient l'introduction du rappel de cotisation, la baisse éventuelle du taux technique ainsi que la portée et l'étendue de la garantie des employeurs.

Le conseil d'administration de la CPJU a effectué son analyse et remis son projet de modification de décret au Gouvernement début 2005. Nous savons que ce dernier a décidé, de façon surprenante, de mandater un expert externe pour évaluer les propositions faites. La surprise tient au fait que les propositions du conseil d'administration de la CPJU, adoptées par l'ensemble de ses membres, répondaient largement au mandat donné par le Gouvernement. Cette décision a donc reporté l'examen parlementaire du décret, et partant, son entrée en vigueur prévue.

Le retard pris pourrait être dommageable. Aujourd'hui, le taux de couverture de la CPJU s'est certes amélioré mais elle ne possède pas de réserves suffisantes en cas d'un recul boursier important. Le déficit structurel existe toujours, le rendement ne permettant pas pour l'heure de couvrir le versement des rentes.

Or, l'avancement dans la présente législature, avec les changements garantis dans l'équipe gouvernementale dès 2007, nous font craindre que les modifications souhaitées ne pourront entrer en vigueur dans un temps raisonnable, à savoir au moins en janvier 2008. Aussi nous demandons au Gouvernement:

1. Où en est le dossier de modification du décret de la CPJU et quel calendrier est prévu pour son entrée en vigueur?
2. Pour quelles raisons le Gouvernement a décidé de mandater un expert externe pour valider le travail du conseil d'administration de la CPJU? En d'autres termes, quelles étaient les propositions faites qui n'emportaient pas l'adhésion de l'Exécutif cantonal?
3. Le choix de l'expert est-il neutre en ce qui concerne des options politiques fondamentales telles que le maintien du système de la primauté des prestations?

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Mon interpellation ayant été déposée en juin déjà et après l'intervention du président de la CGF tout à l'heure, vous comprendrez sans doute pour quelles raisons elle a été reportée jusqu'à ce jour. Je me permets de rappeler quelques éléments de son contenu.

En 2003, le Parlement a accepté des mesures urgentes à travers des modifications du décret sur la Caisse de pensions

de la République et Canton du Jura afin d'améliorer la situation financière de cette institution. Lors des débats à ce sujet, puis en réponse à une intervention de Madame la députée Germaine Monnerat, en avril 2004, Monsieur le ministre Gérald Schaller a insisté sur le fait que d'autres modifications du décret s'imposaient et que le conseil d'administration de la Caisse de pensions avait été mandaté pour formuler un certain nombre de propositions. La volonté du Gouvernement était de faire entrer en vigueur le décret révisé en profondeur en janvier 2006. Dans son analyse, le conseil d'administration devait en particulier s'intéresser au rappel de cotisation, à la baisse éventuelle du taux technique et à la portée ainsi qu'à l'étendue de la garantie des employeurs.

Le conseil d'administration de la Caisse de pensions a remis son projet au Gouvernement début 2005. Ce dernier a alors bloqué le dossier, notamment en décidant de mandater un expert externe pour évaluer les propositions faites qui, semble-t-il, répondaient pourtant au mandat que le conseil d'administration avait reçu du Gouvernement. Au-delà de la surprise, une certaine gêne s'installe lorsque l'on connaît l'expert choisi, externe sans doute, neutre en aucun cas!

Ces décisions ont fait prendre un retard important à ce dossier. L'amélioration financière constatée aujourd'hui de la Caisse de pensions ne doit pas nous faire oublier qu'un déficit structurel existe toujours. Ses réserves ne la mettent pas à l'abri d'un nouveau déboire boursier par exemple. Et indépendamment de cela, des décisions de principe méritent d'être prises, notamment en ce qui concerne le rappel de cotisation. Je suis de ceux qui pensent, et nous sommes nombreux, qu'il n'est pas légitime qu'un affilié voit sa retraite augmentée de façon non négligeable simplement en raison d'une promotion professionnelle et salariale et que, pour cela, il n'y ait que ses cotisations futures qui soient adaptées. Son amélioration de pension est ainsi en fait financée par l'ensemble des cotisants. Mais nous reprendrons ce débat lorsque la révision du décret nous sera enfin présentée.

Cette présentation, assurément, ne se fera pas avant le second semestre de 2007 dans le meilleur des cas. Les changements qui vont intervenir au sein de l'équipe gouvernementale vont automatiquement freiner quelques dossiers, le temps de les appréhender correctement pour le nouveau responsable de département. Le décret de la Caisse de pensions fait partie de ces dossiers. On ne peut donc imaginer son entrée en vigueur, en faisant preuve d'ailleurs d'un optimisme débordant, avant 2008.

Merci donc au Gouvernement de nous donner des nouvelles de ce dossier et de nous donner connaissance des raisons qui l'ont amené à mandater un expert externe largement connu pour avoir amené plusieurs caisses de pensions cantonales à opter pour le système de la primauté des cotisations.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Je ne vais pas entrer dans le détail de la motivation de l'interpellation qui pourrait appeler, sur certains points, des corrections ou des nuances. Je me contenterai de répondre aux trois questions qui ont été posées.

En ce qui concerne la première qui touche au calendrier de la révision du décret, il faut effectivement confirmer qu'un mandat a été confié à un expert, qu'un rapport a d'ores et déjà été déposé et que les compléments demandés par le Gouvernement ont été traités par l'expert. Le Gouvernement a rencontré ce dernier lors d'une récente séance à l'issue de laquelle il a décidé de transmettre les déterminations de l'expert au conseil de la Caisse avec ses propres recomman-

dations. En l'état, il est donc délicat d'établir un calendrier pour la révision du décret. De nouvelles discussions devront avoir lieu avec la Caisse à ce sujet. Dans le meilleur des cas, effectivement, la révision du décret ne pourra pas entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 2008.

La révision générale du décret sur la Caisse de pensions constitue une opération délicate sur le plan politique mais au niveau technique également. Elle exige des connaissances étendues dans le domaine des sciences actuarielles, que le Gouvernement ne prétend pas détenir. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'il ait fait appel à un expert. Après avoir pris connaissance des propositions du conseil de la Caisse, le Gouvernement s'est notamment inquiété de leurs répercussions sur le plan financier et sur le budget de l'Etat, de leur impact en particulier sur la masse salariale que l'on tente par ailleurs – vous vous en êtes fait l'écho tout à l'heure – de réduire. Il a considéré qu'il ne pouvait pas sans autre faire siennes les propositions de la Caisse, qui auraient impliqué des charges annuelles supplémentaires de quelque 2 millions de francs pour l'Etat, étant rappelé qu'une telle opération serait intervenue peu après une augmentation des cotisations qui a déjà entraîné un surplus de dépenses de plus d'un million de francs pour l'Etat.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est étonné de certaines propositions de la Caisse sur des points fort variés, telles que les modalités proposées pour le rappel de cotisation, dont le principe n'est pas contesté, ou pour le régime des rentes de survivant pour personne non mariée.

Après avoir fait part de ses réserves aux représentants de la Caisse, dont les nouvelles propositions n'ont pas paru plus convaincantes au Gouvernement, celui-ci a décidé de faire appel à un expert externe pour le conseiller pour la suite des opérations.

Je ne vais pas aujourd'hui vous communiquer dans le détail les appréciations de l'expert. Je vous indiquerai simplement qu'il s'est montré critique. En saluant la volonté de la Caisse de renforcer sa capacité de financement, il s'est déclaré pessimiste en ce qui concerne les effets quantitatifs des mesures proposées et a considéré que celles-ci ne sont pas suffisantes. Il a en outre critiqué les modalités de certaines mesures et jugé le système actuel des prestations et du mode de financement de la Caisse comme complexe et difficile à saisir pour un observateur extérieur. Contrairement à ce que soutient donc l'interpellation et à dire d'expert, les mesures proposées par la Caisse ne sont donc pas totalement satisfaisantes.

Pour ce qui est du choix de l'expert, la décision du Gouvernement est intervenue en fonction des seules compétences de ce dernier, notamment dans le domaine actuariel. La question du régime de prévoyance, de la primauté de cotisations ou de prestations, présente bien sûr certains aspects de politique du personnel mais elle est également et pour beaucoup fonction d'éléments éminemment techniques sur lesquels l'expert est appelé à se prononcer afin que les autorités (Gouvernement et Parlement) puissent statuer en toute connaissance de cause. Ce sont là les seules raisons qui ont amené le Gouvernement à faire appel à un expert externe.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Je suis partiellement satisfait.

M. Jean-Michel Conti (PLR): Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Jean-Michel Conti (PLR): Nous venons d'apprendre quel est l'état de la procédure et de la situation par rapport à la révision fondamentale touchant le décret sur la Caisse de pensions. On prend acte des déclarations faites par Monsieur le ministre.

Par contre, je me dois d'informer le Parlement sur la problématique qui concerne le rapport de gestion de la Caisse de pensions et je profite de ce débat pour apporter quelques éléments. Effectivement, on arrive au terme de la législature, au terme de l'année et on constate que le rapport de gestion 2005 de la Caisse de pensions n'a pas été soumis à votre approbation. Ce problème de procédure mérite évidemment quelques explications objectives, qui sont les suivantes.

Certes, le résultat de l'année 2005, lequel a profité des marchés boursiers, est bon. La conséquence est significative au niveau du degré de couverture mais on n'a pas encore atteint l'objectif de 90 %.

La commission de gestion et des finances a été informée seulement le 13 septembre 2006 pour la première fois (donc jamais auparavant) d'un problème relatif à la légalité du versement de la rente-pont pour enfant pour les bénéficiaires de retraite anticipée. L'article 21 du décret sur la Caisse de pensions dit que la rente-pont est équivalente à la pratique de l'assurance vieillesse et survivants. Or, l'AVS, à laquelle on se réfère d'après l'article 21 du décret cantonal (on monte au niveau fédéral) ne prévoit plus de rente-pont pour enfant depuis 1997. Conséquence: ces rentes n'auraient donc pas dû être versées! Le Gouvernement ne s'en est rendu compte qu'au début de l'année 2006 lorsqu'une circulaire de la Caisse de pensions a été adressée aux assurés leur indiquant la suppression de cette prestation sans autre explication. Le Gouvernement a alors procédé à quelques investigations et a demandé, c'est normal, des explications. Aujourd'hui, nous savons que les montants versés à tort représentent une somme de 1,3 millions de francs.

Selon les informations de Monsieur le ministre Gérald Schaller à la CGF, comme je l'ai dit, en date du 13 septembre 2006, c'est en 2002-2003 que la Caisse s'est rendu compte de l'absence de base légale pour le versement de cette prestation mais n'en a décidé la suppression que deux ans tard.

Vu ce qui précède, le Gouvernement a décidé de procéder à une expertise afin de déterminer les éventuelles responsabilités dans ce cas.

Rapidement, pour vous Mesdames et Messieurs, pour nous Parlement puisqu'on nous demande d'approuver, en temps utile, un rapport de gestion, rapidement au niveau des effets de votre décision future. Contrairement au vote de décharge, l'approbation ou le refus d'approbation d'un rapport de gestion n'a pas de portée juridique au sens strict. Donc, pour le Parlement, approuver un rapport de gestion de la Caisse de pensions n'a pas d'effet juridique. Mais, considérant que nous sommes une autorité de haute surveillance, le vote du Parlement a évidemment une portée de nature politique, ce qui s'explique par le fait que le Parlement n'a pas la possibilité d'intervenir directement dans la gestion des établissements concernés qui sont, faut-il le rappeler, autonomes. Ainsi, en approuvant un rapport de gestion, le Parlement libère l'établissement concerné de sa responsabilité politique, et non pas juridique. Partant de là, comme nous avons une responsabilité politique, vous comprendrez aisément, avec la CGF, que, vu la procédure d'expertise en cours, un minimum de respect et de correction envers le Parlement commandait à la CGF de ne pas soumettre le

rapport de gestion de la Caisse de pensions au Parlement tant et aussi longtemps que nous n'avions pas connaissance des conclusions de ce rapport d'expertise.

Dans un premier temps, c'est le Gouvernement – je ne sais pas si, entretemps, il a reçu ce rapport – actuel ou futur, qui devra faire part de ses intentions lorsqu'il aura pris connaissance des conclusions du rapport d'expertise. Mais je tiens à signaler ici, à l'intention de la nouvelle commission de gestion et des finances qui prendra le relais, que l'actuelle commission a demandé de manière unanime à pouvoir prendre connaissance des conclusions du rapport d'expertise, le cas échéant, à entendre l'expert.

Voilà, Mesdames et Messieurs, où en est le dossier du rapport de gestion de la Caisse de pensions et vous comprendrez, vu les explications objectives, honnêtes, dont je viens de faire état devant ce Parlement, pourquoi vous n'avez pas encore eu l'occasion, en plénum, de vous prononcer sur le rapport de gestion de la Caisse de pensions.

10. Loi sur les droits des patients (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête:

SECTION 1: Modification de la loi sanitaire

La loi sanitaire du 14 décembre 1990 (RSJU 810.01) est modifiée comme il suit:

Article 24 titre (nouveau) et alinéa 3 (abrogé)

Dispensateurs de soins

³(Abrogé.)

Article 24a (nouveau)

Médiateur

¹Le Gouvernement nomme un médiateur auquel les patients peuvent s'adresser pour se plaindre d'une violation des droits qui leur sont reconnus dans la présente section ou lui soumettre un litige se rapportant à ces droits les opposant à un établissement hospitalier ou médico-social.

Commission de rédaction:

¹Le Gouvernement nomme un médiateur auquel les patients peuvent s'adresser pour se plaindre d'une violation des droits qui leur sont reconnus dans la présente section ou lui soumettre un litige relatif à ces droits les opposant à un établissement hospitalier ou médico-social.

²Une ordonnance du Gouvernement fixe le détail de la procédure de médiation, le rôle du médiateur et son statut.

Article 26 (nouvelle teneur)

Droit à l'information

¹Afin de pouvoir donner son consentement aux soins de manière libre et éclairée et d'en faire un bon usage, chaque patient a le droit d'être informé de façon simple et compréhensible:

- a) son état de santé et le diagnostic médical;
- b) les examens, les traitements et les interventions possibles; leurs bienfaits et les risques éventuels;
- c) les moyens de conservation de la santé et de prévention des maladies;
- d) les conséquences économiques du traitement.

Commission de rédaction:

¹Afin de pouvoir donner son consentement aux soins de manière libre et éclairée et d'en faire un bon usage, chaque patient a le droit d'être informé de façon simple et compréhensible sur:

- a) son état de santé et le diagnostic médical;
- b) les examens, les traitements et les interventions possibles; leurs bienfaits et les risques éventuels;
- c) les moyens de conservation de la santé et de prévention des maladies;
- d) les conséquences économiques du traitement.

²L'information peut exceptionnellement être soustraite au patient lorsqu'il y a de bonnes raisons de penser qu'elle lui causerait un dommage grave et que des effets positifs évidents ne peuvent en être attendus; en outre les patients ont le droit de ne pas être informés, sur leur demande expresse.

Commission de rédaction:

²L'information peut exceptionnellement être soustraite au patient lorsqu'il y a de bonnes raisons de penser qu'elle lui causerait un dommage grave et que des effets positifs évidents ne peuvent en être attendus; en outre, sur demande expresse, les patients ont le droit de ne pas être informés.

³Chaque patient reçoit, lors de son admission dans un établissement hospitalier ou médico-social, une information écrite sur ses droits et ses devoirs, ainsi que sur les conditions de son séjour.

Article 26a (nouveau)

Consentement libre et éclairé

a) Personne capable de discernement

¹Aucun soin ne peut être fourni et aucun examen clinique ne peut être subi sans le consentement libre et éclairé du patient concerné capable de discernement, qu'il soit majeur, mineur ou interdit, sauf si des intérêts vitaux de la collectivité l'exigent.

²En cas de soins usuels et non invasifs, le consentement du patient peut être tacite.

³Un patient capable de discernement peut à tout moment refuser ou interrompre des soins ou quitter un établissement. Le dispensateur de soins a alors le droit de lui demander de confirmer sa décision par écrit après l'avoir clairement informé des risques ainsi encourus. Les dispositions concernant la privation de liberté à des fins d'assistance sont réservées.

Commission de rédaction:

³Un patient capable de discernement peut à tout moment refuser ou interrompre des soins ou quitter un établissement. Le dispensateur de soins a alors le droit de lui demander de confirmer sa décision par écrit après l'avoir clairement informé des risques ainsi encourus. Sont réservées les dispositions concernant la privation de liberté à des fins d'assistance.

Article 26b (nouveau)

b) Directives anticipées et représentant thérapeutique

1. Principe

¹Toute personne capable de discernement peut rédiger des directives anticipées sur le type de soins qu'elle désire

recevoir ou non dans des situations données où elle ne serait plus en mesure d'exprimer sa volonté.

²Toute personne qui n'a pas déjà un représentant légal peut, de la même manière, désigner un représentant thérapeutique chargé de se prononcer à sa place sur le choix des soins à lui prodiguer dans les circonstances décrites à l'alinéa 1. Les relations entre la personne concernée et son représentant thérapeutique sont régies par les règles du contrat de mandat gratuit.

³Les directives anticipées peuvent être modifiées ou annulées à tout moment par leur auteur sans limitation de forme.

Article 26c (nouveau)

2. Effets

¹Chaque dispensateur de soins doit respecter la volonté que le patient a exprimée dans des directives anticipées, si ce dernier se trouve dans une situation qu'elles prévoient.

²Si le patient a désigné un représentant thérapeutique, le dispensateur de soins doit lui fournir les informations nécessaires conformément à l'article 26 et obtenir son accord.

³Lorsque le dispensateur de soins est fondé de penser que les directives anticipées ne correspondent plus à la volonté actuelle du patient ou qu'il existe un conflit d'intérêts entre le patient et son représentant thérapeutique, il doit saisir l'autorité tutélaire. En cas d'urgence, le dispensateur de soins doit agir conformément aux intérêts objectifs du patient, en tenant compte de la volonté présumée de celui-ci.

Article 26d (nouveau)

c) Personne incapable de discernement

¹Si le patient est incapable de discernement, le dispensateur de soins doit rechercher s'il a rédigé des directives anticipées ou désigné un représentant thérapeutique. En l'absence de ces directives ou de représentant thérapeutique, le dispensateur de soins doit obtenir l'accord de son représentant légal ou, à défaut, recueillir l'avis de ses proches après leur avoir fourni les informations nécessaires conformément à l'article 26.

²Lorsque la décision du représentant thérapeutique ou du représentant légal met en danger la santé du patient, le dispensateur de soins doit saisir l'autorité tutélaire.

³En cas d'urgence ou en l'absence d'un représentant légal, le dispensateur de soins doit agir conformément aux intérêts objectifs du patient, en tenant compte de la volonté présumée de celui-ci.

Article 28a (nouveau)

Mesures de contrainte

¹Toute mesure de contrainte à l'égard des patients est en principe interdite. Demeurent réservées les mesures du droit pénal et civil en matière de mesures de sûreté et de privation de liberté à des fins d'assistance.

²A titre exceptionnel et, dans la mesure du possible après en avoir discuté avec le patient, son représentant thérapeutique, son représentant légal ou ses proches, le médecin responsable d'un établissement hospitalier ou médico-social peut, après consultation de l'équipe soignante, imposer pour une durée limitée des mesures de contrainte strictement nécessaires à la prise en charge d'un patient capable de discernement ou incapable de discernement lorsque ces mesures vont à l'encontre de sa volonté présumée:

a) si le comportement du patient présente un danger grave pour sa sécurité ou sa santé ou pour celle d'autres personnes et

b) si d'autres mesures moins restrictives de la liberté personnelle ont échoué ou n'existent pas.

³On entend par mesure de contrainte, au sens de l'alinéa précédent, l'isolement, la contention et la limitation des contacts avec l'extérieur.

⁴Le médecin responsable peut déléguer cette prérogative à un autre dispensateur de soins de l'établissement.

Article 28b (nouveau)

Modalités et protection des patients

¹Pendant toute la durée des mesures de contrainte, l'équipe soignante veille sur le patient d'une manière particulièrement attentive. La situation fait l'objet d'une réévaluation plusieurs fois par jour. Un protocole comprenant au moins le but, la durée et le type de chaque mesure utilisée, ainsi que le nom de la personne responsable et le résultat des réévaluations successives est inséré dans le dossier du patient et dans un registre mis à disposition de la commission de surveillance des droits des patients.

²La personne concernée, son représentant thérapeutique, son représentant légal, ses proches ou un conseiller accompagnant peuvent s'adresser au médecin cantonal pour demander l'interdiction ou la levée des mesures de contrainte. Le médecin cantonal décide si la plainte a effet suspensif dès réception de celle-ci.

³Le médecin cantonal rend sa décision dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte; il en remet une copie à la commission de surveillance des droits des patients. La procédure d'opposition au sens des articles 94 et suivants du code de procédure administrative n'est pas ouverte. La décision du médecin cantonal peut être portée par voie de recours, dans les 10 jours, auprès du président de la Chambre administrative du Tribunal cantonal.

Article 28c (nouveau)

Commission de surveillance des droits des patients

¹Afin d'assurer le respect des dispositions légales concernant les droits des patients, le Gouvernement nomme une commission ayant pour mandat de surveiller, sous cet angle, les établissements hospitaliers et médico-sociaux. Les tâches de la commission sont notamment les suivantes:

Commission de rédaction:

¹Afin d'assurer le respect des dispositions légales relatives aux droits des patients, le Gouvernement nomme une commission ayant pour mandat de surveiller, sous cet angle, les établissements hospitaliers et médico-sociaux. Les tâches de la commission sont notamment les suivantes:

a) émettre des directives et des instructions et, sur demande, prodiguer des conseils;

b) veiller au respect des règles d'éthique médicale et des soins dans les établissements;

c) instruire et statuer sur les cas de violation des dispositions des droits des patients dont elle prend connaissance par elle-même ou qui lui sont dénoncés sur plainte; demeure réservée la compétence du médecin cantonal de statuer sur les plaintes concernant les mesures de contrainte (article 28b, alinéa 2);

Commission de rédaction:

- c) instruire et statuer sur les cas de violation des dispositions des droits des patients dont elle prend connaissance par elle-même ou qui lui sont dénoncés sur plainte; demeure réservée la compétence du médecin cantonal de statuer sur les plaintes relatives aux mesures de contrainte (article 28b, alinéa 2);
- d) procéder à des inspections et à des contrôles destinés à assurer le respect des dispositions générales concernant les droits des patients.

Commission de rédaction:

- d) procéder à des inspections et à des contrôles destinés à assurer le respect des dispositions générales relatives aux droits des patients.

²Lorsqu'elle statue au sens de l'alinéa 1, lettre c, la commission constate l'existence ou l'inexistence d'une violation des dispositions légales conférant des droits au patient et propose aux autorités compétentes les mesures utiles propres à éviter de nouvelles infractions à ces dispositions.

³Une ordonnance du Gouvernement règle la composition de la commission. Celle-ci comprendra au moins une personne représentative des patients, un représentant des professions médicales, un représentant des professions de la santé et un juriste. Le Gouvernement règle en outre le détail de ses compétences et la procédure de plainte. Le médiateur nommé conformément à l'article 24a est membre de cette commission, avec voix consultative.

Article 28d (nouveau)

Médiation et plainte à la commission de surveillance des droits des patients

Toute personne séjournant en établissement hospitalier ou médico-social, son représentant légal ou thérapeutique ou ses proches peuvent s'adresser au médiateur ou déposer une plainte auprès du médecin cantonal (article 28b, alinéa 2) ou de la commission de surveillance des droits des patients (article 28c, alinéa 1, lettre c).

Art. 30, alinéa premier, 2ème phrase (nouvelle teneur)

1(...). Le consentement est donné conformément aux articles 26a et suivants.

Article 30a (nouveau)

Prélèvement de matériel biologique

Un échantillon de matériel biologique d'origine humaine ne peut être utilisé qu'aux fins approuvées par la personne concernée et dans le respect de ses droits de la personnalité. Il doit en principe être détruit après utilisation, sous réserve d'une décision contraire de la personne concernée et de la législation spéciale en la matière.

Article 31 note marginale (nouvelle)

Prélèvements et dons d'organes

(...)

Article 64, alinéa 12 (nouvelle teneur)

¹²Le Gouvernement nomme un médiateur chargé de traiter les plaintes des patients en cas de violation de leurs droits découlant de la section 1 du chapitre IV.

SECTION 2: Modification de la loi sur les hôpitaux

La loi du 22 juin 1994 sur les hôpitaux (RSJU 810.11) est modifiée comme il suit:

Article 47, alinéa 2 (nouvelle teneur)

²Les litiges relatifs aux droits des patients opposant ceux-ci aux établissements hospitaliers peuvent être soumis par les parties concernées au médiateur nommé par le Gouvernement (article 24a de la loi sanitaire). Demeure réservé le droit pour le patient de déposer une plainte auprès du médecin cantonal ou de la commission de surveillance des droits des patients (article 28d de la loi sanitaire (RSJU 810.01)).

Article 89 (nouvelle teneur)

Les voies de droit ouvertes en vertu de procédures spéciales, notamment en matière d'assurances sociales ou de droits des patients, demeurent réservées.

Commission de rédaction:

Demeurent réservées les voies de droit ouvertes en vertu de procédures spéciales, notamment en matière d'assurances sociales ou de droits des patients.

SECTION 3: Modification de la loi sur les mesures d'assistance et la privation de liberté

La loi du 24 octobre 1985 sur les mesures d'assistance et la privation de liberté (RSJU 213.32) est modifiée comme il suit:

Article 69 titre et alinéa 2 (nouvelle teneur)

But du séjour en établissement et mesures de contrainte

²L'isolement, la contention, la limitation des contacts avec l'extérieur, de même que le traitement médicamenteux peuvent être ordonnés, à titre de mesures de contrainte, aux conditions des articles 28a et 28b de la loi sanitaire¹.

Article 71a (nouveau)

Mesures d'urgence ordonnées par le médecin

Un médecin appelé à intervenir pour ordonner une mesure de privation de liberté à des fins d'assistance en cas de péril en la demeure peut imposer des mesures de contrainte au sens de l'article 69, alinéa 2, lorsque l'urgence l'exige notamment aux fins du transfert du patient en établissement.

Article 73 (nouvelle teneur)

La surveillance des établissements où sont exécutées des mesures de privation de liberté à des fins d'assistance incombe à la commission de surveillance des droits des patients.

SECTION 4: Modification du décret sur l'admission et la sortie des patients en établissements psychiatriques

Le décret du 24 octobre 1985 sur l'admission et la sortie des patients en établissements psychiatriques (RSJU 213.322) est modifié comme il suit:

Article 6, alinéa 2, lettre d (nouvelle)

²Ce registre contient pour chaque personne les indications suivantes :

(...)

- d) les mesures de contrainte ordonnées, au sens des articles 28a de la loi sanitaire¹ et 69, alinéa 2, de la loi sur les mesures d'assistance et la privation de liberté³, avec l'indication des dates et heures du début et de la fin de la mesure.

SECTION 5: Dispositions finales

¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

Le président:	Le vice-chancelier d'Etat:
Charles Juillard	Jean-Claude Montavon

Le président: A ma connaissance, il n'y a pas d'intervention. Nous allons donc passer au vote final.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par la majorité du Parlement.

11. Question écrite no 2045

Situation des communes: des précisions svp**Rémy Meury (CS-POP)**

Le 25 août dernier, les communes jurassiennes ont adopté une résolution intitulée «Les communes étouffent: stop à la hausse des charges liées». Tout en étant très sensibles aux difficultés rencontrées par les communes, nous ne pouvons entrer en matière sans autre sur le contenu de cette résolution.

En premier lieu, les chiffres articulés présentent le principal défaut de s'arrêter à l'année 2004 et méritent d'être analysés de manière plus approfondie, notamment en relation avec des décisions prises au niveau cantonal avec l'accord des communes. Par exemple, l'augmentation dénoncée des coûts de la santé est quelque peu maladroite sachant que ceux-ci ont été transférés dès 2005 au Canton.

Ensuite, nous ne pouvons entrer en matière sur la revendication des communes qui veut que l'on bloque les dépenses en matière d'enseignement, d'action sociale et d'assurances sociales. Outre le fait qu'il s'agit de domaines dans lesquels les obligations légales sont incontournables, nous considérons que cette demande relève d'une philosophie politique que nous combattons. Le financement des domaines visés est, à nos yeux, prioritaire.

Enfin, il est particulier de recevoir une telle prise de position des communes alors qu'elles viennent de se voir attribué un montant de 40 millions sur la part reçue par le Canton sur la vente de l'or excédentaire de la BNS!

C'est pourquoi, afin que nous puissions appréhender correctement la revendication des communes, nous demandons au Gouvernement de présenter au Parlement, sous la forme de tableaux, et par nature (pour les lettres a et b, une répartition par commune est également souhaitable):

- tous les montants qui ont été portés à la répartition des charges entre l'Etat et les communes durant les années 2000 à 2005;
- l'évolution des impôts communaux durant les mêmes années;
- les décisions prises par le Parlement durant cette période qui ont eu une influence sur cette répartition et les avis exprimés alors par les communes.

Les informations demandées pouvant avoir une influence sur de futures décisions parlementaires, nous demandons au Gouvernement d'utiliser le temps et le personnel nécessaire à les fournir.

Réponse du Gouvernement:

Le Gouvernement produit, en annexes, pour les années 2000 à 2005, les tableaux de la répartition des charges entre l'Etat et les communes:

a) dans les domaines suivants:

- action sociale,
- assurances sociales,
- santé,
- enseignement.

b) l'évolution des impôts communaux pour la même période;

c) les décisions de l'Etat ayant une incidence financière pour les communes.

Le 12 avril 2000, le Parlement était invité à se prononcer sur une modification de la loi d'impôt. Dans son message, le Gouvernement indiquait que le projet de révision partielle soumis au Parlement avait pour but de répondre aux exigences de l'harmonisation. Du point de vue financier, il était conçu comme une opération blanche pour l'Etat et les communes.

En date du 30 août 2000, le Parlement adoptait la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours. Contrairement à la proposition gouvernementale soutenue par les communes qui comportait une taxe d'exemption correspondant aux 5% de l'impôt d'Etat annuel sur le revenu et la fortune et une obligation de servir jusqu'à 50 ans, le Parlement a fixé un taux de 4% et ramenait l'obligation de servir à 45 ans. Il en a résulté par la suite une perte de substance pour les communes, lesquelles déplorent encore aujourd'hui cette situation.

Lors de sa séance du 15 novembre 2000, le Parlement traitait de la loi sur l'action sociale. En ce qui concerne la répartition des charges, il était indiqué que l'aide sociale restait une tâche partagée entre l'Etat et les communes. La clé de répartition actuelle, soit 60% pour l'Etat et 40% pour l'ensemble des communes, était adéquate. Concernant la part précipitaire relative aux subventions communales des crèches et des garderies, il était jugé préférable que l'admission à la répartition des charges des crèches et des garderies ne s'écarte pas des règles ordinaires relatives aux institutions sociales. S'agissant de la part précipitaire sur le déficit des services sociaux régionaux, les communes supportaient, à l'époque, 20% du déficit avant répartition. La nouvelle organisation postulait en faveur d'une modification de cette pratique. La clé de répartition était préavisée favorablement par les communes.

Le 21 novembre 2001, le Parlement était appelé à se prononcer sur la modification de la loi d'impôt et du décret concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques. Dans le message gouvernemental, il était indiqué que la baisse des valeurs officielles entraînerait une diminution des rentrées fiscales. Cette dernière était toutefois difficile à déterminer avec précision, compte tenu des données informatiques à disposition. Les estimations effectuées permettaient d'avancer les chiffres suivants comme perte fiscale:

- pour l'Etat: environ 785'000 francs (impôt sur la fortune, taxe des successions et donations, droits de mutation);
- les communes: environ 2'155'000 francs et
- les paroisses: environ 74'000 francs.

Le message du Gouvernement ne faisait pas état d'une consultation auprès des communes. Il s'agissait, à l'époque, de donner suite à l'initiative populaire cantonale intitulée

«Pour des valeurs officielles et locatives équitables, une fiscalité foncière raisonnable et incitative» déposée le 3 novembre 1997 et munie de 5'612 signatures valables.

En date du 19 novembre 2003 à la suite d'une question posée au Parlement en rapport avec la baisse de la fiscalité liée au dossier «Jura Pays Ouvert», laquelle était de l'ordre de 5 % et coûterait 9,5 millions de francs aux communes, le Gouvernement répondait que dans le cadre des plans financiers de l'Etat, un certain nombre de mesures d'économies avaient été retenues. Celles-ci avaient bien sûr des incidences sur le budget de l'Etat, mais également sur celui des communes puisque ces dernières allaient participer aussi aux économies prévues. Ces dispositions devaient permettre de faire face aux diminutions de recettes envisagées dans le cadre de la réduction de la fiscalité attendue par de nombreux politiciens jurassiens.

A une autre question le même jour concernant l'élaboration des budgets communaux, le Gouvernement répondait que la modification du plafonnement des charges de la santé et des assurances sociales allait entraîner un bol d'air pour 82 communes sur 83. Par ailleurs, le transfert de l'intégralité des charges de la santé à l'Etat au 1^{er} janvier 2005 devait être de nature à équilibrer la situation pour les années suivantes. L'enjeu le plus important pour les communes était le transfert des charges de la santé en direction de l'Etat. Cette modification fondamentale était de nature à équilibrer la situation pour les années suivantes.

Lors de la séance du 28 janvier 2004, le Parlement traitait de la modification de la loi d'impôt (réduction de la charge fiscale). Dans son message, le Gouvernement indiquait que, par rapport aux exercices 2001 et 2002, le déséquilibre des finances communales s'accroissait encore en 2003. Les budgets de fonctionnement 2003 de l'ensemble des communes laissaient apparaître un excédent de charges de l'ordre de 9,6 millions de francs. Les produits fiscaux ordinaires stagnants, les impôts communaux se sont élevés à 182,5 millions de francs pour l'année 2001 alors qu'ils représentaient une somme de 185,6 millions pour l'exercice précédent. L'évolution de l'endettement communal était également à la hausse, la moyenne par habitant de 6'480 francs en 2000, passait à 6'538 francs en 2001. Quelques communes n'arrivaient plus à respecter les dispositions de l'article 17 du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987, dispositions relatives au

taux d'amortissement des biens composant le patrimoine administratif. D'autres éprouvaient des difficultés pour s'acquitter de leurs contributions au titre notamment des charges de la santé. Approximativement, le taux d'autofinancement des communes pour l'exercice 2001 était de 30 %.

Dans sa conclusion, le Gouvernement relevait que le contexte financier s'annonçait certes difficile mais estimait que des mesures de réduction de la charge fiscale s'imposaient, notamment au titre de moyens essentiels pour lutter contre la crise démographique.

Le 20 octobre 2004, le Parlement adoptait les dispositions relatives à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, la péréquation financière et les fusions de communes. Les propositions formulées par le Gouvernement, notamment les clés de répartition des charges entre l'Etat et les communes, avaient reçu, en procédure de consultation, l'aval des communes. En adoptant la loi concernant la péréquation financière, le Parlement introduisait un nouveau régime financier allant dans le sens de l'attente des communes, à savoir, le transfert de l'intégralité des charges de la santé à l'Etat. Conséquemment, il en a résulté un ajustement de la quotité d'impôt de l'Etat et une réduction dans la même proportion de celle des communes.

Lors de la votation du 21 mars 2006, le corps électoral a accepté le versement aux communes de 40 millions de francs provenant de l'or de la BNS. Ce montant est de nature à améliorer la situation financière des communes.

Courant 2006, la consultation sur le renforcement des structures d'accueil de la petite enfance, recevait un accueil favorable des communes.

La résolution votée par les maires le 25 août dernier doit être mise en rapport avec la réduction de la pression fiscale décidée par le souverain le 16 mai 2004. Il en a résulté pour l'ensemble des communes, dès 2005, un manque à gagner annuel estimé entre 12 à 14 millions de francs.

Il convient encore de rappeler, dans ce contexte et en vue de dégager des économies aussi bien pour l'Etat que pour les communes, que le Gouvernement soumettait au Parlement, le 9 novembre 2004, une modification du décret du 6 décembre 1978 sur les traitements des membres du corps enseignant (modification de l'échelle salariale). Le dispositif présenté à l'époque et rejeté par les députés aurait permis de réaliser une économie de l'ordre de 3% des coûts de fonctionnement de l'école.

Annexes :

Evolution des dépenses sociales SAS admises à la répartition des charges :

EN L'ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses de l'année	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bassecourt	363'275	412'923	410'801	473'615	546'554	579'357
Boécourt	119'178	140'109	122'587	133'643	141'076	144'778
Bourrignon	17'221	20'320	20'983	24'171	27'989	54'115
Châtillon	31'897	36'675	34'743	42'804	49'367	72'610
Corban	36'384	42'293	41'492	47'354	54'197	84'066
Courchapoix	38'633	40'817	40'169	42'714	50'323	74'634
Courfaivre	135'150	157'837	165'410	192'054	218'436	274'404
Courrendlin	236'355	275'552	274'541	317'673	342'523	420'128
Courroux	268'701	310'440	334'139	391'816	460'257	513'625
Courtételle	239'153	286'006	286'580	332'372	367'713	384'994
Delémont	1'369'997	1'559'292	1'623'312	1'914'842	2'115'986	1'930'378
Develier	130'870	161'008	173'829	206'966	240'422	229'113

EN L'ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses de l'année	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ederswiler	15'398	17'197	16'460	19'104	20'050	20'391
Glovelier	123'644	137'049	135'344	160'308	183'067	204'881
Mervelier	39'096	46'728	47'681	55'171	64'440	103'631
Mettembert	9'251	10'696	12'114	15'140	16'734	22'988
Montsevelier	42'943	49'545	48'749	53'830	56'943	96'707
Movelier	38'410	42'230	41'668	46'069	49'627	73'881
Pleigne	29'440	31'673	32'742	37'711	48'420	72'020
Rebeuvelier	25'501	28'527	29'939	35'490	40'757	68'844
Rossemaison	61'173	74'016	80'505	94'926	101'475	94'418
Saulcy	19'677	22'387	22'207	25'990	30'298	46'017
Soulce	20'543	25'714	25'966	30'009	30'532	44'556
Soyhières	37'043	46'656	49'733	56'723	64'265	82'557
Undervelier	19'808	23'510	21'421	25'132	28'323	58'742
Vellerat	4'170	5'480	5'677	6'717	7'916	13'412
Vermes	23'469	28'314	28'339	30'852	35'090	63'325
Vicques	141'893	165'768	170'638	202'960	237'802	301'458
Le Bémont	21'717	26'924	30'301	35'819	43'334	63'276
Les Bois	64'989	75'380	78'941	93'162	116'298	192'814
Les Breuleux	121'468	145'374	147'339	182'957	210'961	228'234
La Chaux-des-Breuleux	8'145	8'074	7'627	9'265	11'043	15'936
Les Enfers	8'375	9'247	9'886	11'593	14'729	26'006
Epauvillers	11'132	11'250	11'564	16'504	20'253	26'075
Epiquerez	3'734	4'120	4'695	5'381	6'537	17'299
Les Genevez	61'940	71'396	68'119	79'117	92'357	85'778
Goumois	11'326	12'641	12'854	14'358	16'692	16'370
Lajoux	74'066	83'242	79'464	91'853	101'362	114'762
Montfaucon	30'166	35'544	35'889	42'280	50'082	85'994
Montfavergier	4'201	5'340	5'112	5'782	4'703	5'994
Muriaux	42'951	54'233	55'665	68'671	77'144	75'814
Le Noirmont	154'879	173'158	185'385	225'545	270'843	277'397
Le Peuchapatte	2'370	3'248	2'983	4'497	5'332	6'921
Les Pommerats	21'957	25'327	24'889	28'293	32'805	43'347
Saignelégier	232'790	239'817	235'228	265'871	328'530	375'579
St-Brais	19'162	20'347	20'029	21'843	24'652	40'100
Soubey	13'073	15'577	15'214	17'501	19'637	25'537
Alle	174'537	196'236	199'451	226'573	250'360	291'402
Asuel	36'406	41'750	42'516	63'662	50'842	34'079
Beurnevésin	13'694	15'587	13'869	16'304	17'885	28'295
Boncourt	215'440	247'527	256'378	896'965	998'477	130'269
Bonfol	71'793	83'343	81'312	89'627	96'332	117'710
Bressaucourt	26'959	32'919	32'203	31'782	37'127	74'381
Buix	51'468	59'475	57'210	63'233	67'618	83'031
Bure	71'946	80'145	79'898	83'456	94'008	120'022
Charmoille	29'592	32'801	38'199	46'523	52'863	59'664
Chevèze	99'164	119'718	119'786	127'864	112'347	112'287
Coeuve	53'832	63'283	63'516	70'300	75'869	116'685
Cornol	56'556	64'707	66'444	81'615	90'861	157'118
Courchavon	21'511	23'560	23'722	28'584	33'460	54'194
Courgenay	182'964	228'129	242'723	294'937	335'814	370'989
Courtedoux	83'073	100'941	102'389	115'837	136'122	130'645
Courtemaîche	53'457	63'271	61'176	69'710	79'419	119'022
Dampheux	15'911	18'708	18'839	20'522	23'107	30'742
Damvant	9'491	11'349	11'467	11'706	12'419	23'145
Fahy	26'867	42'678	48'025	63'607	63'361	69'691
Fontenais	137'531	158'765	162'233	186'166	204'945	223'575
Fregiécourt	12'094	12'196	10'356	11'220	16'329	24'850
Grandfontaine	23'001	27'595	28'030	31'494	37'108	62'695
Lugnez	13'834	15'532	12'888	14'837	17'445	39'488
Miéécourt	44'516	56'622	58'644	55'561	68'667	78'338
Montenol	4'712	5'399	6'291	7'710	9'546	15'940

EN L'ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses de l'année	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Montignez	28'779	32'625	31'081	30'091	32'383	43'548
Montmelon	14'430	16'630	15'470	17'349	18'637	17'850
Ocourt	8'410	9'973	10'265	12'000	13'815	23'959
Pleujouse	7'439	8'680	7'001	8'063	7'793	16'914
Porrentruy	827'786	950'579	999'610	1'167'429	1'342'107	1'114'761
Réclère	14'865	16'807	15'997	18'104	20'026	35'039
Roche-d'Or	2'069	2'769	2'953	3'533	3'861	7'690
Rocourt	17'337	18'996	17'951	19'585	22'160	25'989
St-Ursanne	80'139	88'595	92'256	104'241	113'204	123'528
Seleute	5'837	6'379	6'752	7'043	8'859	12'906
Vendlincourt	59'859	72'372	65'921	70'862	72'725	100'450
TOTAL 83 communes	7'144'006	8'245'643	8'431'775	10'404'542	11'715'776	11'944'157
District de Delémont	3'638'272	4'198'761	4'297'770	5'016'155	5'630'580	6'130'033
District des Franches-Montagnes	908'438	1'020'240	1'031'183	1'220'293	1'447'294	1'723'232
District de Porrentruy	2'597'296	3'026'642	3'102'822	4'168'094	4'637'902	4'090'893
Total JURA	7'144'006	8'245'643	8'431'775	10'404'542	11'715'776	11'944'157

Participation des communes à la charge cantonale de l'AVS, de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et à la contribution à la réduction des primes dans l'assurance maladie pour 2003 :

Localités	CEF* 2002	part AVS	part AI	part PC	part LAMal	total
Bassecourt	5.085182%	94'116	148'301	300'338	53'657	596'412
Boécourt	1.316263%	24'361	38'387	77'740	13'889	154'377
Bourrignon	0.243337%	4'504	7'097	14'372	2'568	28'541
Châtillon	0.450115%	8'331	13'127	26'584	4'749	52'791
Corban	0.505181%	9'350	14'733	29'837	5'330	59'250
Courchapoix	0.475726%	8'805	13'874	28'097	5'020	55'796
Courfaivre	1.914169%	35'427	55'824	113'053	20'198	224'502
Courrendlin	2.926220%	54'158	85'338	172'827	30'876	343'199
Courroux	4.109315%	76'055	119'841	242'702	43'360	481'958
Courtételle	3.349129%	61'985	97'672	197'804	35'339	392'800
Delémont	17.632048%	326'332	514'210	1'041'373	186'047	2'067'962
Develier	2.092712%	38'732	61'031	123'598	22'081	245'442
Ederswiler	0.173134%	3'204	5'049	10'226	1'827	20'306
Glovelier	1.605753%	29'719	46'829	94'838	16'943	188'329
Mervelier	0.601532%	11'133	17'543	35'527	6'347	70'550
Mettembert	0.135229%	2'503	3'944	7'987	1'427	15'861
Montsevelier	0.471202%	8'721	13'742	27'830	4'972	55'265
Movelier	0.396334%	7'335	11'558	23'408	4'182	46'483
Pleigne	0.496721%	9'193	14'486	29'337	5'241	58'257
Rebeuvelier	0.369657%	6'842	10'780	21'832	3'900	43'354
Rossemaison	0.815367%	15'091	23'779	48'157	8'603	95'630
Saulcy	0.276551%	5'118	8'065	16'334	2'918	32'435
Soulce	0.255594%	4'730	7'454	15'096	2'697	29'977
Soyhières	0.573334%	10'611	16'720	33'862	6'050	67'243
Undervelier	0.249950%	4'626	7'289	14'762	2'637	29'314
Vellerat	0.070507%	1'305	2'056	4'164	744	8'269
Vermes	0.339656%	6'286	9'906	20'061	3'584	39'837
Vicques	2.178435%	40'318	63'530	128'661	22'986	255'495
Total district	49.108353%	908'891	1'432'165	2'900'407	518'172	5'759'635

Localités	CEF* 2002	part AVS	part AI	part PC	part LAMal	total
Le Bémont	0.408497%	7'560	11'913	24'126	4'310	47'909
Les Bois	1.104612%	20'444	32'214	65'240	11'655	129'553
Les Breuleux	1.829879%	33'867	53'365	108'075	19'308	214'615
La Chaux-des-Breuleux	0.095212%	1'762	2'777	5'623	1'005	11'167
Les Enfers	0.132700%	2'456	3'870	7'837	1'400	15'563
Epauvillers	0.173381%	3'209	5'056	10'240	1'829	20'334
Epiquerez	0.060654%	1'123	1'769	3'582	640	7'114
Les Genevez	0.850214%	15'736	24'795	50'215	8'971	99'717
Goumois	0.156896%	2'904	4'576	9'266	1'656	18'402
Lajoux	0.800948%	14'824	23'358	47'305	8'451	93'938
Montfaucon	0.452835%	8'381	13'206	26'745	4'778	53'110
Montfaverger	0.028696%	531	837	1'695	303	3'366
Muriaux	0.660785%	12'230	19'271	39'027	6'972	77'500
Le Noirmont	2.365504%	43'780	68'986	139'710	24'960	277'436
Le Peuchapatte	0.049943%	924	1'457	2'950	527	5'858
Les Pommerats	0.303742%	5'622	8'858	17'939	3'205	35'624
Saignelégier	3.053767%	56'519	89'058	180'360	32'222	358'159
Saint-Brais	0.214771%	3'975	6'263	12'685	2'266	25'189
Soubey	0.166278%	3'077	4'849	9'821	1'755	19'502
Total district	12.909313%	238'924	376'478	762'441	136'213	1'514'056
Alle	2.161245%	40'000	63'029	127'646	22'805	253'480
Asuel	0.434825%	8'048	12'681	25'681	4'588	50'998
Beurnevésin	0.166928%	3'089	4'868	9'859	1'761	19'577
Boncourt	5.978253%	110'645	174'346	353'084	63'080	701'155
Bonfol	0.862356%	15'960	25'149	50'932	9'099	101'140
Bressaucourt	0.356058%	6'590	10'384	21'029	3'757	41'760
Buix	0.584210%	10'812	17'038	34'504	6'164	68'518
Bure	0.842600%	15'595	24'573	49'765	8'891	98'824
Charmoille	0.410719%	7'602	11'978	24'258	4'334	48'172
Chevenez	0.639962%	11'844	18'663	37'797	6'753	75'057
Coeuve	0.623719%	11'544	18'190	36'838	6'581	73'153
Cornol	0.708779%	13'118	20'670	41'862	7'479	83'129
Courchavon	0.307800%	5'697	8'977	18'179	3'248	36'101
Courgenay	3.068558%	56'793	89'489	181'233	32'378	359'893
Courtedoux	1.289713%	23'870	37'612	76'172	13'609	151'263
Courtemaîche	0.760175%	14'069	22'169	44'897	8'021	89'156
Dampfreux	0.199888%	3'699	5'829	11'806	2'109	23'443
Damvant	0.107443%	1'989	3'133	6'346	1'134	12'602
Fahy	0.490683%	9'081	14'310	28'980	5'178	57'549
Fontenais	1.774472%	32'842	51'750	104'803	18'724	208'119
Fregiécourt	0.166581%	3'083	4'858	9'839	1'758	19'538
Grandfontaine	0.346312%	6'409	10'100	20'454	3'654	40'617
Lugnez	0.189680%	3'511	5'532	11'203	2'001	22'247
Miécourt	0.793598%	14'688	23'144	46'871	8'374	93'077
Montenol	0.091481%	1'693	2'668	5'403	965	10'729
Montignez	0.275326%	5'096	8'029	16'261	2'905	32'291
Montmelon	0.167723%	3'104	4'891	9'906	1'770	19'671
Ocourt	0.122793%	2'273	3'581	7'252	1'296	14'402
Pleujouse	0.055032%	1'018	1'605	3'250	581	6'454
Porrentruy	11.947010%	221'114	348'415	705'607	126'060	1'401'196
Réclère	0.171269%	3'170	4'995	10'115	1'807	20'087
Roche d'Or	0.032670%	605	953	1'930	345	3'833

Localités	CEF* 2002	part AVS	part AI	part PC	part LAMal	total
Rocourt	0.191362%	3'542	5'581	11'302	2'019	22'444
Saint-Ursanne	0.927500%	17'166	27'049	54'779	9'787	108'781
Seleute	0.079637%	1'474	2'323	4'703	840	9'340
Vendlincourt	0.655975%	12'141	19'130	38'743	6'922	76'936
Total district	37.982334%	702'974	1'107'692	2'243'289	400'777	4'454'732
Canton	100.000000%	1'850'789	2'916'335	5'906'137	1'055'162	11'728'423
* CEF : capacité économique et financière						

Participation des communes au financement de l'AVS, de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et de la contribution à la réduction des primes dans l'assurance maladie pour 2004 :

	Population	Montant réparti
Bassecourt	3'333	585'955.00
Boécourt	837	147'148.00
Bourrignon	296	52'038.00
Châtillon	405	71'201.00
Corban	467	82'101.00
Courchapoix	416	73'135.00
Courfaivre	1'552	272'848.00
Courrendlin	2'383	418'941.00
Courroux	2'938	516'512.00
Courtételle	2'219	390'109.00
Delémont	11'307	1'987'817.00
Develier	1'334	234'523.00
Ederswiler	118	20'745.00
Glovelier	1'172	206'042.00
Mervelier	574	100'912.00
Mettembert	129	22'679.00
Montsevelier	534	93'879.00
Movelier	412	72'431.00
Pleigne	401	70'497.00
Rebeuvelier	380	66'806.00
Rossemaison	552	97'044.00
Saulcy	256	45'006.00
Soulce	249	43'775.00
Soyhières	466	81'925.00
Undervelier	320	56'257.00
Vellerat	74	13'010.00
Vermes	348	61'180.00
Vicques	1'703	299'394.00
TOTAL	35'175	6'183'910.00
Le Bémont	353	62'059.00
Les Bois	1'065	187'231.00
Les Breuleux	1'310	230'303.00
La Chaux-des-Breuleux	89	15'647.00
Les Enfers	143	25'140.00
Epauvillers	147	25'843.00

	Population	Montant réparti
Epiquerez	93	16'350.00
Les Genevez	501	88'078.00
Goumois	95	16'701.00
Lajoux	656	115'328.00
Montfaucon	474	83'331.00
Montfaverghier	34	5'977.00
Muriaux	440	77'354.00
Le Noirmont	1'601	281'462.00
Le Peuchapatte	39	6'856.00
Les Pommerats	244	42'896.00
Saignelégier	2'142	376'572.00
St-Brais	222	39'029.00
Soubey	144	25'316.00
TOTAL	9'792	1'721'473.00
Alle	1'661	292'011.00
Asuel	210	36'919.00
Beurnevésin	157	27'601.00
Boncourt	1'327	233'292.00
Bonfol	668	117'437.00
Bressaucourt	406	71'376.00
Buix	471	82'804.00
Bure	678	119'195.00
Charmoille	341	59'949.00
Chevenez	653	114'800.00
Coeuve	649	114'097.00
Cornol	866	152'246.00
Courchavon	300	52'741.00
Courgenay	2'125	373'584.00
Courtedoux	760	133'611.00
Courtemaîche	663	116'558.00
Dampfreux	173	30'414.00
Damvant	127	22'327.00
Fahy	400	70'322.00
Fontenais	1'283	225'557.00
Fregiécourt	138	24'261.00
Grandfontaine	346	60'828.00
Lugnez	214	37'622.00
Miéécourt	447	78'584.00
Montenol	88	15'471.00
Montignez	245	43'072.00
Montmelon	104	18'284.00
Ocourt	132	23'206.00
Pleujouse	92	16'174.00
Porrentruy	6'606	1'161'362.00
Réclère	193	33'930.00
Roche-d'Or	42	7'384.00
Rocourt	148	26'019.00
St-Ursanne	709	124'645.00
Seleute	72	12'658.00
Vendlincourt	564	99'154.00
TOTAL	24'058	4'229'495.00

	Population	Montant réparti
Récapitulation:		
District de Delémont	35'175	6'183'910.00
District des Franches-Montagnes	9'792	1'721'473.00
District de Porrentruy	24'058	4'229'495.00
Total :	69'025	12'134'878.00

Bases:	
Population au 31.12.2004	69'025
Participation AVS	1'785'077.00
Participation AI	2'949'734.00
Participation PC	6'375'438.00
Participation Amal	1'024'629.00
Total:	12'134'878.00

Participation des communes au financement de l'AVS, de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et de la contribution à la réduction des primes dans l'assurance maladie pour 2005 :

	Population	Montant réparti
Bassecourt	3'328	567'878.00
Boécourt	833	142'140.00
Bourrignon	288	49'143.00
Châtillon	433	73'886.00
Corban	458	78'151.00
Courchapoix	418	71'326.00
Courfaivre	1'561	266'364.00
Courrendlin	2'360	402'702.00
Courroux	2'979	508'326.00
Courtételle	2'218	378'472.00
Delémont	11'266	1'922'390.00
Develier	1'300	221'827.00
Ederswiler	124	21'159.00
Glovelier	1'195	203'911.00
Mervelier	578	98'628.00
Mettembert	126	21'500.00
Montsevelier	519	88'560.00
Movelier	408	69'620.00
Pleigne	400	68'255.00
Rebeuvelier	375	63'989.00
Rossemaison	569	97'092.00
Saulcy	264	45'048.00
Soulce	257	43'854.00
Soyhières	467	79'687.00
Undervelier	306	52'215.00
Vellerat	69	11'774.00
Vermes	332	56'651.00
Vicques	1'744	297'590.00
TOTAL	35'175	6'002'138.00
Le Bémont	346	59'040.00
Les Bois	1'087	185'482.00
Les Breuleux	1'307	223'022.00

	Population	Montant réparti
La Chaux-des-Breuleux	88	15'016.00
Les Enfers	141	24'060.00
Epauvillers	148	25'254.00
Epiquerez	88	15'016.00
Les Genevez	511	87'195.00
Goumois	92	15'699.00
Lajoux	667	113'815.00
Montfaucon	486	82'929.00
Montfaverghier	33	5'631.00
Muriaux	452	77'128.00
Le Noirmont	1'629	277'967.00
Le Peuchapatte	39	6'655.00
Les Pommerats	253	43'171.00
Saignelégier	21120	361'749.00
St-Brais	224	38'223.00
Soubey	154	26'278.00
TOTAL	9'865	1'683'330.00
Alle	1'658	282'915.00
Asuel	194	33'103.00
Beurnevésin	150	25'595.00
Boncourt	1'308	223'192.00
Bonfol	698	119'104.00
Bressaucourt	418	71'326.00
Buix	463	79'005.00
Bure	685	116'886.00
Charmoille	352	60'064.00
Chevèze	643	109'719.00
Coeuve	678	115'692.00
Cornol	857	146'235.00
Courchavon	298	50'850.00
Courgenay	2'140	365'162.00
Courtedoux	750	127'977.00
Courtemaîche	662	112'961.00
Damphreux	169	28'838.00
Damvant	130	22'183.00
Fahy	386	65'866.00
Fontenais	1'261	215'173.00
Fregiécourt	136	23'207.00
Grandfontaine	352	60'064.00
Lugnez	216	36'857.00
Miéécourt	427	72'862.00
Montenol	86	14'675.00
Montignèze	251	42'830.00
Montmelon	103	17'576.00
Ocourt	135	23'036.00
Pleujouse	87	14'845.00
Porrentruy	6'593	1'125'006.00
Réclère	190	32'421.00
Roche-d'Or	40	6'825.00
Rocourt	145	24'742.00
St-Ursanne	712	121'493.00
Seleute	71	12'115.00

	Population	Montant réparti
Vendlincourt	568	96'921.00
TOTAL	24'012	4'097'321.00
Récapitulation :		
District de Delémont	35'175	6'021'138.00
District des Franches-Montagnes	9'865	1'683'330.00
District de Porrentruy	24'012	4'097'321.00
Total :	69'052	11'782'789.00

Bases :	
Population au 31.12.2005	69'052
Participation AVS	1'745'050.00
Participation AI	2'859'555.00
Participation PC	6'151'553.00
Participation Amal	1'026'631.00
Total :	11'782'789.00

Evolution des charges à répartition des charges SSA :

Facturé aux communes en	2000	2001	2002	2003	2004
	facturé	facturé	facturé	facturé	facturé
Parts communales					provisoire
Hôpital du Jura (2)	16'120'000	20'020'000	22'360'000	26'000'000	24'440'000
Hospitalisations divisions privées et mi-privées (2) (4)			2'822'210	1'976'000	1'560'000
Centre médico-psychologique enfants	368'000	417'600	425'600	416'000	432'000
Centre médico-psychologique adultes	384'000	404'800	406'400	384'000	368'000
Unité pédopsychiatrique cantonale	160'000	224'000	246'400	224'000	240'000
Unités gérontopsychiatriques JU	352'000	393'600	480'000	528'000	1'024'000
Institutions adolescents UHPA	80'000	6'400	64'000	192'000	208'000
Unité hospitalière médico-psychologique	544'000	608'000	592'000	704'000	720'000
Homes médicalisés	210'640	669'380	717'084	820'400	2'445'200
Hospitalisations extérieures	5'272'000	4'192'000	4'586'000	4'790'400	4'250'000
Ecole de soins infirmiers du Jura	852'840	949'400	1'075'800	438'360	438'360
Ecoles extérieures de formation aux professions de la santé & Croix-Rouge & HES-S2	460'000	480'000	987'200	1'399'200	1'426'000
Fonds des soins à domicile	680'000	640'000	760'000	800'000	800'000
Fonds de la prévention	380'000	316'000	346'000	340'000	340'000
Clinique dentaire scolaire (3)	46'960	13'360	-9'520	26'160	31'040
Médecin-dentiste de confiance	12'000	12'000	12'000	13'600	12'000
Total à répartir	25'922'440	29'346'540	35'871'174	39'052'120	38'734'600
Solde selon décompte définitif année antérieure	141'786	12'510	-524'559	-1'296'758	-1'378'414
Part des communes aux subventions différées pour la construction des homes de 2005 à 2009					592'401
PART A LA CHARGE DES COMMUNES	26'064'226	29'359'050	35'346'615	37'755'362	37'948'587
Parts communales					
BASSE COURT	1'328'319	1'475'191	1'729'983	1'828'386	1'887'268
BOECOURT	439'539	507'540	535'294	522'225	531'069

Facturé aux communes en	2000	2001	2002	2003	2004
	facturé	facturé	facturé	facturé	facturé
Parts communales					provisoire
BOURRIGNON	62'531	72'779	88'341	93'320	100'847
CHATILLON	119'542	132'666	148'872	164'245	176'720
CORBAN	133'730	152'153	176'816	183'325	186'211
COURCHAPOIX	142'292	148'606	171'673	166'986	173'357
COURFAIVRE	490'501	564'514	694'585	740'496	717'029
COURRENDLIN	861'761	977'575	1'151'235	1'225'153	1'155'395
COURROUX	975'137	1'105'522	1'391'622	1'507'318	1'510'338
COURTETELLE	876'040	1'018'079	1'206'822	1'282'152	1'277'978
DELEMONT	4'871'115	5'405'985	6'623'728	7'342'723	6'814'897
DEVELIER	476'653	575'677	731'331	795'696	755'331
EDERSWILER	58'916	62'717	70'888	73'898	68'604
GLOVELIER	461'517	499'223	575'633	617'543	593'740
MERVELIER	143'821	167'660	201'584	212'997	220'078
METTEMBERT	33'939	38'538	50'835	57'851	57'133
MONTSEVELIER	157'358	178'243	207'871	209'312	186'627
MOVELIER	141'707	153'291	178'125	179'164	165'278
PLEIGNE	108'343	114'572	138'292	145'656	156'016
REBEUVELIER	94'028	103'254	126'667	136'611	138'220
ROSSEMAISON	226'604	267'405	341'612	365'777	341'720
SAULCY	72'842	80'699	94'352	100'256	105'608
SOULCE	75'574	92'342	110'568	115'978	115'529
SOYHIERES	135'817	166'921	209'864	219'336	210'395
UNDERVELIER	71'070	83'742	91'422	96'972	99'296
VELLERAT	15'713	19'453	23'920	25'850	28'735
VERMES	89'025	101'501	120'314	120'122	133'249
VICQUES	515'920	593'200	717'961	780'401	796'589
TOTAL DELEMONT	13'179'354	14'859'049	17'910'211	19'309'750	18'703'258
ALLE	644'325	707'817	845'247	877'040	820'389
ASUEL	136'635	152'105	182'460	191'666	165'949
BEURNEVESIN	51'478	56'324	59'902	62'987	63'729
BONCOURT	802'216	896'492	1'091'515	1'161'560	2'252'774
BONFOL	266'911	300'788	348'470	348'821	326'012
BRESSAUCOURT	99'061	117'805	137'029	125'490	129'043
BUIX	191'001	215'117	245'884	246'101	216'110
BURE	266'158	290'884	341'563	327'087	296'567
CHARMOILLE	110'830	118'323	159'349	178'188	164'361
CHEVENEZ	363'512	433'120	514'348	499'937	338'936
COEUVE	199'266	228'308	270'374	273'208	247'219
CORNOL	206'101	232'384	280'853	312'770	327'268
COURCHAVON	79'710	85'174	100'549	109'834	124'137
COURGENAY	658'124	801'922	1'009'558	1'129'549	1'120'574
COURTEDOUX	308'838	364'281	437'440	449'099	444'096
COURTEMAICHE	198'564	227'886	261'499	270'033	273'358
DAMPHREUX	58'805	67'581	80'344	79'945	76'518
DAMVANT	34'549	40'486	48'541	45'963	38'425
FAHY	99'066	149'764	201'623	241'453	206'328
FONTENAI	507'643	571'721	686'962	719'621	720'970
FREGIECOURT	45'681	44'725	45'022	43'854	58'989
GRANDFONTAINE	84'249	98'709	118'631	122'061	132'210
LUGNEZ	51'542	55'799	55'587	57'465	68'357
MIECOURT	164'659	203'359	249'742	220'744	224'678
MONTENOL	17'576	19'506	26'133	29'493	31'851
MONTIGNEZ	105'444	118'207	133'779	119'353	104'491
MONTMELON	54'656	60'573	67'094	67'472	66'352
OCOURT	30'723	35'602	43'278	46'252	49'199

Facturé aux communes en	2000	2001	2002	2003	2004
	facturé	facturé	facturé	facturé	facturé
Parts communales					provisoire
PLEUJOUSE	28'672	31'466	30'699	31'294	31'229
PORRENTROY	2'992'966	3'348'523	4'140'027	4'490'253	4'488'839
RECLERE	55'718	60'715	68'393	70'194	68'754
ROCHE-D'OR	7'687	9'664	12'399	13'570	12'730
ROCOURT	63'922	69'112	77'409	76'393	81'152
SAINT-URSANNE	299'466	321'322	392'305	403'965	365'746
SELEUTE	21'906	23'033	28'556	27'566	27'617
VENDLINCOURT	221'700	260'878	284'639	277'009	252'485
TOTAL AJOIE	9'529'361	10'819'474	13'077'197	13'747'289	14'417'440
LE BEMONT	79'976	96'120	126'689	137'725	151'818
LES BOIS	240'430	270'237	328'268	358'044	424'755
LES BREULEUX	442'667	518'655	621'394	700'039	683'523
LA CHAUX-DES-BREULEUX	31'039	29'658	32'650	35'608	37'876
LES ENFERS	31'206	33'398	41'518	44'643	48'026
EPAUVILLERS	41'619	40'875	48'870	62'190	66'217
EPIQUEREZ	13'605	14'684	19'391	20'737	22'062
LES GENEVEZ	230'272	259'187	293'444	306'027	301'662
GOUMOIS	41'791	45'481	54'385	55'687	54'062
LAJOUX	274'251	302'917	342'370	355'515	328'171
MONTFAUCON	111'665	127'137	151'538	162'834	163'952
MONTFAVERGIER	15'494	19'139	21'927	22'428	15'355
MURIAUX	157'728	194'639	237'079	263'267	269'850
LE NOIRMONT	571'842	622'721	778'760	864'693	893'830
LE PEUCHAPATTE	8'748	11'444	12'749	16'869	16'364
LES POMMERATS	81'712	91'645	106'226	109'611	115'471
SAIGNELEGIER	860'427	871'964	990'804	1'029'020	1'089'960
SAINT-BRAIS	71'416	73'885	85'466	85'084	80'506
SOUBEY	49'080	56'255	65'128	67'722	63'816
TOTAL FRANCHES-MONTAGNES	3'354'968	3'680'044	4'358'657	4'697'744	4'827'275
TOTAL JURA	26'063'683	29'358'566	35'346'065	37'754'783	37'947'978
LA SCHEULTE (BE) (1)	543	484	550	579	609
TOTAL JURA (Y COMPRIS COMMUNE CI-DESSUS)	26'064'226	29'359'050	35'346'615	37'755'362	37'948'587

Charges de l'enseignement – Part de chaque commune de 2000 à 2005 :

commune	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Bassecourt	3'042'746.15	2'988'594.00	3'019'964.00	2'929'106.00	2'904'443.00	2'736'336.00
Boécourt	764'109.95	823'988.00	800'740.00	914'984.00	882'571.00	774'429.00
Bourrignon	270'222.90	179'041.00	182'642.00	174'034.00	176'168.00	165'696.00
Châtillon	369'730.65	312'597.00	277'774.00	282'869.00	267'528.00	276'571.00
Corban	426'331.35	345'569.00	334'699.00	347'664.00	344'076.00	314'937.00
Courchapoix	379'772.70	305'945.00	327'034.00	322'341.00	335'113.00	312'144.00
Courfayvre	1'416'844.30	1'320'640.00	1'320'965.00	1'255'420.00	1'199'408.00	1'087'839.00
Courrendlin	2'175'476.80	2'077'418.00	2'102'108.00	2'028'302.00	1'975'303.00	1'892'004.00
Courroux	2'682'144.70	2'527'156.00	2'495'166.00	2'286'495.00	2'246'299.00	2'058'850.00
Courtételle	2'025'758.70	2'083'499.00	2'095'175.00	2'016'360.00	1'957'576.00	1'858'874.00
Delémont	10'322'331.50	11'056'909.00	10'860'435.00	10'200'417.00	10'108'100.00	9'750'576.00
Devilier	1'217'828.80	1'294'649.00	1'291'516.00	1'178'679.00	1'096'478.00	966'221.00
Ederswiler	107'724.00	60'903.00	54'738.00	61'507.00	59'117.00	57'195.00
Glovelier	1'069'936.55	1'052'708.00	1'041'565.00	1'002'474.00	987'729.00	930'032.00

commune	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Mervelier	524'013.30	434'686.00	423'838.00	412'065.00	420'912.00	387'899.00
Mettembert	117'766.05	104'402.00	102'806.00	92'432.00	81'412.00	78'708.00
Montsevelier	487'496.70	398'453.00	405'052.00	394'219.00	390'619.00	353'678.00
Movelier	376'121.05	305'229.00	321'063.00	311'221.00	323'076.00	289'744.00
Pleigne	366'078.95	296'612.00	289'268.00	269'777.00	276'082.00	258'702.00
Rebeuvelier	346'907.75	277'533.00	262'278.00	244'464.00	231'708.00	208'202.00
Rossemaison	503'929.15	553'367.00	555'379.00	498'336.00	474'444.00	437'896.00
Saulcy	233'706.30	175'445.00	175'081.00	175'204.00	165'517.00	158'931.00
Soulce	227'315.85	215'052.00	214'232.00	210'594.00	189'572.00	168'195.00
Soyhières	425'418.45	397'797.00	417'190.00	400'113.00	376'832.00	345'847.00
Undervelier	292'132.85	220'172.00	174'675.00	194'662.00	214'019.00	181'615.00
Vellerat	67'555.70	47'123.00	46'315.00	43'710.00	42'177.00	43'633.00
Vermes	317'694.45	234'196.00	230'788.00	232'745.00	223'358.00	221'071.00
Vicques	1'554'694.50	1'416'977.00	1'401'166.00	1'311'208.00	1'261'159.00	1'144'704.00
Le Bémont	322'259.05	262'367.00	264'135.00	251'863.00	232'476.00	199'869.00
Les Bois	972'254.60	758'494.00	748'191.00	720'815.00	708'964.00	679'491.00
Les Breuleux	1'195'918.85	1'179'934.00	1'149'419.00	1'107'475.00	1'070'225.00	969'507.00
La Chaux-des-Breuleux	81'249.45	71'010.00	70'285.00	72'650.00	77'728.00	78'608.00
Les Enfers	130'546.85	91'556.00	97'138.00	82'282.00	83'719.00	83'839.00
Epauvillers	134'198.55	112'212.00	99'500.00	93'905.00	99'610.00	96'999.00
Epiquerez	84'901.10	45'769.00	55'819.00	51'615.00	41'782.00	38'366.00
Les Genevez	457'370.50	486'901.00	499'825.00	502'784.00	490'828.00	464'526.00
Goumois	86'726.95	85'240.00	98'070.00	93'407.00	83'503.00	83'209.00
Lajoux	598'872.35	598'125.00	609'396.00	602'717.00	590'180.00	522'204.00
Montfaucon	432'721.80	334'068.00	330'888.00	328'795.00	314'578.00	315'658.00
Montfaverghier	31'039.10	36'229.00	31'890.00	43'384.00	36'194.00	29'351.00
Muriaux	401'682.65	429'370.00	410'094.00	391'558.00	352'545.00	321'057.00
Le Noirmont	1'461'577.15	1'480'345.00	1'435'631.00	1'330'364.00	1'325'646.00	1'257'707.00
Le Peuchapatte	35'603.70	27'648.00	24'579.00	24'185.00	17'907.00	21'786.00
Les Pommerats	222'751.30	188'632.00	181'106.00	189'650.00	189'958.00	173'265.00
Saignelégier	1'955'464.25	1'803'196.00	1'826'777.00	1'781'863.00	1'882'799.00	1'762'639.00
Saint-Brais	202'667.15	160'537.00	161'291.00	166'394.00	172'609.00	155'730.00
Soubey	131'459.80	120'126.00	107'798.00	112'177.00	112'296.00	106'665.00
Alle	1'516'352.05	1'475'863.00	1'485'683.00	1'421'931.00	1'397'272.00	1'313'427.00
Asuel	191'712.20	277'017.00	383'406.00	368'761.00	318'489.00	288'741.00
Beurnevésin	143'327.70	118'286.00	113'206.00	125'288.00	120'509.00	118'653.00
Boncourt	1'211'438.40	3'607'643.00	3'539'604.00	2'759'357.00	2'634'970.00	2'521'719.00
Bonfol	609'827.30	546'504.00	586'703.00	569'213.00	559'547.00	545'415.00
Bressaucourt	370'643.55	273'342.00	291'011.00	275'066.00	246'330.00	234'017.00
Buix	429'983.05	409'800.00	434'042.00	422'269.00	414'423.00	383'533.00
Bure	618'956.45	553'119.00	619'431.00	612'143.00	610'743.00	568'567.00
Charmoille	311'304.05	286'646.00	274'478.00	240'043.00	246'691.00	246'830.00
Chevenez	596'133.60	714'384.00	779'626.00	759'221.00	717'650.00	604'954.00
Coeuve	592'481.95	512'300.00	521'852.00	509'218.00	492'507.00	469'312.00
Cornol	790'584.50	631'533.00	609'715.00	571'912.00	548'887.00	493'218.00
Courchavon	273'874.55	209'217.00	207'200.00	198'046.00	205'802.00	203'695.00
Courgenay	1'939'944.65	1'811'912.00	1'777'675.00	1'657'952.00	1'553'005.00	1'438'211.00
Courtedoux	693'815.50	721'798.00	734'126.00	707'801.00	670'301.00	622'789.00
Courtemaîche	605'262.75	504'096.00	500'186.00	480'418.00	455'053.00	443'221.00
Dampfreux	157'934.30	137'037.00	145'595.00	136'909.00	137'721.00	121'634.00
Damvant	115'940.20	80'072.00	93'136.00	92'737.00	90'415.00	83'638.00
Fahy	365'166.05	398'149.00	371'656.00	325'394.00	274'220.00	264'387.00
Fontenais	1'171'270.10	1'138'026.00	1'166'950.00	1'105'559.00	1'082'002.00	1'003'967.00
Fregiécourt	125'982.30	87'409.00	81'645.00	64'168.00	105'560.00	105'015.00
Grandfontaine	315'868.65	248'636.00	241'563.00	234'139.00	224'231.00	214'191.00
Lugnez	195'363.85	119'181.00	118'499.00	137'236.00	125'488.00	124'871.00
Miécourt	408'073.05	378'901.00	420'286.00	386'561.00	358'734.00	331'432.00
Montenol	80'336.55	55'172.00	54'986.00	45'821.00	42'795.00	37'615.00

commune	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Montignez	223'664.20	191'280.00	223'901.00	215'044.00	225'915.00	192'483.00
Montmelon	94'943.15	98'411.00	99'137.00	101'196.00	102'346.00	104'233.00
Ocourt	120'504.80	95'368.00	89'278.00	90'667.00	86'327.00	80'131.00
Pleujouse	83'988.20	51'978.00	54'576.00	59'145.00	59'409.00	65'708.00
Porrentruy	6'030'717.40	6'501'263.00	6'479'180.00	6'039'129.00	5'967'513.00	5'737'817.00
Réclère	176'192.60	112'006.00	116'879.00	110'928.00	116'517.00	121'613.00
Roche-d'Or	38'342.45	20'600.00	20'322.00	20'288.00	16'177.00	13'505.00
Rocourt	135'111.45	117'043.00	122'321.00	125'696.00	129'737.00	113'149.00
St-Ursanne	647'256.85	636'192.00	655'313.00	626'580.00	626'089.00	595'468.00
Seleute	65'729.90	47'277.00	52'219.00	50'042.00	50'654.00	42'239.00
Vendlincourt	514'884.15	470'125.00	500'111.00	506'239.00	490'181.00	449'377.00
CONTRÔLE GÉNÉRAL						
selon ce tableau	63'013'068	63'416'005	63'390'981	59'891'402	58'598'553	55'119'780

Evolution des impôts communaux de 2000 à 2005 :

Communes	Impôts communaux ordinaires 2000	Impôts communaux ordinaires 2001	Impôts communaux ordinaires 2002	Impôts communaux ordinaires 2003	Impôts communaux ordinaires 2004	Impôts communaux ordinaires 2005
Bassecourt	8'000'963	7'985'358	9'218'975	9'251'060	9'247'178	7'207'493
Boécourt	1'838'416	2'295'378	2'419'496	2'894'473	2'793'586	1'973'936
Bourrignon	465'453	443'873	470'820	623'789	501'994	466'835
Châtillon	651'790	735'915	820'174	845'435	921'838	740'573
Corban	846'828	855'988	920'752	924'906	929'970	635'368
Courchapoix	768'749	702'396	856'591	873'737	820'055	709'188
Courfaivre	3'451'039	3'302'219	3'574'148	3'506'544	3'541'532	2'980'957
Courrendlin	5'908'163	5'983'048	6'267'153	6'551'870	6'168'446	4'829'259
Courroux	6'733'968	6'734'307	7'238'931	6'799'641	7'142'101	5'612'917
Courtételle	5'497'115	5'478'526	6'132'168	6'351'028	6'332'598	5'426'725
Delémont	38'104'560	37'747'779	37'365'815	36'802'890	39'667'841	32'262'214
Develier	3'710'397	3'518'906	3'814'414	3'359'007	3'358'647	2'838'558
Ederswiler	180'137	207'163	207'393	216'165	189'511	168'817
Glovelier	2'718'386	3'029'765	3'128'205	2'940'617	2'863'768	2'352'281
Mervelier	1'042'908	1'042'757	1'221'136	1'195'811	1'206'403	1'046'870
Mettembert	249'481	229'176	235'390	274'233	301'581	249'951
Montsevelier	990'652	991'459	1'026'213	1'069'242	1'072'032	753'449
Movelier	880'619	911'227	913'426	1'009'293	1'040'371	903'135
Pleigne	737'851	751'029	993'464	743'858	845'661	710'740
Rebeuvelier	620'733	640'950	700'895	733'646	812'172	639'411
Rossemaison	1'512'898	1'428'211	1'444'656	1'707'552	1'413'493	1'128'730
Saulcy	442'210	432'544	498'291	535'498	454'000	367'981
Soulce	543'104	536'545	495'678	700'055	580'152	387'598
Soyhières	1'059'869	982'920	1'170'372	1'092'344	915'885	784'539
Undervelier	442'300	561'285	513'418	505'208	416'338	421'382
Vellerat	139'513	154'455	159'136	179'768	195'987	166'762
Vermes	584'581	581'143	722'108	749'297	781'824	677'990
Vicques	3'434'596	3'524'857	4'067'369	3'813'420	4'081'402	3'190'881
Total :	91'557'279	91'789'179	96'596'587	96'250'387	98'596'366	79'634'540
Le Bémont	577'348	557'301	676'695	716'803	568'797	512'809
Les Bois	2'017'346	2'136'744	2'448'529	2'540'568	2'750'626	2'174'111
Les Breuleux	3'419'612	3'829'086	3'976'985	3'866'290	3'748'430	3'138'970
La Chx-des-Breuleux	188'805	188'982	187'742	197'841	192'942	90'312
Les Enfers	223'032	203'416	232'857	233'350	281'574	212'629

Communes	Impôts communaux ordinaires 2000	Impôts communaux ordinaires 2001	Impôts communaux ordinaires 2002	Impôts communaux ordinaires 2003	Impôts communaux ordinaires 2004	Impôts communaux ordinaires 2005
Epauvillers	271'585	361'633	329'120	286'884	241'824	244'185
Epiquerez	145'378	114'321	139'763	149'954	208'371	133'712
Les Genevez	1'291'850	1'395'841	1'524'787	1'373'557	1'653'689	1'308'159
Goumois	212'615	178'490	239'653	218'143	270'716	193'747
Lajoux	1'580'517	1'689'291	1'550'941	1'602'120	1'689'142	1'315'255
Montfaucon	911'918	914'074	1'031'308	995'641	1'071'418	930'485
Montfaverhier	70'176	79'327	48'829	66'662	50'316	60'965
Muriaux	949'587	1'029'476	1'025'850	1'124'001	1'012'394	726'320
Le Noirmont	4'345'680	3'933'416	4'404'976	4'617'969	5'027'668	4'002'737
Le Peuchapatte	78'220	87'871	104'639	88'981	70'912	88'439
Les Pommerats	405'254	414'783	483'184	520'007	502'563	366'920
Saignelégier	5'327'820	4'892'375	5'691'740	5'773'172	5'594'130	4'350'759
Saint-Brais	393'407	383'410	407'644	445'352	367'365	305'695
Soubey	259'758	285'826	286'779	290'455	352'777	269'521
Total :	22'669'908	22'675'663	24'792'021	25'107'750	25'655'654	20'425'730
Alle	3'847'738	3'911'231	3'968'005	4'080'193	4'029'447	3'264'776
Asuel	811'861	472'019	728'448	875'192	844'065	372'245
Beurnevésin	276'155	298'044	357'073	339'675	326'046	233'700
Boncourt	11'675'994	8'494'994	10'719'216	10'728'927	10'027'648	7'112'405
Bonfol	1'479'971	1'457'369	1'524'212	1'549'509	1'406'006	1'479'848
Bressaucourt	770'058	683'940	867'217	846'678	846'281	777'024
Buix	1'166'254	1'229'218	1'183'974	1'149'391	1'150'050	1'051'702
Bure	1'684'970	1'263'458	1'699'591	1'758'418	1'570'112	1'354'639
Charmoille	947'351	813'189	790'205	853'272	797'336	686'118
Chevenez	2'255'876	2'262'346	1'572'553	1'910'349	2'156'215	1'967'530
Coeuve	1'397'441	1'371'315	1'440'018	1'418'880	1'354'679	1'208'173
Cornol	1'978'355	1'985'069	1'984'976	2'085'057	2'041'247	1'603'762
Courchavon	538'487	581'095	595'071	680'661	666'598	610'018
Courgenay	5'317'757	5'599'727	6'100'976	5'763'736	5'575'808	5'099'470
Courtedoux	1'982'942	1'713'193	2'255'627	2'162'143	2'201'313	1'641'663
Courtemaîche	1'298'918	1'312'871	1'597'380	1'560'234	1'469'067	1'320'158
Dampfreux	363'742	323'666	362'421	380'492	347'992	353'305
Damvant	235'915	197'352	224'236	208'839	245'706	151'341
Fahy	1'032'831	1'040'638	982'737	1'077'622	1'108'173	887'245
Fontenais	3'336'604	3'329'986	3'579'893	4'221'668	3'920'141	3'219'305
Fregiécourt	205'795	248'729	315'989	298'162	310'214	259'522
Grandfontaine	622'840	671'610	726'058	804'506	773'397	692'297
Lugnez	302'697	296'745	390'557	406'459	359'804	332'719
Miécourt	1'040'034	905'444	1'502'931	1'171'221	1'074'505	872'059
Montenol	140'319	136'579	171'676	159'430	197'563	151'140
Montignez	587'885	504'862	557'690	557'672	545'695	482'407
Montmelon	270'535	259'045	298'484	342'515	249'687	146'788
Ocourt	219'356	228'900	232'148	273'395	230'685	208'541
Pleujouse	136'156	151'174	154'130	199'241	208'930	167'626
Porrentruy	21'590'590	22'553'209	23'487'450	23'044'776	22'302'083	18'332'838
Réclère	292'984	274'443	291'514	343'742	330'614	275'297
Roche d'Or	54'355	53'886	51'133	64'689	63'180	49'124
Rocourt	316'236	322'175	330'049	418'950	347'761	277'857
St-Ursanne	1'820'529	1'709'450	1'803'208	1'924'569	1'930'361	1'513'372
Seleute	127'016	112'249	134'934	136'470	140'283	82'805
Vendlincourt	1'304'836	1'303'226	1'360'300	1'377'580	1'301'233	1'077'768
Total :	71'431'383	68'072'446	74'342'080	75'174'313	72'449'925	59'316'587

Communes	Impôts communaux ordinaires 2000	Impôts communaux ordinaires 2001	Impôts communaux ordinaires 2002	Impôts communaux ordinaires 2003	Impôts communaux ordinaires 2004	Impôts communaux ordinaires 2005
Récapitulation :						
Delémont	91'557'279	91'789'179	96'596'587	96'250'387	98'596'366	79'634'540
F.-Montagnes	22'669'908	22'675'663	24'792'021	25'107'750	25'655'654	20'425'730
Porrentruy	71'431'383	68'072'446	74'342'080	75'174'313	72'449'925	59'316'587
Total Canton	185'658'570	182'537'288	195'730'688	196'532'450	196'701'945	159'376'857

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe : Je suis satisfait.

12. Motion no 802

Des distributeurs de préservatifs dans les établissements scolaires Luc Schindelholz (CS-POP)

Des données récentes publiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que les cas de sida déclarés augmentent à nouveau, en particulier chez les jeunes.

Plusieurs signaux d'alerte se sont allumés depuis 1998. Il y eut d'abord la baisse du nombre de préservatifs vendus. Puis vint une brusque flambée de gonococcies, en 1999, accompagnée de la réapparition de la syphilis, en 2000. L'enquête «Presse gay 2000» fait état d'une «augmentation des prises de risque vis-à-vis du VIH avec les partenaires occasionnels chez les jeunes hommes homosexuels». En 2001, une enquête mettait en évidence un relâchement des comportements de protection et montre notamment que «par rapport à leurs aînés, les jeunes apparaissent moins sensibilisés au VIH/sida, craignent certes le risque de contamination par le VIH mais de façon beaucoup plus diffuse et moins précise».

Fait nouveau et pas réjouissant, «la nécessité de se protéger vis-à-vis du VIH/sida paraît, aujourd'hui, moins intégrée chez les 18-24 ans qui ont, en grande majorité, commencé leur vie sexuelle après 1996, date de l'arrivée des multithérapies». Comment ne pas être interpellé, après vingt ans d'action de prévention du sida, de constater que «les jeunes de 18 à 24 ans déclarent moins souvent en 2004 qu'en 1998 avoir utilisé un préservatif dans l'année ou avoir eu recours au test de dépistage durant leur vie. La jeune génération de ce début de 21^e siècle a, certes, moins bénéficié de la forte médiatisation du sida des années 80 et du début des années 90. Il semble en résulter une moindre sensibilisation à l'égard de l'infection par le VIH/sida et le début d'un désengagement face aux comportements de prévention» qui sont de véritables défis pour les acteurs de prévention.

Face à ce relâchement, la République et Canton du Jura doit tout mettre en œuvre pour non seulement susciter une (nouvelle) réelle prise de conscience au travers des leçons d'éducation sexuelle mais également faciliter l'accès aux préservatifs.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de rédiger une circulaire invitant tous les établissements scolaires du secondaire II et du tertiaire à acquérir des distributeurs de préservatifs.

M. Luc Schindelholz (CS-POP): (*Il fait entendre à la tribune un enregistrement sur bande*): «Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, chers amis, Pour mon ultime intervention, je voulais terminer sur une bonne note, ne pas parler vite comme à mon habitude, éviter de dire une ânerie, de manger un mot ou encore

de m'exprimer sans flancher. Cela me permet également de m'adresser au vice-chancelier sans devoir lui tourner le dos pour le remercier de tout cœur pour tout ce qu'il m'a apporté ces dernières années. Merci infiniment mon Commandeur ! (*Rires.*)

J'ai fait mon temps dans ce Parlement. J'y ai appris beaucoup de choses, à votre contact notamment. Il est donc temps pour moi de retourner d'où je viens, c'est-à-dire dans les milieux associatifs où je suis certainement plus performant et plus convaincant qu'ici.

Enfin, avant de passer à la défense de ma motion proprement dite qui, elle, sera en direct (je vous rassure), j'aimerais relever qu'après une première année difficile pour un néophyte en politique, j'ai savouré le reste et, bien qu'essoufflé en cette fin de législature, je dois avouer que j'ai appris énormément, qu'effectivement si on ne supporte pas d'être parfois détesté, il ne faut pas faire de la politique, qu'il faut combattre les idées et non les hommes mais, pour reprendre une expression de mon ami Jean-Michel Conti, l'honnêteté commande de reconnaître qu'au bout du compte il restera, et c'est le plus important à mes yeux, des moments intenses, dans la victoire comme dans la défaite, et surtout de nombreux amis, de gauche comme de droite. Ces nouveaux amis, cette victoire-là en somme, aucune défaite politique ne pourra jamais l'effacer!» (*Applaudissements.*) Je vous remercie. Il faut faire effectivement de la politique avec sérieux mais sans se prendre au sérieux ! (*Rires.*)

Je ne vais pas m'étendre longuement sur cette motion qui est en fait le prolongement d'une démarche initiée par le Groupe SIDA JURA il y a quelques années. Ce groupe avait proposé gratuitement des distributeurs de préservatifs à toutes les écoles du post-obligatoire et j'insiste vraiment sur le «post-obligatoire». J'ai entendu ces derniers temps: «Oui, on va installer des distributeurs de préservatifs à l'école primaire ou à l'école secondaire!». Non, il ne s'agit pas de cela.

A l'époque, malheureusement, moins de la moitié des écoles contactées avaient donné une suite favorable à cette proposition. D'après mes renseignements et d'après ce que m'a dit la ministre dernièrement, d'autres écoles auraient accepté, ces derniers mois, des distributeurs. Il reste toutefois encore quelques établissements à convaincre. Je ne suis pas là pour pointer du doigt tel ou tel établissement mais il m'apparaît que, trois semaines après la Journée mondiale du sida, il faut à nouveau montrer un signal clair en matière de prévention et de sensibilisation et faire prendre conscience à ces écoles et à d'autres établissements (qu'ils soient publics ou privés) qu'ils ont un rôle à jouer, un exemple à montrer. Même si, pour le cas de la Haute école pédagogique, le Jura n'est pas seul à avoir son mot à dire.

Plus concrètement, on sait très bien que la plupart des jeunes (et aussi des moins jeunes) n'achètent pas les préservatifs dans les grandes surfaces ou dans les pharma-

cies mais bien dans des distributeurs (qu'ils soient dans les gares, dans les restaurants ou dans d'autres lieux publics et évidemment dans les écoles).

Cette motion n'a d'autre prétention que d'apporter une nouvelle petite pierre à l'édifice de la prévention et de rappeler également de façon publique que les efforts ne doivent pas être relâchés. On en a parlé ces derniers temps et c'est excellent de maintenir tout le temps ces consciences éveillées, surtout pour les jeunes. Rappeler que les campagnes d'information ciblant les jeunes doivent être renforcées et qu'aucun vaccin ne permet à l'heure actuelle de guérir de cette maladie. Il faut aussi souligner encore que la stigmatisation et la discrimination des malades sont encore malheureusement d'actualité. Modestement, cette motion doit permettre de maintenir les consciences éveillées. Je rappelle qu'à l'heure actuelle environ 25'000 personnes vivent en Suisse avec le sida (160 dans le Jura) et que, chaque jour dans notre pays, deux personnes apprennent qu'elles sont séropositives. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation: Je ne serai pas très longue également étant donné que nous proposons de suivre la motion.

Effectivement, Monsieur le député Schindelholz, vous avez tout à fait raison au sujet de la crainte d'une recrudescence, et du sida et des maladies sexuellement transmissibles, liée à une moins grande vigilance de l'opinion publique. En fait, on a l'impression que, maintenant, on sait que les jeunes ont toutes les informations et qu'ils se protègent mais, en fin de compte, les informations sont peut-être parfois un peu banalisées et pas toujours remises en lien avec ce qu'ils vivent au quotidien.

Nous allons donc donner suite à la motion en convaincant les derniers bastions qui n'ont encore pas leur distributeur. Je sais que ces distributeurs de préservatifs sont installés dans les toilettes des filles et dans celles des garçons, qu'ils sont mis à disposition grâce à une étroite collaboration avec le Groupe sida Jura, qu'ils sont un tout petit peu moins chers qu'à l'extérieur (1 franc la boîte de trois préservatifs). Bref, je pense que c'est une bonne perspective que de maintenir, comme vous le dites, les consciences éveillées en termes de prévention.

Et puis, par rapport à votre manière de communiquer, c'est mon collègue Gérald Schaller qui me souffle cela, c'était peut-être aussi une manière de se protéger de ses émotions que de parler comme cela. Donc, bravo à vous pour vos émotions et puis bon vent pour la suite !

Au vote, la motion no 802 est acceptée par la majorité du Parlement.

36. Question écrite no 2048

Tour de France dans le Jura : au-delà du prestige...

Rémy Meury (CS-POP)

Après la bonne expérience vécue avec l'accueil d'une étape du Tour de Romandie cette année en Ajoie, certains membres du comité d'organisation caressent l'espoir d'en faire autant avec le Tour de France. Des articles de presse parus en juin nous apprennent en effet que l'Association du Tour du Jura cycliste, avec le soutien de Christophe et Émilie Moreau, entendait demander le cahier des charges relatif à l'organisation de l'arrivée d'une étape de la Grande

Boucle dans le Jura. Cet enthousiasme fait plaisir à voir, l'attachement des époux Moreau à leur région d'adoption également.

Mais au-delà de ces bons sentiments, il nous semble nécessaire de faire preuve d'une réflexion davantage rationnelle qui tient compte de l'ampleur de la tâche et de l'investissement financier nécessaire à l'organisation d'une manifestation sportive aussi prestigieuse. Des réalités du monde cycliste professionnel également. Rappelons quelques faits :

- Selon les informations diffusées en juin, pour passer du rêve à la réalité, il faudra compter au moins cinq années de démarches pour mettre au point le dossier de candidature. Nous savons aussi que deux hauts fonctionnaires se sont déjà engagés dans le processus.
- Les estimations les plus généreuses prévoient un investissement financier de l'ordre de un million de francs pour l'organisation de l'arrivée d'une étape du Tour de France.
- La ferveur populaire pour cet événement existe encore mais on ne connaît pas les véritables retombées économiques, notamment en termes de tourisme, liées à l'organisation d'une telle manifestation.
- Le sport cycliste professionnel véhicule depuis l'affaire Festina en 1998 une réputation néfaste à sa promotion en particulier, à celle du sport (d'élite) en général. Ce sentiment n'a fait que se développer depuis, pour atteindre son paroxysme avec les affaires de dopage qui ont entouré le Tour de France 2006.

Aussi, nous demandons au Gouvernement :

1. s'il a déjà pris une décision de principe sur l'organisation d'une éventuelle arrivée d'étape du Tour de France dans le Jura, sachant que cela impliquera inmanquablement une mise à contribution de plusieurs services administratifs pendant les prochaines années et que l'Etat devra consentir une participation non négligeable à l'investissement financier global ?
2. s'il a, dans le même ordre d'idée, pris contact avec l'Etat de Neuchâtel, qui a accueilli le Tour de France en 1998, afin d'obtenir des indications, d'une part sur l'importance des engagements administratifs et financiers nécessaires à une telle organisation, d'autre part sur les retombées économiques perceptibles de ce genre de manifestation ?
3. s'il partage notre avis sur le fait que la réputation pour le moins sulfureuse du sport cycliste d'élite est manifestement contraire à l'esprit de la promotion du sport populaire, du sport «santé», du sport scolaire, mise en place dans le Jura à travers différentes structures et initiatives citées, ici et ailleurs, en exemple ?

Réponse du Gouvernement :

L'Office des sports de la République et Canton du Jura est informé du fait que l'Association «Tour du Jura» s'intéresse à organiser une arrivée d'étape du Tour de France sur le territoire cantonal et est candidate à une éventuelle candidature. Selon les données portées à la connaissance du Gouvernement, seuls des premiers contacts verbaux ont été pris à ce stade en vue d'établir si le Jura peut répondre ou non au cahier des charges d'une manifestation d'une telle importance. Pour l'instant, le Gouvernement n'a pas été approché pour apporter un éventuel soutien à ce projet.

L'initiative des organisateurs du Tour du Jura est à considérer comme un signe de leur volonté de promouvoir un événement sportif dans le Jura et de partager leur passion

pour le cyclisme. Ils excellent dans l'organisation de leur course annuelle de renommée internationale qui fait partie des cinq courses cyclistes les plus cotées en Suisse. Elle est d'ailleurs inscrite comme course UCI de l'«Europe Tour – classe 1.2» du cyclisme professionnel. Ces mêmes organisateurs ont mis sur pied en 2006 l'étape jurassienne du Tour de Romandie. Cette étape, considérée comme l'étape reine de l'édition 2006, a connu un remarquable succès populaire et a permis de promouvoir la région bien au-delà de la Suisse romande et de nos frontières nationales.

Forts de ce succès, les responsables de l'Association «Tour du Jura» s'intéressent à organiser d'autres événements d'envergure dans le Jura et avant de les décourager dans leurs premières démarches d'approche et de pré-contacts, il est opportun de vérifier si leur enthousiasme et leur audace peuvent se traduire en un projet d'envergure en faveur du Jura.

Le Gouvernement répond comme suit aux trois questions posées:

1. Une décision, même de principe, est prématurée à ce stade. Le Gouvernement se prononcera lorsqu'il aura été officiellement sollicité par les organisateurs, sur la base de données factuelles et chiffrées.
2. Si les démarches entreprises devaient se concrétiser en un projet, il est évident que les organisateurs et les autorités cantonales prendront contact avec d'autres villes-étapes pour connaître les aspects financiers et pour évaluer l'impact global d'une telle organisation.
3. Le Gouvernement est très sensible à la problématique du dopage dans le sport d'élite comme d'ailleurs dans le sport populaire. La promotion du sport s'inscrit dans une dynamique de sport-santé et sport pour tous en priorité en privilégiant également le soutien aux sportives et sportifs d'élite, tout en précisant régulièrement la nécessité d'une hygiène de vie irréprochable. Considérant le Tour de France comme un outil promotionnel intéressant pour faire connaître notre région, le Gouvernement sait qu'il ne peut seul éradiquer le fléau du dopage et il veillerait en conséquence à développer, en marge de cet événement populaire, différentes animations et activités en lien avec la prévention et une attitude responsable à l'égard de la pratique sportive.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Je suis partiellement satisfait.

37. Question écrite no 2049

Education physique à l'école Jean-Jacques Zuber (PCSI)

Au plan fédéral, l'activité physique scolaire est régie par la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports (RS 415.0) du 17 mars 1972 (27.11.2001) et son ordonnance d'application (RS 415.01) du 21 octobre 1987 (17.12.2002).

Dans les faits, on constate que, à l'instar de ce qui se passe dans certains cantons, le nôtre n'échappe pas aux mesures d'économies dictées par la situation du moment. Les périodes d'enseignement diminuent suite:

- au manque de salles de gymnastique
- aux difficultés rencontrées lors de l'établissement des horaires
- à la surcharge du pensum scolaire des élèves

- au manque de moyens financiers
pour ne citer que les causes principales.

Le Gouvernement peut-il nous dire à quel montant s'élèverait la réhabilitation complète, en conformité avec les dispositions légales fédérales, des heures d'éducation physique scolaire et post-scolaire dans notre Canton?

Réponse du Gouvernement :

En ce qui concerne le libellé de la question posée, il y a lieu de préciser les éléments que voici:

- La norme de trois leçons hebdomadaires d'éducation physique stipulée par la Confédération est en principe appliquée dans la plupart des cantons suisses. Cependant, dans de nombreux cantons, en fonction des équipements disponibles ou des moyens financiers, certaines dérogations ponctuelles sont, moyennant diverses compensations, apportées à cette règle. Tel est bien le cas actuel du canton du Jura.
- Cette exigence fédérale a au demeurant été quelque peu assouplie récemment en ce sens que le volume d'enseignement de l'éducation physique en principe ainsi requis peut être en partie réalisé au travers d'activités sportives intensives telles que les camps sportifs et les journées de sport.
- Actuellement, ce qui retient l'attention des autorités scolaires cantonales suisses, c'est aussi la qualité de l'enseignement dispensé, les modalités d'organisation de cet enseignement et la réorientation de ses objectifs dans le sens d'une politique de prévention des risques et de promotion de la santé.

Si l'on considère la situation qui prévaut actuellement dans le Jura, on ne saurait dire, comme la question écrite paraît l'insinuer, que les périodes d'enseignement aient diminué au cours des dernières années sous l'empire de mesures d'économies ou de contraintes diverses que ce soit au niveau des installations disponibles, à celui de la confection des horaires ou à celui d'une éventuelle surcharge des élèves. On pourrait plutôt affirmer au contraire que les conditions de l'enseignement de l'éducation physique dans le Jura se sont améliorées de manière spectaculaire du fait de l'effort considérable qui a été déployé dans le Jura depuis son entrée en souveraineté pour créer des installations sportives (salles d'éducation physique, piscines, terrains de sport, etc.) répondant à la fois aux besoins et aux exigences actuelles. Pour ce qui a trait à la dotation horaire, elle ne s'est ni améliorée ni détériorée depuis le début des années 90 en ce sens que la dotation de trois leçons hebdomadaires est respectée à l'école enfantine et à l'école primaire, que l'école secondaire compte deux leçons seulement d'éducation physique aux degrés 7 et 8, mais trois au degré 9, et que l'ensemble des écoles moyennes se limitent à deux leçons hebdomadaires. On notera que l'un des objectifs à moyen terme du Département de l'Education est de faire passer à trois leçons la dotation de l'éducation physique au degré 8 de l'école secondaire.

Pour ce qui a trait à l'éducation physique dans les écoles professionnelles, cet enseignement est rendu obligatoire par la Confédération. En principe, les apprenant(e)s qui ont un jour d'école par semaine (neuf leçons) effectuent une leçon de gymnastique et sport. Si la durée des cours dépasse un jour, l'apprenant(e) a droit à deux leçons de gymnastique et sport. Pour les quatre écoles professionnelles actuelles existantes, la situation se présente comme suit:

- Centre professionnel de Porrentruy: La totalité de la gymnastique selon les dispositions légales fédérales est dispensée.
- Centre professionnel de Delémont: Seule une petite minorité des professions ne bénéficie pas de la totalité des leçons exigées, mais globalement la situation est proche des exigences légales.
- Ecole professionnelle commerciale de Delémont et Porrentruy : Faute de locaux, les leçons de gymnastique et sport ne sont dispensées que partiellement.
- Ecole de soins infirmiers: Faute de locaux, les leçons de gymnastique et sport ne sont dispensées que partiellement, mais en compensation, des semaines hors cadre et des journées de sport sont organisées.

Si, aujourd'hui, on entendait aligner totalement l'ensemble de l'école jurassienne sur les exigences fédérales, on devrait consentir les dépenses suivantes:

- Au niveau de la rémunération du corps enseignant (*voir tableau en pied de page*):
- Au niveau des équipements sportifs supplémentaires nécessaires:

L'évaluation est plus difficile à effectuer parce qu'elle nécessiterait une étude cas par cas en fonction des équipements existants et de leur taux d'utilisation actuel. De manière très grossière, on peut considérer que cet accroissement du nombre de leçons pourrait générer la construction de six à huit nouvelles salles, soit un investissement de 15 à 20 millions à répartir selon les cas entre les communes et l'Etat.

Au vu des montants considérables ainsi exigés, le Gouvernement considère que la priorité ne réside pas tant dans l'accroissement du nombre de leçons d'éducation physique que dans un infléchissement de cet enseignement et dans une promotion des principes de mobilité.

M. Jean-Jacques Zuber (PCSI) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Jean-Jacques Zuber (PCSI) : En préambule, je tiens à préciser que, contrairement à ce qui est écrit dans la réponse, je n'insinue nullement que les périodes d'enseignement ont diminué au cours des dernières années puisque c'est bien après plus de quarante ans d'activité spécifique dans cette branche que je me permets de poser certains constats. Dans la réponse, je reprends brièvement certaines assertions :

- a) Diverses compensations: de loin pas la panacée quand on sait qu'il faudrait deux semaines de camp de sport bien remplies pour compenser la troisième heure non enseignée, ce qui est loin d'être le cas.
- b) Réorientation des objectifs des autorités scolaires: même des membres de la commission d'experts s'étonnent de l'apprendre.
- c) Les trois heures hebdomadaires à l'école enfantine et primaire ne sont pas respectées ou de façon très inégale à l'école enfantine et, ce, pour des raisons parfois bien mercantiles selon les observations faites par les responsables en charge de ce contrôle.

Voilà quelques raisons de n'être que partiellement satisfait.

Sur le fond, brièvement également, je ne demande pas qu'on imite à tout prix et partout cette enseignante ajoulote qui, par n'importe quel temps, sort avec ses élèves, occupe des terrains de jeux libres et anime ses cours d'éducation physique pour lesquels elle ne bénéficie pas toujours de salles. Quand on veut, on peut!

Je ne doute pas d'autre part que les 15 à 20 millions dont on parle pour des constructions futures ne sont de loin pas encore sous le sapin de Noël!

Par conséquent, j'enjoins Madame la ministre à soutenir sans faille les projets de Santésuisse sur lesquels se penchent déjà certains enseignants spécialisés, au Service de l'éducation entre autres. Cela en vaut la peine. J'en suis d'autant plus convaincu lorsque j'apprends que le quart de la population suisse a un problème de surpoids, que 200'000 personnes sont même obèses, que les conséquences du surpoids coûtent 2,7 milliards à l'Office fédéral de la santé et qu'enfin 3'300 décès y sont liés.

En espérant ne pas avoir trop terni vos futurs banquets, je vous remercie de m'avoir donné une ultime fois la parole!

15. Question écrite no 2054

Des subventions équitables pour les sportifs Raphaël Schneider (PLR)

Le Gouvernement a toujours soutenu, ceci par le biais de subventions, les sportifs d'élite et les sportifs méritants, qui contribuent notamment à l'image de notre Canton. Le coût global pour l'année 2005 atteint le montant de 505'000 francs (68 clubs ou sportifs concernés).

Au regard de toutes les vertus du sport dans notre Canton, il serait malvenu d'en contester le montant. Par contre, la clé de répartition des subventions nous laisse perplexes! En

– En ce qui concerne l'école secondaire : Augmentation de 80 leçons au titre du passage de deux à trois leçons en 7 ^e et 8 ^e : 80 leçons annuelles : 28 = 2,85 EPT, estimés en classe 4, annuité 8:	Fr. 360'000.–
– En ce qui concerne les écoles moyennes : Augmentation de 56 leçons au titre du passage de deux à trois leçons en 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e : 6 leçons annuelles : 23 = 2,43 EPT, estimés en classe 6b, annuité 8:	Fr. 332'000.–
– En ce qui concerne les écoles professionnelles : Augmentation estimée à 2 EPT, soit une augmentation de l'ordre de:	Fr. 300'000.–
– Soit au total:	Fr. 992'000.–

effet, il semble que les budgets des sportifs, respectivement des clubs, ne soient pas pris en compte. De toute évidence, les moyens financiers consentis pour évoluer à un haut niveau diffèrent d'un sport à l'autre. Que l'on pratique son sport sur du parquet, du gazon ou de la glace par exemple, le coût prend vite l'ascenseur. D'autre part, suivant le sport pratiqué, le nombre de joueurs de champs (salariés !) évolue lui aussi. En bref, les spécificités des sports subventionnés rendent les budgets fortement volatiles.

Après une rapide étude des cinq principales formations, il en ressort les subventions suivantes :

- BC Boncourt: 10,93% du budget annuel;
- HC Ajoie: 3,47% du budget annuel;
- VFM: 17,27% du budget annuel;
- SR Delémont: 8,12% du budget annuel;
- HC Franches-Montagnes: environ 8,5% du budget annuel.

Nous pouvons imaginer qu'il existe les critères «performances» et «formation» entre autres mais nous n'arrivons néanmoins pas à comprendre les disparités ci-dessus.

1. Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur le mode d'octroi des subventions?
2. Supposant que les budgets des clubs ne sont pas inscrits dans ses critères, le Gouvernement peut-il corriger cette lacune ? Le cas échéant, motiver cette omission?

Réponse du Gouvernement :

Pour répondre à la question écrite no 2054 «Des subventions équitables pour les sportifs», il est nécessaire de rappeler au préalable les différentes possibilités de soutien financier à disposition du Gouvernement pour le domaine sportif et la provenance de ces moyens.

Le soutien financier au monde sportif associatif provient de la part des bénéficiaires des loteries (Loterie romande et Sport-Toto) et de l'impôt cantonal sur les maisons de jeu (Casino Barrière du Jura), soit pour l'année 2005 :

– Part au bénéfice de la Loterie romande:	Fr. 902'342.00
– Part au bénéfice du Sport-Toto:	Fr. 14'710.75
– Part sur l'impôt cantonal sur les maisons de jeu:	Fr. 271'768.90
Au total:	Fr. 1'188'821.65

Les cinq principales équipes, pour leur appartenance à la 1^{ère} ligue ou à la ligue nationale, ont touché les subventions suivantes (voir tableau en pied de page):

(somme versée sur le fonds de promotion du sport)

Le Gouvernement, sur proposition de la commission cantonale des sports, a accordé, en 2005, des subventions au monde sportif associatif pour :

– des achats de matériel de sport:	Fr. 93'916.00
– des constructions, des aménagements, des améliorations d'infrastructures:	Fr. 553'016.00
– des activités (cours, camp) organisées par les associations sportives et des écoles:	Fr. 213'380.00
– des manifestations sportives d'envergure cantonale, régionale, nationale, internationale:	Fr. 2'500.00

Le Gouvernement a par ailleurs accordé un soutien financier annuel ou saisonnier aux:

– clubs qui militent en 1 ^{ère} ligue et en ligue nationale:	Fr. 237'000.00
– associations et clubs qui ont une filière «Sports-Arts-Études» et/ou une filière «Juniors-Élite»:	Fr. 151'400.00
– sociétés et sportifs méritants 2004 de la République et Canton du Jura honorés en 2005:	Fr. 42'000.00
Au total:	Fr. 1'292'312.00

En 2005, l'octroi de subventions pour des constructions à vocation régionale se traduit par une dépense globale supérieure aux rentrées de 1'188'821.65 francs.

La délégation jurassienne à la Loterie romande a en outre versé pour 720'000 francs de dons aux instances sportives et aux institutions s'occupant de personnes handicapées et dépendantes pour leurs activités sportives ainsi qu'une somme globale de 100'150 francs aux organisateurs de manifestations ayant un caractère touristique-sportif.

Il apparaît que le montant total accordé aux clubs qui militent en 1^{ère} ligue et en ligue nationale (23 équipes) s'élève à 237'000 francs. A cela s'ajoutent les montants accordés aux associations et sociétés sportives qui disposent d'une filière «Sports-Arts-Etudes» et/ou d'une filière «Juniors-Elite» (151'200 francs).

Les critères de base pour l'attribution des montants ci-dessus sont les suivants :

- l'appartenance à la Ligue et l'activité sportive (volley et basket sont par exemple traités de manière identique – appartenance à la même ligue et sport de salle);
- l'organisation et la structure «Formation des jeunes» au sein du club (sans Sports-Arts-Etudes);

Equipe	Saison 2002-2003/2003		Saison 2003-2004/2004		Saison 2004-2005/2005		Saison 2005-2006/2006	
	Montant	% par rapport aux charges selon budget	Montant	% par rapport aux charges selon budget	Montant	% par rapport aux charges selon budget	Montant	% par rapport aux charges selon budget
BC Boncourt	28'000.00	4.88%	33'000.00	5.12%	33'000.00	3.13%	35'000.00	2.81%
HC Ajoie	36'000.00	1.99%	45'000.00	2.67%	45'000.00	2.69%	48'000.00	2.64%
Volleyball Franches-Montagnes	28'000.00	8.83%	33'000.00	10.26%	33'000.00	11.02%	35'000.00	9.46%
SR Delémont	30'000.00	1.60%	35'000.00	2.90%	25'000.00	4.22%	25'000.00	4.28%
HC Franches-Montagnes	26'000.00	6.38%	30'000.00	7.57%	30'000.00	8.14%	32'000.00	8.15%

- le budget global, le budget de la première équipe et le budget consacré à la formation des jeunes;
- la place du sport au niveau national, sa notoriété sur le plan local et les activités associatives de la société.

A ces critères s'ajoute un élément d'appréciation générale de la commission cantonale des sports qui soumet ses propositions d'octroi de subventions au Gouvernement.

Le Gouvernement salue enfin les résultats exceptionnels ou les exploits réalisés par les clubs de la République et Canton du Jura en leur accordant une récompense sous la forme d'une subvention qui varie de 3'000 à 20'000 francs en fonction de l'exploit. La participation à une demi-finale ou à une finale de Coupe de Suisse, l'obtention du titre de champion ou de vice-champion de Suisse, le titre de vainqueur de la Coupe de Suisse ou de la Ligue et la participation à une Coupe d'Europe sont autant d'exploits pour lesquels le Gouvernement offre une récompense. Il considère pouvoir ainsi contribuer à mettre en relief les performances susceptibles de valoriser l'image du Jura et à soutenir la motivation de celles et ceux qui s'engagent activement dans le sport de compétition.

Il convient enfin de relever que le Jura est le canton qui, par rapport à sa population, compte le plus grand nombre d'équipes évoluant en ligue nationale dans des sports majeurs.

M. Serge Vifian (PLR) : Monsieur le député Raphaël Schneider n'est pas satisfait.

16. Question écrite no 2047

Des commerçants arnaqués : pour combien de temps encore ?

Lucienne Merguin Rossé (PS)

Dans plusieurs localités jurassiennes, des commerçants ont été grugés par des promesses de réédition de plaquettes publicitaires. C'est une société, basée en son temps à Courroux, qui a encaissé des montants importants auprès de commerçants, en échange de la publication d'une brochure à rééditer trois fois. Dans quelques communes, la réédition n'a jamais eu lieu et les payeurs se sont retournés contre le responsable de la société. Ce dernier aligne une liste d'actes de défaut de biens fournie. On y compte des commerçants, des avocats, des banques, des assurances, une caisse de compensation, un centre culturel régional, entre autres. Le montant des poursuites en juin 2006 est d'environ 239'000 francs.

Le Gouvernement est sollicité afin de savoir s'il connaît cette personne et ses nombreuses activités et défauts de biens. Si oui, a-t-il tenté de stopper les activités de ce trouble personnage, qui semble poursuivre ses abus actuellement dans d'autres cantons? Existe-t-il au niveau fédéral une procédure permettant l'arrêt de tels procédés?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

- a) Le domaine d'activité concerné par la question écrite n'est pas assujéti, par le droit public, à un régime d'autorisation ou à une réglementation analogue. Il n'est dès lors pas possible, pour la République et Canton du Jura, d'intervenir sur ce terrain. Tout au plus pourrait-elle informer la population à des fins de prévention.
- b) Sur le plan pénal, le comportement relevé dans la question écrite pourrait, éventuellement, relever de l'escroquerie. Sur la base des faits rapportés, il n'est toutefois pas

possible d'affirmer que les éléments constitutifs de cette infraction, et en particulier la condition de l'astuce, soient réalisés. Cette question relèverait, cas échéant, de la compétence exclusive des organes judiciaires.

- c) Force est dès lors de constater que cette situation litigieuse ressortit avant tout au domaine privé.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) : Je suis partiellement satisfaite.

17. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

Mme Anne Seydoux (PDC), présidente de la délégation jurassienne : Vous avez, toutes et tous, eu connaissance du rapport établi par le bureau de la commission interparlementaire. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail. Vu l'heure, je crois que je ne vais pas m'y aventurer!

En 2006, cette commission a été présidée par Mme Marianne Guillaume-Gentil, députée neuchâteloise, mais il faut souligner quand même qu'elle est d'origine jurassienne. La présidence 2007 sera assurée par un Valaisan, M. Jean-Albert Ferrez.

La nouveauté 2007, pour ce qui nous concerne, est évidemment la création de la nouvelle commission des affaires extérieures et de la réunification, qui sera désormais chargée du suivi et du contrôle des accords intercantonaux. A ce sujet, je signale à ceux qui seront membres de cette commission que la prochaine séance plénière de la commission interparlementaire aura lieu le 15 janvier 2007 à Lausanne, dès 9.30 heures. Vous pouvez donc déjà l'agenda.

En ce qui concerne la séance du 16 janvier 2006, nous avons eu une conférence du professeur Pascal Sciarini du Département de sciences politiques de l'Université de Genève, qui a abordé le thème, qui nous tient tous à cœur, du «rôle des parlements dans la collaboration intercantonale». Vous savez en effet qu'on se pose de nombreuses questions sur le pouvoir réel des commissions interparlementaires et sur le poids des parlements dans les domaines d'activités de niveau intercantonal. J'y reviendrai en terminant cette présentation.

Lors de cette séance, nous avons eu une information sur l'approbation, par la Confédération, d'une nouvelle structure du domaine «Design» avec deux pôles artistiques à Genève et Lausanne, la reconnaissance HES des conservatoires de Genève et de Lausanne, l'intégration dans l'accord AHES de la filière «master» en architecture et la prévision qu'en 2011 il y aura 14'000 étudiants à la HES (donc un nombre impressionnant). Suite à la création des «masters», du développement de la recherche et de l'augmentation du nombre d'étudiants, il faut également s'attendre à une augmentation d'environ 7 millions à charge des finances des cantons et cela n'est pas anodin en ce qui nous concerne.

La séance du 24 avril 2006 a eu trait au bouclage des comptes 2005 et à l'avant-budget 2007. Je relève à ce niveau-là que l'adoption formelle des comptes est de la compétence des comités stratégiques et donc que la commission interparlementaire n'a aucun pouvoir, si ce n'est consultatif, à ce sujet. Mme Anne-Catherine Lyon, présidente de ces comités stratégiques, a informé la commission que l'Office fédéral de la formation et de la technologie avait accepté la nouvelle filière d'ingénieur-designer initiée par la HE-ARC et, cela, c'est important: pour l'instant, c'est la HE-ARC qui a la seule filière d'ingénieur designer. Par contre, en raison

de leur taille, les conservatoires de musique de Neuchâtel, de Fribourg et de Sion n'ont pas obtenu la reconnaissance HES-SO. Il y a néanmoins une volonté de maintien des sites de formation de la part des cantons concernés.

La séance du 4 septembre 2006 a vu la première participation des députés bernois quand bien même le canton de Berne avait ratifié la convention d'adhésion à la HES-SO en 2004. On s'étonne un peu de ce retard. Une bonne partie de la discussion a porté sur la décision du Département fédéral de l'Economie de n'augmenter l'enveloppe allouée à la formation, à la recherche et à l'innovation que de 4,5 % pour la période 2008-2011. Je n'y reviendrai pas. Nous avons adopté une résolution ici même contre cette décision. Une large majorité des députés de la commission interparlementaire a également adopté une résolution demandant au Conseil fédéral d'augmenter cette enveloppe «Formation, recherche et innovation» d'au moins 6%. Vous avez le texte dans le rapport et, depuis lors, le Conseil fédéral est revenu bien heureusement sur sa décision. M. Thierry Bregnard, responsable financier, nous a présenté les comptes 2005 et la planification et le budget provisoire 2007 ont également été présentés et commentés.

En conclusion, en ce qui concerne ce rapport, comme l'a relevé le professeur Sciarini, les collaborations inter-cantoniales sont en train de créer un quatrième niveau de compétences, avec un droit supracantonal s'imposant au droit cantonal. Cela implique un renforcement des exécutifs et des institutions intercantoniales avec, comme corollaire et comme conséquence, une perte de pouvoir des parlements et des parlementaires cantonaux. On peut certes le regretter. M. Sciarini relève toutefois qu'un éventuel renforcement de la légitimité démocratique aurait également un prix, en termes d'efficacité: en effet, augmenter le poids des parlements cantonaux ne peut qu'alourdir et ralentir les processus avec, pour conséquence, une réduction de l'efficacité de la collaboration intercantonale qui, à mon avis, ne va pas déjà très vite.

Actuellement donc, nous n'avons pas d'autre alternative que la commission interparlementaire pour contrôler le fonctionnement des organes intercantonaux. Il faut donc que les députés s'engagent vraiment de manière intensive pour contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'activité parlementaire intercantonale. Il faudra sans doute organiser une séance de «brainstorming» intercantonale, comme l'a suggéré également le professeur Sciarini, pour tenter d'améliorer et de trouver des solutions à ce déficit démocratique unanimement constaté.

La délégation jurassienne tient à remercier également très chaleureusement MM. Marc-André Berclaz et Thierry Bregnard pour leur précieuse et indispensable collaboration et leur disponibilité.

Je vous invite à prendre acte du rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO-S2.

Enfin, pour terminer, j'aimerais tout de même relever, hors rapport puisqu'on a eu cette séance le 4 décembre 2006, que nous avons été invitées (la délégation jurassienne, la délégation bernoise et la délégation neuchâteloise) à une séance informelle d'information de ces trois délégations à Neuchâtel par la HE-ARC. Mme Brigitte Bachelard, directrice générale de la HE-ARC, a dressé un état de la situation et le moins qu'on puisse dire, c'est que cette situation ne permet pas un optimisme béat! En effet, de nombreuses filières, sur les cinq sites de la HE-ARC, sont en masse sous-critique et, par conséquent, les conditions locales particulières liées à ces

déficits d'étudiants sont à charge des cantons. La pression de la Confédération, via l'Office fédéral de la formation et de la technologie, se fait de plus en plus pressante. Il faut en effet rappeler que, dans son message sur les HES de 1994, le Conseil fédéral avait souhaité des sites avec des effectifs de 500 étudiants au moins, même si cela ne figure pas dans la loi sur les HES. Selon M. Blaise Roulet, de l'Office fédéral de la formation et de la technologie, un site unique pour la HE-ARC constitue la meilleure solution. Vous voyez immédiatement la menace: la HE-ARC étudie un site par canton. Pour M. Roulet, cela aboutira à des coûts par étudiant trop élevés. Donc, si l'on veut un campus HE-ARC dans le canton du Jura, comme ce Parlement en a manifesté la volonté, un campus qui ne soit pas qu'une antenne sur lequel on n'aura aucun pouvoir de décision, il faudra se battre! Je pose la question: est-ce qu'on en a réellement les moyens? Et je compte sur le Gouvernement pour nous répondre.

Le président: Nous allons voter. Contrairement à ce que je vous avais dit, Madame la Députée, nous devons traiter ce rapport sous l'angle de l'article 29 du règlement du Parlement et nous devons donc voter.

Au vote, le rapport est accepté par la majorité des députés.

18. Question écrite no 2053

Intervenir pour améliorer le passage trans-frontalier Michel Juillard (PLR)

Le 5 octobre 2006, le ministre jurassien Jean-François Roth et le président du Conseil général du Territoire de Belfort, Yves Ackermann, ont signé à Boncourt, au domaine de Guilé, une convention de coopération entre les deux régions. Ce texte a pour but de tisser des liens solides et durables entre les deux régions frontalières, notamment au niveau culturel (LQJ, 6.10.06, p. 9).

Nous saluons cette heureuse initiative qui démontre la volonté de part et d'autre de la frontière d'apporter, grâce à la culture, une plus-value aux deux régions dont les liens ne cessent de se renforcer.

Néanmoins, il y a un gros problème qui ne semble pas avoir été discuté lors de cette réunion et qui ne figure pas dans la convention, c'est la solution au problème du passage de la douane. En effet, si le libre passage des personnes semble évident de France en Suisse et vice-versa, il n'en est pas de même des marchandises qui font l'objet de directives fédérales et françaises particulières. Dans ce registre, l'Association pour la sauvegarde de la Baroque (ASB), pionnière dans les animations transfrontalières pourrait en dire long sur les déboires qu'elle a subis en tentant d'aller animer avec les produits du terroir jurassien (saucisses d'Ajoie et têtes de moine), les fêtes médiévales de Ferrette ou des journées au plan d'eau intercommunal de Courtavon. Que de chinoiseries administratives et que de taxes au passage de la douane qui ont eu raison de l'enthousiasme et du bénévolat des acteurs de ces manifestations. Tout a été abandonné!

L'an passé, des échanges culturels entre des associations jurassiennes et catalanes dans le domaine de la peinture contemporaine ont été marqués par des tracasseries française et suisse de nature à décourager toute initiative de coopération avec notre pays. Plus récemment, des invités bretons qui devaient animer la braderie de Porrentruy ont connu le même sort! Ils n'ont pas pu réaliser leurs succulen-

tes spécialités bretonnes, leurs matières premières ayant été interdites à l'importation par la douane suisse!

Encore plus récemment, une artiste française renommée, Mme Fayrouz Ammari, invitée par la Fondation des Amis du Château de Miécourt (FACMI), a dû passer par un transitaire et payer 300 euros de frais pour venir exposer une cinquantaine de sculptures en papier mâché à Miécourt. Dans ce cas, ce sont les douanes françaises qui ont appliqué à la lettre leur réglementation.

Nous ne mettons pas en doute la bonne foi des douaniers, qui font leur travail au plus près de leur conscience, mais sachant les difficultés que rencontrent les organisateurs des manifestations culturelles pour boucler les comptes dans les chiffres noirs, on comprend aisément qu'ils hésitent à recommencer ou qu'ils abandonnent toute initiative les conduisant à passer ou à faire passer la frontière.

Interrogé sur cette question, le délégué jurassien aux affaires culturelles reconnaît les difficultés mais n'a aucun moyen d'action car, dit-il, les compétences décisionnelles liées au passage des douanes, tant pour les personnes, les œuvres d'art que les marchandises, sont celles de la Confédération et non du Canton. Il répond que cette problématique dépasse ses compétences et qu'il faut espérer une solution au plus haut niveau politique. En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'intervenir dans ce dossier en répondant aux questions suivantes:

- 1) Le Gouvernement est-il au courant des difficultés que rencontrent les associations qui veulent passer la frontière avec du matériel ou des produits du terroir, de celles que rencontrent les artistes suisses qui veulent aller présenter leurs œuvres en France ou de celles des artistes étrangers qui souhaitent venir exposer dans notre Canton?
- 2) La grande manifestation «Chant de Gare», qui est prévue en octobre 2007, sera le premier projet d'échanges culturels franco-suisses qui va s'organiser après la signature de la convention de Boncourt. Le Gouvernement a-t-il des assurances de la part des douanes suisses et françaises que la manifestation ne sera pas gâchée par des tracasseries administratives?
- 3) Le Gouvernement peut-il agir directement avec ses interlocuteurs français privilégiés pour trouver des solutions ou doit-il intervenir au plus haut niveau des administrations en Suisse et en France, en ayant, côté français, le soutien du Conseil général du Territoire de Belfort, pour faciliter à l'avenir les échanges transfrontaliers dans les domaines précis évoqués ci-dessus?
- 4) Le Gouvernement est-il d'accord de s'investir rapidement dans cette problématique pour tenter d'y apporter une solution satisfaisante afin de faire émerger les idées de demain, comme l'a rappelé M. Yves Ackermann lors de la signature de la convention de Boncourt?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite no 2053. Il est conscient que les passages en douanes représentent pour les organisateurs de manifestations culturelles et/ou populaires une difficulté supplémentaire liée à l'existence d'un cadre réglementaire parfois contraignant. Il rappelle toutefois que la compétence en la matière est, exclusivement, fédérale.

Dans le droit fil de la convention qui a été passée avec le Territoire de Belfort, le Gouvernement encourage le développement de projets, notamment culturels, sur un plan

transfrontalier. Afin d'éviter que se reproduisent les désagréments dont il est fait mention dans la question écrite, un contact a été établi avec l'inspectat des douanes de Boncourt. Il a été convenu ce qui suit :

- La loi étant la même pour tous, c'est avant tout au niveau de l'information qu'il convient d'agir. En effet, la plupart des difficultés rencontrées dans un passé récent auraient pu être évitées si l'information sur les droits et devoirs de chacun avait correctement été relayée ou si un contact préalable avait été pris avec les responsables des douanes de Boncourt.
- Un document d'information à l'adresse des organisateurs de manifestations ayant un caractère transfrontalier ou impliquant un passage en douane sera établi par l'Inspectat de Boncourt, en lien avec les responsables des douanes françaises à Delle. Il sera largement diffusé auprès des services cantonaux concernés (SAMT, COP, OCC), ainsi qu'auprès des principaux acteurs culturels jurassiens.
- Cette problématique sera portée à l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre le ministre jurassien de la Coopération et le préfet du Territoire de Belfort.

M. Michel Juillard (PLR) : Je suis satisfait.

19. Question écrite no 2055

Espèces introduites et envahissantes

Michel Juillard (PLR)

Depuis quelques années, plusieurs espèces de plantes et d'animaux non indigènes ont fait leur apparition sur le territoire cantonal. Certaines plantes deviennent vite envahissantes (renouée du Japon (*reynoutria japonica*), impatiens à grandes fleurs (*impatiens grandiflora*)), d'autres dangereuses pour l'homme de par leurs propriétés allergènes (ambrosie (*ambrosia artemisiifolia*) ou berce du Caucase (*heracleum mantegazzianum*)).

En ce qui concerne les animaux, ce sont surtout les insectes qui posent problèmes. La coccinelle multicolore asiatique (*harmonia axyridis*) ou le bupreste du genévrier (*palmar festiva*) ont fait leur apparition en Suisse et font l'objet actuellement de recherches dans l'Arc jurassien. Le raton laveur (*procyon lotor*) ou le chien viverin (*nyctereutes procyonoides*), échappés d'élevage, ont déjà été observés dans la région jurassienne et les ruisseaux ou les étangs hébergent depuis longtemps l'écrevisse américaine (*orconectes limosus*), la tortue de Floride (*trachemys scripta*), la perche soleil (*lepomis gibbosus*) et le poisson chat (*ictalurus melas*).

Toutes ces espèces introduites colonisent les milieux naturels et entrent en compétition avec les espèces indigènes, les mettant en sérieux danger d'extinction.

Nous aimerions savoir quelles sont les mesures pratiques que le Gouvernement a déjà prises jusqu'à ce jour (il est évident qu'elles n'ont pas été très pertinentes vu le développement constaté de ces espèces) et quelles sont celles qu'il va prendre à l'avenir pour lutter plus efficacement contre ces espèces envahissantes.

Réponse du Gouvernement :

Les espèces exotiques introduites, notamment celles qui deviennent envahissantes, représentent un problème environnemental à prendre très au sérieux. Le canton du Jura n'échappe malheureusement pas au développement impor-

tant de ces espèces ayant la capacité de proliférer brusquement. L'implantation et le développement de ces organismes peut avoir, selon les espèces, des conséquences environnementales (diminution de la biodiversité), mais aussi agricoles (nouvelles «mauvaises herbes») et sanitaires (problématique de l'ambroisie et de la berce du Caucase).

Jusqu'à ce jour, l'Etat jurassien a mené des actions ponctuelles de lutte contre certaines espèces, dont les quelques exemples suivants :

- l'organisation en 2006, en collaboration avec la Fédération cantonale jurassienne des pêcheurs, d'une journée d'arrachage de l'impatiente glanduleuse au bord du Doubs de St-Ursanne à Ocourt;
- le maintien d'une pression de chasse constante sur le rat musqué, auteur régulier de déprédations de digues d'étang;
- la définition, dans le cadre du plan d'action visant à sauvegarder l'écrevisse à pattes blanches indigène, de mesures de lutte contre l'écrevisse américaine.

Ces opérations méritent, il est vrai, d'être renforcées et doivent à l'avenir s'inscrire dans une démarche plus globale.

Le 23 mars 2004, suite à la question écrite no 1683 déposée par le député Jean-Louis Chételat, le Gouvernement a institué un groupe de travail chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures nécessaires pour prévenir les problèmes engendrés par l'ambroisie à feuilles d'armoise. Sous l'égide de ce groupe de travail, une information et une sensibilisation de la population a été organisée et l'espèce a pu être détruite dans toutes les stations connues.

Le rapport final du groupe de travail, examiné récemment par le Gouvernement, contient des propositions qui concernent l'ensemble des néophytes (plantes exotiques) envahissantes, notamment l'ambroisie à feuilles d'armoise, la renouée du Japon, l'impatiente glanduleuse et la berce du Caucase, qui sont les espèces les plus menaçantes sur notre territoire actuellement. Les propositions acceptées par le Gouvernement dans sa séance du 24 octobre dernier, sont, notamment, les suivantes :

- mise sur pied d'un groupe de coordination constitué de représentants de l'Office des eaux et de la protection de la nature, du Service de l'économie rurale, du Service de la santé, du Service des ponts et chaussées, de la Fondation rurale interjurassienne et de l'Institut CABI Biosciences à Delémont;
- la mise en place d'une surveillance de la situation sur le plan des néophytes;
- la collaboration avec les instances qui traitent de la même problématique, notamment les cantons voisins et la Confédération;
- l'élaboration de bases légales permettant de rendre obligatoire la lutte contre les néophytes.

Le Gouvernement s'engage également à inclure dans les tâches du groupe de coordination le thème des espèces animales envahissantes afin de définir une stratégie globale cohérente.

Dans ce contexte, un montant de 30'000 francs sera proposé au Parlement dans le cadre de l'élaboration du budget 2007 pour la mise en œuvre des premières mesures, dont, notamment, l'initiation d'un état des lieux précis et complet de la situation des néophytes envahissantes sur le territoire cantonal.

M. Michel Juillard (PLR): Je suis satisfait. *(Rires.)*

Le président: Monsieur le député Michel Juillard, pour la dernière question et intervention dans ce Parlement, est satisfait.

Conformément à ce qui vous a été annoncé, nous allons maintenant prendre congé officiellement des trois ministres sortants. Cela se passera de la manière suivante si vous êtes d'accord. Je leur adresserai quelques mots. Je les rassure tout de suite, ce n'est pas une oraison funèbre parce que nous avons encore besoin d'eux ! Ensuite de quoi Madame la présidente du Gouvernement a souhaité également s'exprimer. Enfin, nous leur remettrons un modeste souvenir, après quoi je clôturerai cette séance par une brève intervention.

Hommage aux ministres sortants Claude Hêche, Jean-François Roth et Gérald Schaller

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, la tâche qui m'incombe aujourd'hui et qui consiste à faire l'éloge de trois membres du Gouvernement à la veille de leur départ en retraite n'est pas une sinécure car, comme le disait déjà Voltaire, «il est toujours à craindre que le panégyrique d'un monarque ne passe par une flatterie intéressée». J'essaierai donc de m'en acquitter sans flagornerie aucune mais avec la simplicité et la sincérité que l'on réserve à ses amis et en faisant mien le principe cher à Paul Bocuse: «il n'y a pas de bonne cuisine si, au départ, elle n'est pas faite par amitié pour celles et ceux à qui elle est destinée».

Cher Claude, Cher Jean-François, Cher Gérald, vous venez de passer douze ans à la tête de l'Etat jurassien. Vous avez donc assisté, selon des estimations prudentes, à plus de 500 séances de Gouvernement, presque autant de séances de vos groupes parlementaires (même si parfois certains députés se plaignaient de ne pas vous y voir assez souvent!), 120 séances plénières de ce Parlement au sein duquel vous avez répondu à plus de 200 questions orales chacun – avec ou sans papier – et donné plusieurs centaines de conférences de presse !

Bien sûr, je n'aurai pas l'impertinence de réduire votre bilan à ces quelques chiffres. Je ne vous ferai pas l'affront non plus d'essayer de résumer, en quelques minutes, votre action gouvernementale. Chacune et chacun d'entre nous, nous en avons été les témoins privilégiés. Je mesure pour ma part parfaitement ce que le Jura vous doit et, plus que d'autres peut-être, combien il sera difficile, pour ceux qui viennent, de vous succéder.

Au fil des ans, hormis Gérald que je connais depuis si longtemps, j'ai appris à mieux vous connaître au-delà des clichés véhiculés souvent au café du commerce. J'ai découvert ou redécouvert des personnalités entières, engagées, au besoin combattives, attachantes toujours et farouchement attachées à ce coin de pays. Vous avez porté fièrement l'idéal jurassien dans les plus hautes sphères suisses et internationales et promu les valeurs de cette région loin à la ronde. Vous l'avez fait avec vos convictions, votre sensibilité et un style propre à chacun d'entre vous qui reflète aussi votre personnalité et votre façon d'aborder la politique.

Messieurs les Ministres, permettez-moi vous dire une chose : sur la scène politique jurassienne, vous fûtes de grands acteurs et, comme disait l'autre, «vous fîtes ce que vous pûtes et il arriva même que vous nous épatassiez!» *(Rires.)*

A l'heure du tomber de rideau, je vous dis MERCI, sincèrement et simplement MERCI.

Merci à Claude Hêche, l'omniprésent ministre de la santé, des affaires sociales, de la police, des véhicules, des communes, des affaires militaires, de l'établissement cantonal d'assurance... (voilà pour la semaine) et des sports bien évidemment le week-end! En fin stratège qu'il a toujours été, il a mené sa barque avec habileté au milieu d'écueils régionalistes et parfois inhospitaliers. (*Rires.*)

Merci à Jean-François Roth, l'ami des abeilles, moins des campagnols, l'homme qui nous a si souvent incités à «lever le nez du guidon». Subtil mélange de culture urbaine et terrienne, le plus branché des ministres jurassiens a brillé par son éloquence et n'a eu de cesse d'ouvrir ce Canton à des courants de pensées et à des influences extérieures, évangélisant en Suisse et dans le vaste monde. Ses idées, comme il le dit lui-même, finiront sans doute par «faire des petits»! (*Rires.*)

Merci enfin à Gérald Schaller, infatigable pourfendeur de la dette et des déficits publics. Combien de fois nous at-il rappelé, à juste titre, à une gestion plus rigoureuse des deniers publics? Perspicace au point de venir à bout de n'importe quelle grille de «sudoku», il a mené, sous ses airs de bon père tranquille, plusieurs réformes audacieuses, comme celle de la justice, et s'est battu sans relâche pour que les Jurassiennes et les Jurassiens échappent enfin à la damnation de l'enfer... de l'enfer fiscal évidemment!

Messieurs les Ministres, vous quittez aujourd'hui la tête haute une fonction captivante à laquelle vous avez consacré, pendant douze ans, l'essentiel de votre temps et de votre énergie. Mais vous n'allez pas pour autant disparaître sans laisser d'adresse ! Il serait impensable que le Jura se prive définitivement de vos compétences et des relations que vous avez patiemment construites. A l'heure où vous accédez au cercle très exclusif des grands sages de notre jeune République, je sais que celle-ci pourra toujours compter, non pas sur vos conseils car, vous connaissant, vous aurez la délicatesse de ne pas en donner, mais sur votre expertise.

A partir de demain, votre vie vous appartient un peu plus. Vous n'aurez plus à rendre des comptes au peuple jurassien et dans vos agendas singulièrement allégés prendront place une foule d'activités qui vous échappaient jusqu'ici faute de temps. A moins que vous ne ressentiez par moment un peu de vertige face au vide – et je cite Guy Bedos qui disait: «Il n'y a rien de pire que la célébrité, sauf peut-être l'anonymat» – vous profiterez pleinement de cette parcelle de liberté retrouvée. Je crains cependant que, pour l'un ou l'autre d'entre vous, il faille rapidement retrouver une activité car vos épouse ou compagne n'entendent pas que vous leur «colliez aux basques» toute la journée ! Si si, j'ai été le témoin d'inquiétudes de la part de l'une ou l'autre d'entre elles.

La liberté, Messieurs les Ministres, les Jurassiennes et les Jurassiens savent ce que cela vaut et, aujourd'hui, ils vous rendent la vôtre avec une immense gratitude. Vous avez désormais tout loisir d'en user et d'en abuser, en vous rendant pourquoi pas sur les hauteurs de Gstaad pour entonner, avec le chanteur : «Pour moi la vie va commencer».

Messieurs les Ministres, Chers amis, merci! (*Applaudissements.*)

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : C'est vrai que j'ai demandé à m'exprimer – d'ailleurs, le président a bien vite souscrit à ma demande – parce qu'en fait j'aime assez les rituels et je pense que

douze ans, ce n'est pas si anodin que cela et que cela vaut la peine de dire quelques mots.

Donc, depuis quelque temps, je sais que je vais avoir ce privilège, celui d'adresser à mes trois collègues, qui quittent le gouvernement jurassien, cette allocution qui devrait leur exprimer la gratitude et l'estime que nous leur portons pour les douze années de leur vie qu'ils ont consacrées à une mission à la fois admirable, exaltante et parfois si totalement déraisonnable.

Je constate avoir désespéré d'y parvenir et j'ai naturellement vécu les affres du «vide papier que la blancheur défend». En effet, comment saisir les mots justes, comment ciseler les phrases adéquates, retenir le ton approprié pour un tel discours qui, très rapidement, a évolué vers un morceau à quatre mains? Comment évoquer, qui plus est brièvement, à leur juste mesure trois personnalités aussi fondamentalement différentes mais également aussi essentiellement riches et complémentaires que celles de Claude Hêche, de Jean-François Roth et de Gérald Schaller? Comment retracer leur action à la tête des trois départements qu'ils ont assumés durant les trois dernières législatures ainsi que leur contribution constante et déterminante à la conduite globale des affaires cantonales au sein du gouvernement jurassien? Comment enfin conférer à ce propos une dimension autre que celle d'un froid bilan ou encore d'une énumération fastidieuse et faire passer ici cette émotion que je ressens, que nous ressentons au moment de prendre congé de ces trois personnes dont la présence et l'action à la tête de l'Etat étaient devenues quelque part comme une évidence?

Bien sûr, j'ai cherché comment articuler de manière dynamique et cohérente les dossiers qu'ils ont portés. Il y aurait eu la loi sur l'action sociale intégrant les mesures d'insertion, il y aurait eu la centralisation de la justice de première instance à Porrentruy, le plan hospitalier, le suivi de la Question jurassienne, l'ouverture de structures d'accueil pour la petite enfance, la recapitalisation de la BCJ, la création de la Fondation rurale interjurassienne, les réformes fiscales. Bref, j'ai hésité, tâtonné, chiffonné et «séché» et j'ai dû finalement déclarer forfait pour articuler tout cela. Il n'y aura donc pas de discours politique au sens usuel du terme.

Je laisserai donc aux journalistes et aux historiens le soin de retracer de manière détaillée ce que furent ces douze dernières années de la vie de notre Canton en termes de dossiers politiques et je renonce également à broser de chacun d'eux une biographie détaillée dont je sais bien que, de toute façon, elle ne pourrait être que maladroite et réductrice.

Je vais donc me limiter – mais cela prendra quand même un petit peu de temps, je sais que c'est un défaut que j'ai, je suis un peu longue – à l'une ou l'autre esquisse puis je donnerai à quelques poèmes d'Alexandre Voisard le soin de dire les choses, infiniment mieux que je ne saurai jamais le faire.

Le départ simultané de trois ministres parvenus aux affaires au même moment, trois ministres ayant développé une belle complicité, trois ministres ayant développé une amitié sereine, nous invite toutefois nécessairement à évoquer ce que furent pour le Jura ces douze années.

A grandes enjambées, je résumerai cette période de 1994 à 2006 en une triple formule: une crise surmontée, une ouverture assurée, une espérance retrouvée.

Durant cette période, notre Canton, comme l'ensemble de la Suisse, a dû affronter une crise significative qui a conduit à une transformation en profondeur de notre tissu économique

et à une volonté diversement exprimée de reconsidération des tâches et du fonctionnement des collectivités publiques locales et cantonales. Depuis peu, la tourmente paraît s'estomper et, sous l'effet des diverses mesures prises mais aussi d'une embellie conjoncturelle, notre Canton récupère et reprend confiance en lui-même.

Les trois ministres qui nous quittent ont vécu de près la tempête, ils l'ont affrontée avec détermination, ils en ont imaginé et préparé les issues. L'éclaircie que nous vivons actuellement s'explique donc en bonne partie par leur engagement et leur lucidité.

En 1994, le Jura était encore un canton au sens traditionnel du terme, qui tentait d'assumer tout seul et tant bien que mal toutes ses responsabilités étatiques. Douze ans plus tard, vous en conviendrez, il se trouve impliqué dans une foule de collaborations intercantionales dans des domaines aussi divers que la formation, le développement économique, la sécurité publique, la santé et la culture.

Tout en conservant certains traits bien spécifiques, tout en développant certaines démarches originales, notre Canton a su, durant ces douze ans, s'ouvrir vers l'extérieur, au niveau de l'Arc Jurassien, de la région du Rhin supérieur ou encore de la Suisse romande.

Il a par ailleurs très judicieusement persisté dans cette politique de coopération internationale et également d'aide au développement qui a été initiée dès l'entrée en souveraineté.

Claude Hêche, Jean-François Roth et Gérald Schaller ont été des acteurs convaincus de cette politique d'ouverture dont ils ont d'emblée reconnu la nécessité pour notre Canton.

Grâce à eux, le Jura a, dans ces différents processus de collaboration ou de coopération, toujours pesé beaucoup plus lourd que son poids réel. Il a joué des rôles déterminants, il a parfois recueilli des avantages qui étaient, au départ, quasiment inespérés. Bref, je parlais d'une crise surmontée, d'une ouverture assurée, venons-en à l'espérance retrouvée.

En 1994, on pouvait craindre que la Question jurassienne ne soit définitivement enlisée dans les vieux antagonismes et dans l'oubli grandissant des nouvelles générations. Personne n'aurait pu alors imaginer qu'une Assemblée interjurassienne se verrait confier, par les deux cantons de Berne et du Jura, un mandat relatif à l'avenir institutionnel de la région jurassienne avec un volet qui nous intéresse particulièrement, soit l'étude d'une nouvelle entité politique de type cantonal à six districts. Cette dynamique vient se surajouter à la mise en place d'accords particuliers pour une foule de domaines dans lesquels notre Canton et le Jura bernois travaillent d'ores et déjà étroitement ensemble. Cette décrispation de fronts longtemps considérés comme figés, ce nouvel élan, cette espérance jurassienne retrouvée, c'est aussi la marque de ces douze années écoulées et donc aussi celle des trois ministres qui nous quittent à présent.

Après cette esquisse en accéléré de douze années d'une vie jurassienne, je voudrais malgré tout me risquer à vous soumettre un instantané de chacun deux. J'aimerais aussi que ces très brefs portraits portent la marque du respect que je leur témoigne, à eux, au contact de qui j'ai appris mon nouveau métier – c'est donc de leur responsabilité si cela ne va pas toujours! (*rires*) –, à eux, avec qui j'ai passé un nombre incalculable d'heures de travail, de ces heures intenses, parfois tendues, parfois douloureuses mais dont il ne subsiste en fin de compte que l'essentiel, une très profonde

implication, donc inévitablement une connivence forte autour de l'intérêt supérieur de l'Etat.

Claude Hêche

Claude, c'est l'homme populaire au sens noble du terme. Il connaît, il ressent et estime le peuple jurassien et il en connaît toutes les fibres, il sait parler à tous et il sait parler aussi à chacune et à chacun. Peut-être que cela provient de son expérience de ministre de la Santé mais je vous assure qu'il sent le pouls de la population de ce pays. Il se montre à l'aise et égal à lui-même aussi bien au Parlement qu'à un match de basket ou de hockey, probablement de football aussi, aussi bien dans un cénacle de conseillers d'Etat qu'au comité villageois de son parti favori, aussi bien également dans un état-major militaire qu'à une réunion syndicale. C'est aussi (cela se sait) un tacticien habile, celui qui s'attache à entendre, à réentendre, à entendre encore les avis des autres avant de décider, celui qui avance à pas feutrés et comptés, celui qui sait attendre le moment opportun, celui qui a appris qu'on ne gagne rien en brusquant les gens et les faits. C'est enfin et surtout l'homme de cœur qui, de manière constante, a inscrit son action en prenant en considération, comme on le dit pudiquement, les besoins et les attentes des petites gens.

Jean-François Roth

Il n'est jamais là où on le croit, il est toujours plus loin ou plus avant. Est-il un éternel étudiant enclin aux facéties ou bien un grand abbé dominicain ou encore un acteur protéiforme? Un peu de tout cela sans doute mais avant tout un visionnaire raisonnable, un pragmatique prêt à pas mal d'audaces. Celui qui a fait de l'«Homme sans qualités» son livre de référence – alors que, vous en conviendrez, lui-même n'en manque pas – n'a pas choisi par hasard Vienne comme ville d'élection. Vienne, c'est en effet aussi bien l'enracinement dans un passé de haute culture et de raffinement que l'ouverture à la modernité la plus radicale; c'est aussi cet épice de l'Europe où l'on sent peut-être mieux qu'ailleurs se préparer les grands changements. J'imagine donc que celui qui s'est toujours attaché à vouloir faire grandir ce pays, ses habitantes et ses habitants, se trouve parfaitement à l'aise dans cette cité à la fois conservatrice et avant-gardiste, une ville en quelque sorte emblématique de son action politique.

Gérald Schaller

C'est le juriste minutieux associé au grand argentier rigoureux. Cela en ferait un personnage plutôt inquiétant si cette double compétence reconnue, et parfois même redoutée, n'était pas tempérée par de profondes racines terriennes qui l'incitent régulièrement à privilégier l'art du possible, à rechercher le meilleur dénominateur commun possible, à trouver les compromis qui permettent de continuer à avancer. Regard pétillant (je vous le promets), moustache épicienne, sens félin de la répartie qui fait mouche, il évoque pour moi un Jean Rochefort campé en véritable homme d'Etat. (*Rires*.) Il possède admirablement ses dossiers, les siens et (le problème) ceux des autres également (*rires*), il apprend tout et n'oublie rien, ou presque rien, et il attache une importance particulière à la cohérence aussi bien des démarches que des messages d'un Exécutif dont il aura été le grand modérateur, dans la pleine acception du terme.

Les voici donc, mes trois instantanés ministériels, sortis du révélateur, fixés et séchés. Je vous laisse le soin, à vous, de les accrocher aux cimaises de votre mémoire.

Et ensuite? Ensuite, j'y ai pris goût en fait et, pour m'amuser, j'ai demandé que l'on me transmette la première question orale à laquelle ils ont répondu.

Ce 15 février 1995, la première question fut posée par Jacqueline Hêche à Jean-François Roth et elle avait trait – je ne sais pas si tu t'en souviens – à la participation du Canton à l'Exposition nationale 2001 (à l'époque); la seconde question fut posée par le député André Richon à Gérald Schaller – et c'est dans l'ordre, vous pouvez consulter le Journal des débats – et elle avait trait à la lutte contre la fraude fiscale tandis que la troisième question était posée à Claude Hêche par Charles Froidevaux et concernait la nouvelle répartition des charges de l'enseignement imposées aux communes. Vous en conviendrez, ce sont de sympathiques clins d'œil à un ambassadeur de l'Expo.02, à un ambassadeur de la cause communale et à un fiscaliste averti.

Puis, pour leur faire plaisir et par complicité en tant que maman, j'ai osé le détour du côté des mamans.

Ce fut émouvant et, très sobrement, je vous dirai que l'une m'a dit qu'elle avait toujours été sûre qu'il pourrait aller loin; elle l'imaginait régente (*rires*); il se plaisait à la cuisine et il fit des études.

La seconde m'a dit que les problèmes de santé étant très présents dans l'enfance; il importait d'encourager, d'accompagner et chaque nouvelle étape réussie, d'ailleurs à chaque fois avec brio alors qu'il doutait, était un véritable cadeau pour elle et tout devenait possible.

A mon dernier appel téléphonique, la troisième me dit qu'il était assez discret, secret et parlait peu de ce qu'il avait envie de faire et elle n'avait qu'une envie, c'est qu'il soit heureux. Elle fut étonnée de le voir s'intéresser à la politique, quoique le goût de la chose publique soit à rechercher du côté paternel.

Chers collègues, aucune d'entre elles ne vous avait imaginé ministre, ni même pour certains faire de la politique et elles sont très très fières de vous.

Pour poursuivre et comme je vous l'ai promis, c'est à Alexandre Voisard que je vais emprunter la fin de mon propos. Quel meilleur interprète de ce pays profond aurais-je donc pu trouver pour adresser un hommage aux ministres sortants? J'illustrerai donc la fin de cette allocution à l'aide de quelques poèmes tirés de «Fables des orées et des rues», notamment dans le chapitre délicieusement intitulé «Sornettes et sonneries pour faire sortir le loup du bois» mais aussi d'un autre recueil plus ancien «Sauver sa trace». Ces poèmes sont à mes yeux autant de vignettes au travers desquelles je vous propose d'évoquer le passage de mes trois collègues à l'Exécutif cantonal. Pour évoquer leur triple engagement, je pense à ce poème-ci:

Il n'est plus temps de fredonner
 Sous le velours des dictons rapiécés
 Il y a lieu enfin d'être d'ici
 Et de savoir se tenir là où il faut
 Quand l'espérance vous écarte
 Les paupières jusqu'à les déchirer
 Etre paisiblement celui-là
 Qui s'arcboute à l'avancée des glaces
 Et qui trouve d'instinct les chemins
 Comme l'eau roulant insoumise
 Au flanc rêche de la montagne

Si vous m'y autorisez, je transpose. Nos trois ministres sortants ont eu l'audace de sortir des sentiers battus et rebattus depuis l'entrée en souveraineté. Tout en restant vraiment et profondément d'ici, tout en ne renonçant à aucune

espérance, tout en résistant farouchement à l'avancée des glaces, ils ont su, d'instinct ou de raison, trouver de nouveaux chemins conformes à la nature profonde du pays.

Mesdames et Messieurs les Députés, travailler au Gouvernement n'est pourtant pas tâche simple. Quelle part d'illusion peut-on conserver dans un tel exercice? Jusqu'à quel niveau de compromis faut-il aller? Comment y rester semblable à soi-même? Ce sont les questions que pose cette autre sornette pour faire sortir le loup du bois ou peut-être pour extraire la vérité de son puits. Je reprends un poème:

Des tanières où tu mitonnais
 Des lendemains radieux
 Montent de troubles odeurs
 D'humus compromis
 En des gages de résurrection
 L'étai de la folie
 Sur ta nuque guette les signes
 Mais tu es encore d'ici
 De ce territoire dont les frontières craquent
 Sous la poussée grandiose des passions
 Et pour ton salut ce pays
 Te ressemble toujours autant.

C'est vrai, chers collègues, que vous avez, chacun à votre manière, voulu, tout comme Laurent Schaffter et moi d'ailleurs, «mitonner des lendemains radieux». Mais, parfois, de nos «tanières» gouvernementales, émanent des projets dans lesquels nous avons de la peine à retrouver la très haute idée que nous nous faisons de notre action. Par les effets conjugués des hasards, de la nécessité, des obstacles rencontrés, nos belles intentions s'embourbent dans l'«humus» du quotidien et le parfum d'idéal que nous leur prêtons se transforme en remugles étranges. L'important alors, et vous l'avez vécu, c'est de résister à la résignation, c'est de faire «craquer les frontières usuelles», c'est de donner libre cours à ces «passions» de salut, d'innovation et d'identité qui marquent si profondément ce pays.

L'action politique est donc difficile et parfois cruelle; elle suit souvent des cheminements déroutants et de grands desseins longuement mûris peuvent capoter. Mais aucun de ces combats n'est vain: il s'y forge des solidarités et derrière un échec apparent s'ouvrent de nouvelles perspectives, mûrissent d'autres promesses. Ce sera mon avant-dernier poème:

J'écoute au fond de moi
 Ce qu'affirment les autres
 Avec tant de véhémence
 J'écoute
 Je ne juge pas davantage que je ne demande
 De comptes à mes chimères
 Dont les ailes froissées ferment des parenthèses
 Ce qui pourrait rassurer
 N'est pas cette rumeur-là
 Mais le train des amis heureusement
 S'arrête dans toutes les gares
 Où une aube en transit
 En appelle une autre.

Vous voici donc arrivés tous les trois au terme de votre mandat. Ainsi s'achève une phase particulièrement intense de votre vie. C'est donc l'occasion pour vous de ressaisir le fil de cette vie qui ne se résume heureusement pas à votre seule activité gouvernementale. Alexandre Voisard vous a en quelque sorte précédés dans la réflexion que vous avez déjà entamée sur le thème «Existe-t-il une vie après celle de

ministre jurassien?». Ecoutez donc les projets du poète enfin parvenu au port!

Parvenu au port après tant de peine
 J'aurais voulu remonter le courant
 Non pas faire marche arrière
 Pas davantage que battre en retraite
 Après tout la mer était si belle
 Mais revenir à petites brasses sur mes amours
 Me dévêtir à nouveau dans le lit des rivières
 Déserté bien trop tôt
 A petites gorgées remonter la voie des eaux
 Pour découvrir enfin peut-être
 Ce qui dort dans le silence étroit des sources.

Je souhaite donc qu'à la faveur de cette fin de mandat gouvernemental, vous puissiez «revenir à petites brasses sur vos amours». J'espère que vous découvrirez à nouveau les mystères qui dorment dans «le silence étroit des sources». Je vous invite à «remonter la voie des eaux à petites gorgées». Pour ce qui consiste «à vous dévêtir dans le lit des rivières», j'hésite évidemment à vous le recommander formellement, l'un dans la Scheulte, l'autre dans la Sorne et le dernier dans l'Allaine, si ce n'est peut-être sur un plan purement symbolique (*rires*), tant il est vrai que, comme c'est le cas en France, la dignité ministérielle qui continuera de vous revêtir toute votre vie doit absolument être préservée.

Me voici donc, Mesdames et Messieurs, au terme de mon allocution. Merci à vous, merci à votre entourage qui vous a en quelque sorte prêté à la cause publique. Que vous ayez compté pour moi est sans doute sans importance. En revanche, il restera votre action politique, votre engagement d'hommes publics et ces derniers s'inscriront dans la dignité de celles et ceux qui ont eu à cœur de servir le Jura.

Merci vraiment et puis, juste pour terminer, je remercierai également tous les députés, les femmes et les hommes qui se sont engagés, qui soit n'ont pas été réélus, qui soit cessent leur mandat, parce que – c'est Pierre-André Comte qui le dit et pas moi – le Jura n'est de loin pas qu'un artifice institutionnel, c'est un rendez-vous, c'est une aventure et si on donne de notre temps, de notre énergie, si on y prend du plaisir, c'est parce qu'on a rendez-vous avec ce magnifique projet qu'est l'identité jurassienne.

Merci beaucoup. Vous les avez déjà applaudis mais je vous propose quand même encore de les applaudir, d'applaudir aussi le président du Parlement, que je remercie pour sa présidence, également le vice-chancelier et tout le monde et puis, comme cela, cela me permettra de les féliciter. (*Applaudissements.*)

Le président: Encore une petite minute de patience, si vous le permettez.

Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, nous voici effectivement arrivés au terme de la législature. Avant de lever la séance, permettez-moi de vous remercier très sincèrement de votre patience et de votre compréhension. Je n'ai pas compté le nombre de dossiers que nous avons traités, encore moins le nombre d'articles de loi, d'arrêtés ou de décrets que nous avons acceptés, modifiés ou refusés mais cela doit être assez considérable cette année.

Pour ma part, j'ai essayé tant bien que mal de diriger les débats avec impartialité, en mon âme et conscience, comme il sied à un président. J'ai dû parfois rappeler à l'ordre l'un ou l'autre d'entre vous; j'ai toujours essayé de le faire avec tact et modération. Cependant, si l'un ou l'autre a pu se sentir floué ou maltraité, qu'il m'en excuse, je ne l'aurai assurément pas fait sciemment.

L'ampleur de la tâche en fin de législature nous a démontré, à mon avis, les limites du système de milice. De mon point de vue, il n'est pas imaginable de tenir un rythme pareil durant toute une législature. Ou alors il faudrait vraiment modifier nos méthodes de travail.

Au nom du Parlement et du peuple jurassien, je tiens à dire toute ma gratitude plus particulièrement aux députés qui sont arrivés au terme de leur mandat soit parce qu'ils ne pouvaient pas se représenter. Ici, une mention toute particulière aux deux vétérans que sont Jean-Pierre Petignat et Jean-Michel Conti qui ont réalisé chacun vingt-quatre ans au sein du Parlement jurassien: je les en félicite et les en remercie. Egalement pour ceux qui ont choisi de ne pas se représenter ou alors que le peuple en a décidé autrement: à toutes et tous, je vous adresse mes remerciements les plus sincères pour votre engagement au profit de la collectivité.

Ma gratitude va aussi aux membres du Gouvernement, à sa présidente notamment, avec lesquels nous avons pu collaborer avec pertinence et efficacité. Merci aussi à notre vice-chancelier Jean-Claude, à sa secrétaire Nicole, à notre huissier Louis-Philippe, toujours fidèles au poste pour servir au mieux notre Parlement. Enfin, je tiens à remercier aussi les journalistes qui ont suivi avec assiduité nos débats en essayant, avec plus ou moins de bonheur, de relater nos décisions, de les rendre publiques, de rendre compte au peuple de l'activité de ses élus.

Je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux vous accompagnent, vous, vos familles et vos proches. Je vous invite, en levant cette séance, à l'apéritif qui vous sera servi à la cafétéria, gracieusement offert par les ministres sortants. Mesdames et Messieurs, la séance est levée. (*Applaudissements.*)

(*La séance est levée à 12.45 heures.*)